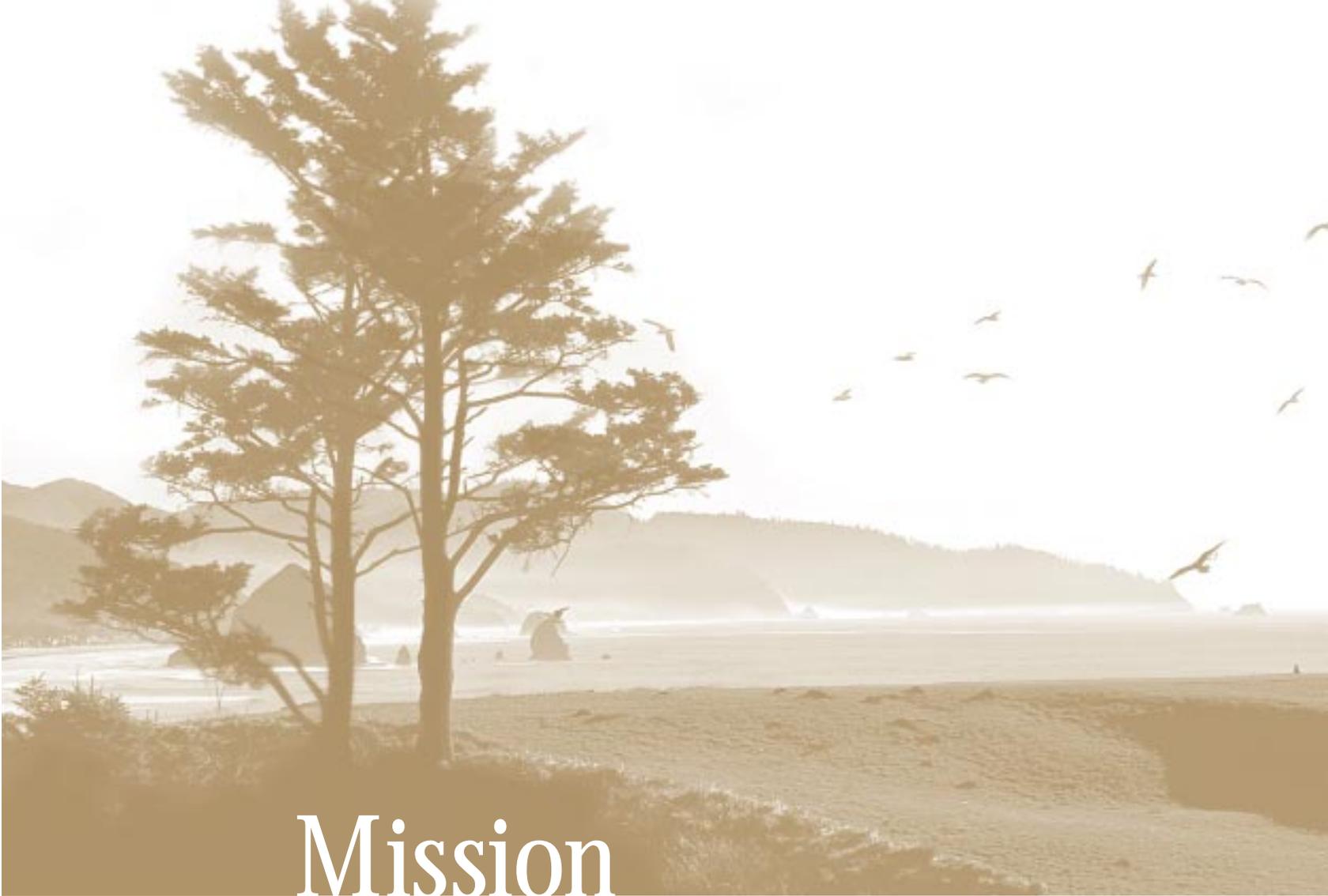




Programme d'action
nord-américain
1999–2001



*Plan de programme triennal
de la Commission de coopération environnementale*



Mission

La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

COUVERTURE :

Gros-Bec errant (*Coccythraustes vespertinus*). Cette espèce d'oiseau chanteur, qui était indigène de l'ouest du continent nord-américain à l'origine, a graduellement étendu son aire de répartition vers l'est au cours des cent dernières années. L'oiseau, dont la migration est irrégulière, erre au fil des saisons entre ses quartiers d'été dans les forêts de pins et d'épinettes du Canada, de même que dans l'ouest et le nord-ouest des États-Unis et du Mexique; il hiverne au Canada, dans le sud-est des États-Unis et au Mexique.

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Environnement, économie et commerce	5
Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce	6
Nouvelles tendances en Amérique du Nord	6
Répercussions environnementales de l'ALÉNA	11
Produits et services écologiques	15
Utilisation durable des ressources naturelles en agriculture	15
Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages	18
Écotourisme dans les aires naturelles	20
Conservation de la biodiversité	23
Stratégie de conservation de la biodiversité	25
Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité	25
Surveillance des écosystèmes	28
Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières	31
Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers	31
Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord	37
Réseau nord-américain d'aires marines protégées	41
Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	44
Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	49
Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	49
Polluants et santé	53
Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord	54
Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air	54
Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord	59
Coopération environnementale dans les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA	65
Coopération régionale en vue de mieux faire connaître le Mécanisme de développement écologique et le processus de mise en œuvre conjointe et de les mettre éventuellement en application	67
Gestion rationnelle des produits chimiques	70
Projet de gestion rationnelle des produits chimiques	71
Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	79
Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	79
Prévention de la pollution	91
Concertation en matière de synergie des sous-produits	91
Renforcement des capacités de prévention de la pollution	93
Droit et politiques de l'environnement	97
Normes et performance environnementales	98
Coopération entre les laboratoires de l'environnement	98
Coopération en matière d'application des lois	101
Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord	102
Renforcement des capacités en matière d'application et d'observation des lois	106
Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement	112
Autres activités de la CCE	117
Obligations spécifiques en vertu de l'Accord	118
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)	118
Comité consultatif public mixte	119
Annexe Un programme d'action commun	121

Avant-propos

La signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en 1993, a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, les pays signataires ont cherché à enchâsser des mesures de protection de l'environnement dans ce traité de libéralisation du commerce en convenant de conclure un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission de coopération environnementale (CCE), est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des ministres de l'Environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat, dont le personnel compte des spécialistes de l'environnement.

Au cours de ses quatre premières années d'activité, la CCE s'est donné pour mission de promouvoir la coopération en matière d'environnement à une époque où les interactions sont de plus en plus nombreuses entre les domaines économique et social sur l'ensemble du continent. La CCE a également décidé de s'acquitter des obligations qu'impose l'ANACDE, en ce qui concerne notamment l'application des lois et le maintien de niveaux élevés de protection de l'environnement. Grâce à l'expérience acquise au cours des dernières années, la CCE est maintenant prête à orienter ses travaux avec plus de précision en recourant à une approche stratégique à plus long terme, à savoir le premier plan de programme à exposer les travaux qu'elle accomplira sur trois ans.

Élaboré à la lumière du *Programme d'action commun* approuvé par le Conseil (voir l'annexe), le plan de programme triennal renforce les capacités de la CCE à planifier et à exécuter son programme de travail dans le cadre d'un plus long échéancier, et fixe des objectifs stratégiques et une méthode rigoureuse pour les atteindre. Il permet également au public et aux gouvernements de mieux se préparer en vue de participer aux activités de la Commission. Ce plan triennal donne également à la CCE la possibilité d'offrir aux centres d'excellence de conclure des partenariats dans des domaines qui revêtent de l'importance et qui suscitent un intérêt commun.

Le plan de programme pour 1999 à 2001 présente une stratégie de travail en vue d'atteindre les deux buts fixés dans le *Programme d'action commun*, à savoir la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain. Les travaux dans ces deux domaines sont articulés autour de quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte de leurs buts et objectifs. Les projets qui serviront à les exécuter sont exposés dans la section consacrée à chaque programme correspondant. Ces programmes et projets évoluent au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus l'année précédente.

Le présent plan triennal devrait être considéré comme un document à caractère stratégique plutôt que prescriptif. Il vise à guider l'évolution des programmes et des projets figurant au programme de travail de la CCE pour les trois prochaines années. À titre de plan permanent, il sera révisé annuellement afin d'améliorer et de parfaire continuellement l'ensemble de ce programme de travail. Ces révisions annuelles offriront parallèlement la souplesse nécessaire pour donner suite aux nouvelles possibilités et aux nouveaux enjeux qui se présenteront à l'échelle du continent nord-américain.

Introduction

L'élaboration du présent plan triennal tient compte de la nécessité et de l'opportunité de dresser un plan stratégique à moyen terme qui oriente et régularise les travaux de la CCE, tout en procurant à cette dernière la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur le *Programme d'action commun* du Conseil, ainsi que sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des quatre premières années d'activité de la CCE, le Comité consultatif public mixte a tenu plusieurs ateliers publics dans chacun des pays membres de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CCE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 1999 à 2001 reprend un grand nombre des recommandations formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux (CCN), les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) et les trois membres du Comité d'examen indépendant chargé par le Conseil d'examiner l'application et l'efficacité de l'ANACDE. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes à celles de la CCE, comme les consultations menées sur des activités particulières relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques, au registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, à la coopération en matière de qualité de l'air en Amérique du Nord et à d'autres programmes et projets.

Approches

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération bilatérale et trilatérale entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord. Cette compréhension commune servira en outre d'assise à une coopération plus efficace, à des décisions plus éclairées et à des mesures plus pertinentes à l'échelle de la région nord-américaine.

La CCE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CCE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement son rôle et en se servant de ses caractéristiques uniques pour remplir des fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

Rôle de la CCE

La CCE assume un certain nombre de fonctions, qui peuvent varier selon la question à l'étude. Ces fonctions incluent les suivantes :

Fonction de rassemblement

La CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances, d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement. Étant donné que la CCE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de ses fonctions de rassemblement, la CCE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux permettra de renforcer les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CCE.

Fonction de catalyse

Si le moment est opportun, la CCE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CCE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CCE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CCE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

Fonction de recherche et d'analyse des politiques

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CCE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CCE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Fonction de centre d'information

Dans un laps de temps relativement court, la CCE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques auxquelles nous avons recours pour le protéger.

Projets

La CCE atteindra les objectifs fixés dans le plan triennal et son programme annuel de travail en entreprenant des projets particuliers. Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des outils et à des instruments qui varient selon les buts et les objectifs visés par la Commission.

Bien que de nombreux projets du Plan de programme pour 1999 à 2001 aient été entrepris au cours des années précédentes, plusieurs sont nouveaux. Généralement, les nouveaux projets débutent par une phase d'examen destinée à évaluer les possibilités les plus prometteuses d'entreprendre des travaux dans un secteur qui suscite de l'intérêt, de même qu'à s'assurer que chaque activité constituera un pas en avant et ne chevauchera pas les travaux réalisés par d'autres entités. À la suite de cet examen, la mise en œuvre d'un projet peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes servent souvent de modèles qui peuvent être reproduits et qui peuvent aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multilatéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débiter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont poursuivis par d'autres institutions.

Critères de conception des projets

Comme toute autre institution, la CCE dispose de ressources limitées et elle doit déterminer quels projets permettront d'atteindre le plus efficacement possible les buts des programmes. Par conséquent, les projets doivent satisfaire aux critères suivants :

1. Entrer dans le champ d'application de l'ANACDE

Les projets doivent cadrer avec les visées officielles de l'ANACDE et s'y conformer, à la lumière de l'interprétation qu'en donne le Conseil.

2. Avoir une importance environnementale régionale

Les projets doivent se concentrer sur des secteurs qui ont une importance environnementale particulière en Amérique du Nord et servir à atteindre les buts et les objectifs de l'ANACDE.

3. Avoir une valeur ajoutée

Les projets doivent éviter les chevauchements d'activités et avoir une valeur ajoutée qui dépendra d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes :

- le projet favorise une activité environnementale régionale;
- le projet accélère ou favorise la mise en œuvre d'initiatives ou d'accords multilatéraux ou internationaux;
- le projet établit ou applique un modèle ou un processus qui peut être reproduit ou adapté ailleurs en Amérique du Nord, la CCE ou ses partenaires étant bien placés pour diffuser largement les avantages que procure l'approche retenue;
- le projet rend le public autonome en mettant de l'information importante à sa disposition;
- le projet donne lieu à un degré élevé de participation des intervenants et/ou à un renforcement des capacités;
- le projet favorise la coopération dans le domaine de l'environnement entre les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), les établissements d'enseignement ou d'autres milieux en Amérique du Nord;
- le projet est lié à des préoccupations ou à des possibilités dans le domaine commercial.

4. Être équilibré

Les projets doivent permettre d'atteindre un équilibre entre les thèmes du programme, compte tenu des priorités spéciales fixées par le Conseil.

5. Prévoir des résultats concrets

Les projets doivent manifestement montrer des résultats fructueux, à court comme à moyen terme.

Participation du public et renforcement des capacités

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CCE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE illustre l'engagement et la conviction que les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CCE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CCE a intégré directement à son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités telles que la formation, les échanges et l'éducation en matière scientifique et technique. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CCE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

Résultats

Le plan triennal établit un ambitieux programme de coopération. En fixant les buts et les objectifs de chaque programme, il fournit un moyen de mesurer et d'évaluer les progrès. La CCE dans son ensemble s'est également fixé des buts ambitieux. Avec le parachèvement de son premier plan triennal en 2001, elle vise les objectifs suivants :

- consolider son rôle de centre d'information et d'analyse des politiques relativement à des enjeux environnementaux importants pour l'Amérique du Nord;
- démontrer que l'Amérique du Nord joue un rôle de premier plan en accélérant la mise en œuvre d'initiatives régionales et mondiales;
- créer un réseau nord-américain de spécialistes, d'universitaires et de représentants d'ONG et d'entreprises qui se penchera sur des questions déterminées ayant une importance environnementale régionale;
- prouver qu'elle constitue une tribune valable pour prévenir les différends commerciaux liés à l'environnement;
- contribuer de façon significative à la réduction et à l'élimination de polluants en Amérique du Nord;
- renforcer la protection des écosystèmes et de la biodiversité en Amérique du Nord.

Il convient de souligner que tous les montants sont exprimés en dollars américains.

Environnement, économie et commerce

La CCE est la seule organisation environnementale nord-américaine à reposer sur une intégration économique élargie résultant d'un accord de libéralisation du commerce. La CCE est donc dans une position naturelle et privilégiée pour faire encore mieux comprendre la relation entre l'environnement, l'économie et le commerce et pour favoriser la coopération entre les Parties en instaurant une approche intégrative de la protection de l'environnement et du développement économique. Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce vise à faire de ces priorités ses deux principaux objectifs.

Ce secteur de programme soutient les buts de l'ANACDE consistant à encourager la protection et l'amélioration de l'environnement sur les territoires des Parties pour le bien-être des générations actuelles et futures; à favoriser le développement durable sur la base d'une coopération et de politiques environnementales économiques cohérentes qui appuient les objectifs de l'ANACDE; à soutenir les buts et les objectifs environnementaux de l'ALÉNA; à éviter de créer des distorsions commerciales ou de nouvelles entraves au commerce; à favoriser les mesures environnementales rentables et efficaces.

Une meilleure connaissance des relations en question aidera les gouvernements à cerner des possibilités de protéger l'environnement contre les répercussions que peuvent avoir la libéralisation du commerce et la croissance économique, de même qu'à élaborer des mécanismes pour faciliter cette protection dans un contexte concurrentiel et à prévenir les différends environnementaux et commerciaux. Ce secteur de programme favorisera les projets qui visent le partage d'information sur des mécanismes novateurs facilitant les synergies entre l'environnement et l'économie. La CCE peut jouer un rôle de catalyseur en créant de telles possibilités grâce à une coopération et un dialogue accrus avec des intervenants de toute l'Amérique du Nord. L'ANACDE peut aussi servir de cadre et la CCE d'instrument pour encourager les Parties à partager de l'information et des expériences et à trouver des solutions environnementales et économiques aux questions régionales et mondiales.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comprend deux programmes de travail qui permettront d'appliquer pleinement les dispositions de l'ANACDE relatives au commerce et à l'économie prescrivant de favoriser le développement durable en Amérique du Nord. Ces deux programmes sont les suivants :

- Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce
- Produits et services écologiques

Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

Une meilleure compréhension des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce favorisera une coopération et un dialogue accrus tout en renforçant la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Il est important de comprendre les relations qui existent entre ces trois domaines afin de mettre en évidence les aspects positifs de ces relations et de corriger ceux qui s'avèrent négatifs. L'acquisition de cette connaissance et le renforcement des capacités d'analyse permettront aux gouvernements comme à d'autres intervenants de cerner, de comprendre et d'examiner ces relations de façon plus adéquate.

L'ANACDE offre un cadre institutionnel unique pour que les gouvernements et les intervenants entament un dialogue régional qui permettra de trouver des moyens de se pencher sur les questions qui relient l'environnement, l'économie et le commerce, alors que l'ALÉNA constitue un contexte d'analyse de première importance. En examinant ces relations, la CCE contribuera à la promotion d'un commerce écologiquement durable entre les Parties signataires de l'ALÉNA.

Les projets mis sur pied dans le cadre de ce programme de travail permettront de trouver des possibilités d'accroître la coopération et le dialogue pour renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Ils permettront ainsi au Conseil de favoriser un développement économique écologiquement viable et de soutenir les buts et les objectifs de l'ALÉNA sans créer de distorsions commerciales ou de nouveaux obstacles au commerce. Les travaux à l'égard de ce programme seront entrepris dans le cadre de deux projets :

- *Nouvelles tendances en Amérique du Nord*
- *Répercussions environnementales de l'ALÉNA*

À mesure que la CCE acquerra de l'expérience, d'autres projets pourront être élaborés.

Nouvelles tendances en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à cerner des tendances nouvelles ou probables en termes de qualité de l'environnement en Amérique du Nord, ainsi que les causes de ces tendances environnementales. Le projet se fondera sur une évaluation environnementale anticipée et une analyse diagnostique. Il constituera, pour le public comme pour les décideurs, un mécanisme d'alerte rapide de la dégradation de l'environnement, ainsi qu'un outil de prévision des tendances probables quant à la qualité de l'environnement et de reconnaissance des mesures anticipatoires et des possibilités d'action. Le projet tiendra compte des buts nationaux, étatiques, provinciaux et municipaux, selon le cas.

Objectifs

Ce projet est destiné à améliorer l'analyse diagnostique des liens entre l'état de l'environnement et les pressions qu'il peut subir, et ce, en fournissant un mécanisme d'alerte rapide et un outil de prévision montrant quelles sont les répercussions probables de ces pressions sur l'environnement. Les objectifs comprennent particulièrement les suivants :

- Relever les nouvelles tendances en matière de qualité de l'environnement.
- Déterminer les liens de causalité entre les tendances environnementales et les facteurs sous-jacents.
- Améliorer l'utilisation des indicateurs environnementaux applicables au cours du relevé des tendances.

- Intégrer les buts nationaux, étatiques, provinciaux et municipaux, selon le cas, dans les objectifs visés.
- Veiller à ce que les travaux relatifs aux tendances environnementales et aux prévisions soient connus de tous les intervenants et du public en leur communiquant dans un langage clair les diagnostics, les méthodes et d'autres éléments complexes.
- Aider les gouvernements, les ONG, le secteur privé et d'autres intervenants à prévoir des scénarios environnementaux probables et/ou à s'y adapter, y compris à trouver des politiques environnementales adéquates et d'autres politiques qui corrigent les tendances ou permettent de s'y adapter.

En plus de ces cinq domaines d'intervention, les résultats du présent projet, associés à d'autres analyses des tendances et des travaux diagnostiques connexes entrepris par la CCE, représenteront une contribution importante au rapport de la CCE sur l'état de l'environnement établi périodiquement en vertu de l'article 12 de l'ANACDE.

Justification

Bien avant le rapport de la Commission Brundtland, rendu public en 1987 et intitulé *Notre avenir à tous*, on convenait que, dans la mesure du possible, il était préférable d'anticiper et de prévenir les problèmes environnementaux plutôt que d'y réagir. Parallèlement, l'expérience acquise montre que l'on ne peut prévoir tous les problèmes et éviter complètement leurs répercussions. Néanmoins, la prévision précoce des tendances est importante si l'on veut mettre au point des interventions anticipées et/ou adaptées qui sont opportunes, efficaces et rentables. En outre, les politiques environnementales sont plus efficaces lorsqu'elles ne visent pas seulement les symptômes du stress environnemental, comme la diminution accélérée de la biodiversité ou diverses émissions polluantes, mais également les causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement. Les facteurs économiques, y compris les changements d'affectation des ressources, l'ampleur du commerce, les effets d'échelle, le prix des ressources et d'autres facteurs se combinent souvent pour avoir des répercussions directes et indirectes importantes sur la qualité de l'environnement.

Les décisions prises par le passé en matière d'environnement montraient une tendance à réagir aux problèmes environnementaux après leur manifestation. Un des objectifs de ce projet est d'inventorier, de quantifier et de diffuser les changements potentiels au lien entre l'économie et l'environnement qui sont attribuables aux mesures et aux activités présentes et futures, en se concentrant sur la prévention au lieu de la réaction. Un outil de prévision fiable, comme un « analyseur de question », fournirait aux Parties l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions sur des politiques préventives, des priorités et des activités réalisables tout en produisant des résultats positifs sur les plans économique et environnemental.

État d'achèvement

Ce projet tablera sur les travaux que la Commission a accomplis en 1998, en suivant plus particulièrement les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts concernant la faisabilité des travaux de la CCE dans le domaine des nouvelles tendances. Un document de référence rédigé par le Secrétariat en vue de la réunion de ce groupe d'experts sur les nouvelles tendances, en décembre 1998, donne une idée précise des travaux en cours dans ce domaine ainsi que des approches méthodologiques et des indicateurs de rechange.

Au terme de leur réunion de décembre 1998, les experts ont notamment convenu que : a) des travaux sur les nouvelles tendances peuvent donner des résultats tangibles et qu'à l'avenir la Commission devrait leur consacrer une part importante de son programme; b) les trois gouvernements traceront, au cours du premier semestre de 1999, les grandes lignes des futurs travaux dans le domaine des tendances.

Ce projet s'appuiera également sur les travaux connexes réalisés au cours de l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord. En janvier 1996, le Secrétariat a entrepris une recherche et la mise au point d'une méthode concernant l'élaboration de ce rapport. Cinq groupes de rédacteurs, représentant équitablement les trois pays, ont été chargés de rédiger des sections portant sur la géographie, les statistiques environnementales, les tendances économiques, le mieux-être des collectivités et les institutions environnementales. À la suite d'un examen des chapitres du rapport par des pairs, les collaborateurs se sont réunis en octobre 1996, aux bureaux de la CCE, afin d'examiner l'intégration des nouvelles tendances relevées par chacun des groupes de travail. Une autre réunion importante a eu lieu en juin 1997, et elle a rassemblé des spécialistes des relations entre les humains et l'environnement et des rapports sur l'environnement afin de donner un avis au Secrétariat sur une première ébauche du rapport. On a par la suite ajouté un chapitre sur la santé humaine et l'environnement et un autre sur les catastrophes naturelles. À l'automne de 1998, le Secrétariat a ébauché l'introduction et la conclusion de ce rapport. Un cadre d'évaluation des réactions aux pressions et de leurs effets sert à illustrer le grand nombre de liens et d'interactions entre les humains et leur milieu.

En dernier lieu, le projet se fondera sur les travaux courants du Secrétariat dans d'autres domaines, comme ceux sur les tendances en matière de qualité de l'air en milieu urbain, les projets donnant lieu à des activités de surveillance, à des diagnostics et à des évaluations dans le domaine de l'environnement, y compris les activités de surveillance des écosystèmes cadrant notamment avec le projet de conservation de la biodiversité.

Activités

Le Groupe intergouvernemental d'experts est en train de dresser un plan de travail détaillé qui comprendra, entre autres activités, celles qui sont énumérées ci-après :

1) Relevé des tendances éventuelles

Les résultats des analyses de tendances critiques actuelles ainsi que les scénarios qui font des projections relatives à la qualité de l'environnement seront examinés et synthétisés en vue de les appliquer en Amérique du Nord. On relèvera également les changements probables à la qualité de l'environnement. Ces activités s'appuieront sur un cadre qui servira aux travaux d'analyse et d'évaluation en cours dans différents secteurs d'activité de la Commission, y compris le rapport sur l'état de l'environnement, la surveillance des écosystèmes dans le domaine de la biodiversité, le relevé des tendances de la qualité de l'air urbain, les conclusions tirées des rapports *À l'heure des comptes*, le projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA et d'autres secteurs d'activité. En plus de tabler sur les travaux accomplis dans différents secteurs, ceux sur les nouvelles tendances fourniront de l'information en permanence sur les secteurs visés par les projets.

2) Étude des liens de causalité entre les stress et les tendances environnementales

Il est prévu de déterminer quelles sont les relations entre les tendances environnementales et les facteurs économiques, commerciaux et autres, ce qui comprendra une analyse des causes directes et indirectes. Cette activité peut être guidée par diverses approches : a) le relevé des stress environnementaux touchant des régions ou des ressources écologiques déterminées dans les trois pays et l'établissement de liens entre ces stress et des facteurs de nature économique ou autre ayant une influence directe ou indirecte; b) la relation entre les analyses économiques applicables et les changements probables en termes de qualité de l'environnement. Le projet aura recours à ces approches générales. En se penchant sur la causalité, on tiendra compte des buts nationaux, étatiques, provinciaux, municipaux ou autres, selon le cas, de même que des méthodes courantes utilisées dans les travaux sur les tendances environnementales [p. ex., le Sommet des ministres de l'Environnement du G8, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Brookings Institute et le *World Resources Institute* (WRI, Institut des ressources mondiales) des États-Unis en ce qui concerne les scénarios et les analyses rétrospectives, le *Global Environmental Outlook* (GEO II) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que des travaux de l'Organisation mondiale du commerce]. Si nécessaire, le projet visera à élaborer de nouvelles méthodes afin de cerner les corrélations entre l'économie et l'environnement, en se fondant sur les travaux qui mettent en relation les modèles d'équilibre général et des indicateurs environnementaux, l'analyse économétrique de l'économie et de l'ampleur de la pollution, les indices des flux de matières, les modèles des entrées-sorties, etc. Tout en déterminant les liens entre l'économie et l'environnement qui peuvent influencer sur les tendances environnementales, le projet s'appuiera sur les prévisions économiques, y compris celles portant sur l'ensemble du secteur de l'économie, le commerce international, les aspects monétaires et d'autres prévisions économiques pouvant avoir une incidence sur l'environnement. Ces facteurs peuvent comprendre des changements en termes d'affectation des ressources nationales entre secteurs, des changements technologiques, des changements aux structures économiques ou compositionnelles, une confiance accrue à l'égard des écotecnologies, une multiplication des partenariats avec le secteur privé, des modifications aux règlements nationaux et des progrès sur le plan international, particulièrement dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux. Ces travaux pourront aussi s'inspirer des examens de la performance environnementale menés par l'OCDE.

3) Recherche d'indicateurs environnementaux pertinents

Cette activité consiste à trouver des indicateurs environnementaux regroupés et pertinents ainsi que des indicateurs de changement, en fonction de caractéristiques environnementales déterminées, qui reflètent le plus utilement possible les variations globales de la qualité dans les différents milieux naturels. Outre les travaux projetés sur les indicateurs de l'environnement dans le cadre du projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA, les indicateurs font également partie intégrante du présent projet. La CCE coordonnera les travaux des différents projets sur divers ensembles d'indicateurs (p. ex., les rapports *À l'heure des comptes*), tout en s'inspirant de ceux sur les indicateurs qu'accomplissent l'OCDE, la Commission du développement durable des Nations Unies, le WRI, le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE), le PNUE et d'autres organisations.

4) *Communication de scénarios et pertinence des politiques*

Il est prévu de communiquer d'une manière précise, cohérente et compréhensible différents scénarios de modification de l'environnement en faisant participer le plus grand nombre possible d'intervenants. Les résultats du projet devraient être faciles à utiliser pour les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les collectivités, ce qui leur permettra de prendre des décisions éclairées. On pourrait également fonder les travaux sur ceux relatifs aux systèmes d'information géographique (SIG).

5) *Recherche de possibilités d'action*

Cette activité vise à trouver des possibilités d'action anticipées et adaptées. Le projet accordera une place prioritaire aux changements probables à la qualité de l'environnement, en se fondant sur divers scénarios (p. ex., le maintien du statu quo, des normes nationales plus strictes et une coopération régionale accrue). En passant de la phase descriptive ou analytique à celle des possibilités d'action, ce projet constituera un apport pour chacun des autres projets de la Commission.

Les cinq activités fondamentales décrites ci-dessus seront coordonnées et l'on priorisera à l'origine le volet du projet de 1999.

1999

- Rapport sur les nouvelles tendances qu'établira le Secrétariat à la suite de la première réunion du Groupe intergouvernemental d'experts. Ce rapport sera soumis à l'examen du groupe au cours d'une téléconférence prévue pour janvier 1999. Il comprendra un plan général provisoire, de même qu'une description des méthodes possibles, des hypothèses sous-jacentes, des critères de sélection des domaines prioritaires, des réalisations et des résultats du projet; ces éléments seront fondés sur la réunion des experts tenue en décembre 1998.
- Établissement d'un rapport de synthèse sur les travaux en cours entrepris par différentes organisations, des centres de recherche, le secteur privé, les gouvernements et d'autres entités relativement aux nouvelles tendances. Ce rapport sera parachevé en mars 1999.
- Deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts en avril 1999. Il est prévu de relever les meilleures méthodes, les questions et les facteurs pertinents ayant une portée générale et d'autres éléments techniques et politiques connexes aux tendances. Cette deuxième réunion permettra également de former des sous-groupes de travail, au besoin, afin d'évaluer notamment des questions déterminées de nature technique et générale. En dernier lieu, cette réunion servira à fixer un calendrier des activités en cours et des activités prévues d'ici le parachèvement du projet triennal, y compris l'organisation éventuelle d'une table ronde publique avec des intervenants intéressés (p. ex., des spécialistes du secteur privé et le grand public) sur les travaux concernant les tendances entrepris en 1999 et leurs résultats provisoires ainsi que sur les prochaines étapes en vue de la publication, en 2000, du premier rapport sur les tendances.
- Dépôt de rapports sur des questions précises, conformément au plan de travail détaillé approuvé à la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts mentionnée ci-dessus.
- Organisation de réunions, établissement de rapports et tenue de consultations publiques, dont certaines de concert avec le CCPM, conformément au plan détaillé mentionné ci-dessus.

Ressources nécessaires

75 000 \$US

2000	
	• Publication du premier rapport sur les nouvelles tendances.
Ressources nécessaires	150 000 \$US

2001	
	(À déterminer)
Ressources nécessaires	150 000 \$US

Participation du public

Des consultations seront tenues avec des intervenants choisis afin de déterminer quelle serait la meilleure façon de poursuivre les travaux au sujet des nouvelles tendances. Ainsi, une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts et des intervenants choisis aura lieu à la fin de 1999.

Renforcement des capacités

Ce projet de recherche vise à sensibiliser davantage une vaste gamme d'intervenants aux tendances environnementales possibles. On s'attachera particulièrement à déterminer de quelle façon on pourrait améliorer l'information mise à la disposition des décideurs, du secteur privé, des organismes de recherche, des ONG et d'autres intervenants des trois pays en ce qui a trait à l'examen des nouvelles tendances.

Résultats prévus

Une approche analytique définitive sera établie d'ici la fin de 1999, et les travaux entourant la préparation du premier d'une série de rapports sur les nouvelles tendances commenceront vers la fin de cette même année. Plus précisément, la ou les méthodes optimales — y compris les modèles d'équilibre général et les approches sectorielles ou autres — seront reconnues, et l'on choisira différents indicateurs environnementaux pour le premier rapport sur les nouvelles tendances.

Répercussions environnementales de l'ALÉNA

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à orienter le Conseil afin qu'il puisse s'acquitter de l'obligation d'examiner en permanence les effets environnementaux de l'ALÉNA en vertu de l'alinéa 10(6)*d* de l'ANACDE. Il a pour but de mettre au point une approche analytique permettant de déterminer si la libéralisation des échanges aux termes de l'ALÉNA peut influencer sur l'environnement nord-américain.

Objectifs

- Relever les liens entre l'aléna et l'environnement, l'économie et le commerce.
- Mettre au point une approche analytique crédible qui permettra, dans la mesure du possible, de répertorier les effets tant positifs que négatifs que peut avoir un accord global de libéralisation du commerce comme l'ALÉNA sur l'environnement nord-américain.

Justification

L'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE stipule que « le Conseil coopérera avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et des objectifs environnementaux de l'ALÉNA [...] en examinant constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA ». Le présent projet constitue une activité de recherche préliminaire que la CCE a entreprise afin de mieux comprendre les relations entre l'environnement et le commerce. Une meilleure compréhension de ces relations facilitera l'élaboration de stratégies qui préconiseront des synergies positives et atténueront les incidences néfastes.

État d'achèvement

Durant l'été de 1995, la CCE a entamé la phase préliminaire de ce projet, la phase I. Cette dernière a été axée sur les éléments centraux de l'ALÉNA, sur les aspects relatifs à la qualité de l'environnement et sur la reconnaissance d'importants processus pouvant servir à relier le développement environnemental au Canada, au Mexique et aux États-Unis aux changements découlant de l'ALÉNA.

Au cours de la phase II, on a entrepris des études déterminées qui, dans l'ensemble, portent sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée empirique ou d'élucider les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Ces études ont été évaluées par des experts vers la fin de 1997. Une fois ces études parachevées, on a ébauché une deuxième version du document intitulé *Un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA — Phase II* (le « cadre d'analyse »). Ce document sera soumis à l'examen du Conseil en 1999 et à celui d'un comité de pairs.

Activités

1999

Révision du cadre d'analyse

Le cadre d'analyse sera révisé à la lumière des conclusions d'un examen qui a été effectué par des pairs en 1998. Cette révision tiendra compte d'éléments fondamentaux tels que la manière de développer les six hypothèses générales exposées dans le cadre d'analyse, la pertinence d'appliquer des méthodes de modélisation à ce cadre, la possibilité que ce dernier puisse tenir compte de l'ensemble des répercussions sur l'économie et l'opportunité de scinder le cadre en deux documents distincts. Il s'agira également de déterminer le rôle que jouera ce cadre en rapport avec des questions précises comme celles touchant aux investissements, aux transferts de technologies, aux meilleures pratiques et à d'autres domaines qui, selon les examens précédents, requièrent une attention supplémentaire. D'autres travaux seront entrepris au besoin sur des domaines déterminés à la suite des décisions prises dans le cadre des examens. On procédera aussi à un examen de l'état actuel des indicateurs à utiliser dans le cadre d'analyse, de même que de l'information sur la disponibilité des données que la CCE est en train de compiler ou que l'on trouve déjà dans les trois pays membres de l'ALÉNA.

Le Groupe consultatif sur les répercussions de l'ALÉNA se réunira au cours du processus de révision du cadre d'analyse. Il est prévu de réunir des fonctionnaires qui discuteront des progrès réalisés au fur et à mesure de l'examen du cadre. La version définitive du cadre sera établie après les consultations publiques sur la version provisoire.

Demande de communications

Au cours de la réunion du Conseil qui aura lieu en juin 1999, une version préliminaire du cadre révisé sera rendue publique. Le Conseil formulera également une demande de communications s'adressant aux experts et intervenants du domaine de la recherche, aux ONGE, aux milieux industriels, universitaire et gouvernemental, aux organisations et aux particuliers qui s'intéressent aux enjeux relatifs à l'environnement et au commerce. Cette demande de communications préconisera l'utilisation du cadre d'analyse et la mise en œuvre d'autres travaux de recherche connexes à l'ALÉNA et à l'environnement. On se fondera sur les communications retenues pour préparer, pour 2000, une conférence portant sur les enjeux que la CCE pourrait aborder dans le domaine de l'environnement et du commerce.

2000

Première conférence nord-américaine sur la recherche connexe à l'ALÉNA et à l'environnement

La CCE organisera une conférence qui sera fondée sur les réponses à la demande de communications que le Conseil formulera en 1999. Cette conférence fera appel à des présentateurs choisis, et diverses parties intéressées pourront y participer. Un rapport mettant en lumière les enjeux auxquels la CCE devrait s'intéresser, selon les résultats des recherches et des discussions, sera publié en 2001.

<i>1999</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du cadre d'analyse en tenant compte des suggestions des pairs chargés de l'examiner. • Tenue d'une réunion du groupe consultatif sur les répercussions de l'ALÉNA. • Tenue d'une réunion des fonctionnaires qui examineront les progrès réalisés. • Publication de la version préliminaire du cadre d'analyse final pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA, demande de communications et annonce de la tenue de la première conférence nord-américaine sur la recherche connexe à l'ALÉNA et à l'environnement. • Consultation publique sur la version préliminaire du cadre d'analyse final. • Parachèvement du cadre d'analyse final.
Ressources nécessaires	140 000 \$US
<i>2000</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du cadre d'analyse final. Il s'agira du septième document de la série de la CCE sur l'environnement et le commerce; elle comprendra les conclusions de la réunion des intervenants ainsi que la version finale de l'étude. • Tenue de la première conférence nord-américaine sur la recherche connexe à l'ALÉNA et à l'environnement.
Ressources nécessaires	100 000 \$US

2001

- Publication du compte rendu de la première conférence nord-américaine sur la recherche connexe à l'ALÉNA et à l'environnement. Il s'agira du huitième document de la série de la CCE sur l'environnement et le commerce.

Ressources nécessaires

À déterminer

Participation du public

Il est prévu d'organiser des réunions au cours desquelles la version finale du cadre d'analyse sera examinée. Ces réunions feront appel à divers intervenants, dont des fonctionnaires et des représentants d'ONGE, du secteur privé, du milieu universitaire et d'autres organisations, de même que des particuliers intéressés.

Renforcement des capacités

Ce projet de recherche vise la mise au point d'un mécanisme permettant d'améliorer l'information dont disposent les trois pays sur les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce.

Résultats prévus

Ce projet permettra la mise au point d'une approche analytique définitive qui servira à évaluer les répercussions environnementales de l'ALÉNA, de même que les enjeux clés, connexes à l'ALÉNA et à l'environnement, que la CCE pourrait aborder.

Une meilleure compréhension des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce facilitera la mise au point de mécanismes qui permettront d'améliorer l'intégration et la croissance économiques afin de favoriser l'environnement dans le contexte de régimes de libéralisation du commerce. Il s'avère crucial que les Parties puissent définir plus adéquatement et, par la suite, encourager des pratiques et des échanges de produits et de services qui améliorent la performance et la protection environnementales et incitent à exploiter durablement les ressources naturelles. La CCE peut jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de cerner ces possibilités et d'entirer parti.

Ce programme de travail soutient l'ensemble des objectifs du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce en favorisant le développement durable résultant de la coopération et de politiques environnementales et économiques cohérentes, ainsi que de mesures environnementales rentables et efficaces. Il permet au Conseil d'examiner et de formuler des recommandations sur des questions comme celles reliées au développement économique, aux incidences environnementales des produits durant tout leur cycle de vie, à l'écoétiquetage, à l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux convenus aux échelons national et international, aux valeurs nationales écologiquement sensibles et à toute autre question à leur discrétion.

Les projets suivants, qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, faciliteront le commerce propice au développement durable :

- *Utilisation durable des ressources naturelles en agriculture*
- *Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages*
- *Écotourisme dans les aires naturelles*

Utilisation durable des ressources naturelles en agriculture

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'élaborer des critères relatifs aux produits agricoles cultivés de façon durable et de favoriser un accroissement de leur production, de leur commerce et de leur consommation. L'objet initial du projet, qui permettra de tirer des leçons en vue d'entreprendre d'autres travaux à l'égard des produits agricoles, consiste à mener une étude sur le café cultivé en zone ombragée et de façon écologique.

Objectifs

L'objectif général de ce projet est de promouvoir la culture durable des produits agricoles. Étant donné l'ampleur du secteur de l'agriculture et de ses répercussions environnementales, les produits et les méthodes de production écologiques constituent un important scénario environnemental et économique qui fait l'unanimité. Un des principaux objectifs du projet consiste à se pencher sur des domaines concrets, dont l'établissement de critères, l'analyse des lacunes en matière de mise en œuvre des politiques, la promotion de la commercialisation et l'inventaire des politiques et des possibilités institutionnelles ou autres permettant de marquer des progrès. Par conséquent, la première phase de ce projet sera axée sur le café cultivé en zone ombragée, car ce produit donne la possibilité de conserver la faune avienne.

Il est également prévu de sensibiliser davantage le public quant à ses choix de consommation afin qu'il se tourne vers ce type de café produit écologiquement, et d'apporter une aide concrète aux producteurs en leur faisant connaître de meilleures pratiques de production. Il est aussi question de diffuser de l'information sur la commercialisation et des données sur les tendances de consommation des écoproduits faisant partie de cette catégorie, de faciliter l'échange d'information entre les agriculteurs et les commerçants sur les débouchés du café cultivé en zone ombragée et de sensibiliser davantage les distributeurs sur l'éventail d'écoproduits disponibles.

Justification

Depuis les dernières années, l'intérêt des consommateurs et la demande pour les écoproduits agricoles se sont considérablement accrus. Des études indiquent que les consommateurs sont prêts à payer un supplément pour des produits agricoles cultivés de façon durable, bien que le fait qu'ils remettent en question la véracité des assertions des agriculteurs quant à leurs techniques de production demeure un important problème. Étant donné l'ampleur du commerce des produits agricoles en Amérique du Nord, la promotion des écoproduits constitue un élément important si l'on veut favoriser plus généralement le développement durable dans les trois pays. La CCE est bien placée pour faciliter les travaux entre les trois gouvernements et les intervenants compétents en vue de trouver et de faire connaître des mécanismes qui favoriseront un accroissement de la production, du commerce et de la consommation des écoproduits agricoles.

En raison de la complexité du secteur de l'agriculture, ce projet est axé sur un produit déterminé (le café cultivé en zone ombragée) qui permettra, par le biais du projet pilote dont il fait l'objet, de mieux connaître les tendances dans l'ensemble de ce secteur. Ce type de café a été choisi pour diverses raisons : sa production comporte un important élément environnemental (même si l'on continue d'examiner des critères pour pouvoir déterminer en quoi consiste le café cultivé en zone ombragée); des tendances de consommation récentes à l'égard de cafés spéciaux, associées à des préoccupations plus générales des consommateurs au sujet des caractéristiques écologiques des produits, portent à croire que ce café compte d'importants débouchés commerciaux et qu'il pourrait même avoir un important potentiel économique pour le Mexique, où il pourrait contribuer à soulager la pauvreté.

État d'achèvement

Ce projet tablera sur les travaux déjà accomplis par la CCE en 1998 à l'égard du café cultivé en zone ombragée. Il s'agissait d'un projet en deux volets relatif à la production et à la consommation. En ce qui concerne la production, ces travaux se sont concentrés sur l'élaboration de critères pour ce type de café, ainsi que sur la promotion de la conservation de la faune avienne, de la protection des habitats et d'autres objectifs de développement durable. Quant à la consommation, les travaux ont été axés sur la recherche de débouchés, autant dans des marchés précis du Canada, du Mexique et des États-Unis que d'autres parties du monde.

Le projet de 1998 a été entrepris dans le cadre de deux programmes de travail. Le premier se rapportait à une stratégie de conservation des oiseaux migrateurs, car les plantations de café en zone ombragée constituent un important habitat pour les oiseaux endémiques et migrateurs. Le second avait trait au commerce et à l'environnement, puisque ce type de café offre la possibilité d'accroître le commerce d'un produit cultivé durablement.

Activités

1999

En 1999, on combinera les résultats des travaux de 1998 relatifs aux critères et à l'analyse de marché, et l'on établira un rapport sur l'expérience acquise au cours de ces travaux. Le rapport servira de base à un atelier que la CCE organisera en 1999 et auquel participeront des spécialistes gouvernementaux, des producteurs et des distributeurs de café, des spécialistes de la commercialisation, des groupes de consommateurs, des ONG vouées à la conservation et d'autres parties intéressées. L'objectif de cet atelier est d'évaluer l'expérience en question et de cerner des domaines concrets d'activité qui permettront d'atteindre les objectifs du projet.

1999	
	<ul style="list-style-type: none">• Rapport : Synthèse des travaux de 1998 consistant à analyser le marché et à étudier des critères.• Atelier : Discussion entre intervenants et gouvernements sur la possibilité que la CCE entreprenne des travaux dans le domaine recommandé par le rapport. Établissement d'un plan de travail.• Élaborer des critères afin de définir clairement les produits agricoles cultivés de façon durable, en commençant, en 1999, par le café cultivé en zone ombragée.• Trouver des possibilités à partir de l'analyse de marché réalisée par la CCE.• Dresser une liste des travaux nécessaires en matière de reconnaissance mutuelle comme moyen de promouvoir le commerce du café cultivé en zone ombragée tout en s'assurant d'atteindre les objectifs de conservation.• Chercher des domaines de coopération entre institutions et favoriser cette coopération afin de faire avancer les travaux dans ce domaine (p. ex., avec l'Organisation internationale du café, d'autres organisations, des entreprises, des groupes de consommateurs, etc.).• Évaluer des instruments économiques et formuler des recommandations, notamment au sujet des éléments qui favorisent ou entravent un accroissement de la production, du commerce et de la consommation du café cultivé en zone ombragée. Diffuser de l'information sur les méthodes de production de ce café (notamment sur des produits de remplacement des pesticides).• Poursuivre les travaux de promotion du café cultivé durablement, y compris d'autres analyses de marché, la promotion de la consommation et d'autres domaines de travail. Il pourrait également s'agir de trouver des solutions en termes de politiques commerciales pour promouvoir le café cultivé en zone ombragée.
Ressources nécessaires	105 000 \$US

Participation du public

On mènera des consultations auprès d'intervenants déterminés, c'est-à-dire des spécialistes gouvernementaux, des producteurs et des distributeurs de café, des spécialistes de la commercialisation, des groupes de consommateurs, des ONG vouées à la conservation et d'autres parties intéressées afin d'examiner les résultats des travaux lorsqu'ils seront divulgués dans l'ébauche du rapport.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités constitue un élément important de ce projet. Ce type de café étant souvent cultivé par de petites et moyennes exploitations agricoles et des peuples autochtones, la CCE peut favoriser l'application de « bonnes pratiques » grâce à l'échange d'information et à la promotion de critères et d'indicateurs. La CCE peut également aider des groupes de consommateurs, des distributeurs et d'autres intervenants à déterminer les créneaux de marché et le supplément à payer pour ce produit.

Résultats prévus

Ce projet devrait permettre de mieux comprendre les exigences pratiques à satisfaire pour établir, entre le développement des marchés et la protection de l'environnement, des liens bénéfiques de part et d'autre. Il devrait aussi permettre de confirmer ou de réfuter le potentiel actuel de ce qu'il est convenu d'appeler des « écoproduits » aux plans des exportations et de la demande, de même que de cerner les enjeux connexes au soutien de tels produits. Ces enjeux incluent le financement requis, l'information pertinente quant aux marchés et à la commercialisation, la connaissance pratique, chez les producteurs, des critères applicables aux méthodes de production écologique et la sensibilisation du public.

Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'aider les Parties à s'assurer que le commerce des espèces sauvages et de leurs produits en Amérique du Nord est légal et biologiquement durable, offre des possibilités de développement, procure des avantages aux collectivités locales et favorise la conservation *in situ*. Pour ce faire, il est prévu d'examiner des questions liées à la nature et au volume du commerce légal des espèces sauvages et de leurs produits, de même que les tendances de ce commerce et de sa durabilité sur le plan biologique. Il est également prévu d'étudier les possibilités de développement de ce commerce, ses avantages en termes de conservation et ses incidences sur les collectivités locales.

Objectifs

- Décrire le commerce intérieur et international des espèces sauvages et de leurs produits en Amérique du Nord et recueillir des données sur le sujet.
- Analyser les tendances du commerce et des marchés de ces espèces et de leurs produits en Amérique du Nord.
- Établir des critères d'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages en privilégiant les écosystèmes nord-américains.
- Choisir et mener des études de cas sur les utilisations, avec ou sans prélèvement, des espèces sauvages et de leurs produits, mettre au point des approches qui permettront de maximiser les avantages de ces utilisations pour les collectivités locales et sensibiliser efficacement les producteurs et les collectivités à l'importance que revêt la biodiversité pour leur bien-être économique.
- Choisir et mener des études de cas sur le commerce des espèces sauvages et de leurs produits, et mettre au point des approches qui permettront de trouver des possibilités fructueuses de

développer durablement ce commerce, y compris des systèmes d'étiquetage et d'homologation, des mécanismes de financement et d'autres incitatifs.

- Choisir et mener des études de cas sur les utilisations, avec ou sans prélèvement, des espèces sauvages et de leurs produits, qui pourraient être avantageuses pour la conservation *in situ*, et mettre au point des approches favorisant de telles utilisations.

Justification

L'ANACDE, tout en faisant amplement mention du commerce et du développement durable, prescrit à la CCE d'entreprendre des activités visant la conservation et la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Ce projet donne suite à ce mandat en favorisant la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages en Amérique du Nord dans un contexte commercial, et en facilitant la mise au point d'approches régionales en matière d'utilisation durable de la biodiversité.

Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, il n'est pas facile de trouver des renseignements sur l'ampleur, la diversité et l'importance de l'utilisation des espèces sauvages et de leurs produits, ainsi que sur les avantages écologiques, sociaux et économiques que ces espèces et leurs produits peuvent procurer. En outre, le commerce actuel des espèces sauvages et de leurs produits est imposant et souvent non durable, non seulement au sein des pays d'Amérique du Nord et entre eux, mais également avec d'autres pays du monde. Ce projet aidera les Parties à mieux connaître le volume, la nature et les tendances de ce flux d'échanges commerciaux.

La biodiversité est par ailleurs menacée en Amérique du Nord par un certain nombre de pratiques, y compris la surexploitation découlant du commerce et d'autres activités et la destruction des habitats causée par une utilisation non durable des terres. Le projet permettra aux Parties de prendre des mesures qui, tout en étant conformes à leurs propres programmes et règlements, freineront la perte de biodiversité en démontrant aux collectivités locales que, en dépit de ce que la conservation peut coûter, la biodiversité et les écosystèmes ont une grande valeur et qu'il est possible de recourir à des pratiques et à des formes d'utilisation durable pour favoriser cette conservation au bénéfice de tous les intéressés.

Un effort nord-américain destiné à analyser les questions qui entourent l'utilisation durable des ressources et à améliorer la gestion et la conservation des écosystèmes, contribuera à une meilleure compréhension de ces questions aux échelles locale, nationale et régionale et favorisera les activités mondiales qui encouragent l'utilisation durable, à l'instar des activités entreprises sous l'égide de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il est également prévu que les mesures régionales prises dans le cadre de ce projet donneront suite aux obligations prescrites par d'autres instruments internationaux. En outre, compte tenu du rapport important que l'incidence de l'utilisation des espèces peut avoir avec la conservation de la biodiversité et l'application des lois connexes, ce projet a également pour but de compléter et d'appuyer les travaux entrepris par le Groupe d'étude sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) dans le contexte des activités de la CCE et par les organismes d'application des lois des trois pays.

État d'achèvement

En 1999, ce projet poursuivra le processus d'examen que la CCE a entrepris en 1998 en vue d'inventorier et de compiler de l'information sur le commerce actuel des espèces sauvages et de leurs produits en Amérique du Nord. Cet examen aidera les Parties à trouver des possibilités de mener d'autres travaux qui faciliteront la conservation de la biodiversité dans le cadre de ce commerce.

Activités

Le processus d'examen donnera lieu à la publication d'une étude de base et à la tenue d'un atelier destiné à trouver des possibilités de faire progresser les travaux.

1999	
<ul style="list-style-type: none">• Rapport : Parachèvement et publication d'une étude de base intitulée <i>Analyse des liens entre le commerce et la conservation des espèces sauvages en Amérique du Nord</i>.• Atelier : Tenue d'une réunion de fonctionnaires et d'autres intervenants afin de trouver des possibilités de faire progresser les travaux en conformité avec les objectifs du projet.• Mise en œuvre d'activités, au besoin.	
Ressources nécessaires	90 000 \$US

2000 et 2001	
<ul style="list-style-type: none">• Les activités sont subordonnées aux résultats du processus d'examen entrepris en 1998–1999.	
Ressources nécessaires	À déterminer

Participation du public

L'atelier de 1999 permettra aux fonctionnaires et autres intervenants présents d'examiner l'étude de base et de trouver des possibilités de faire progresser les travaux en conformité avec les objectifs du projet.

Renforcement des capacités

Ce projet permettra de recueillir de l'information sur les utilisations — avec ou sans prélèvement — de la biodiversité. Il est également destiné à favoriser la mise en place d'activités, de programmes de formation et d'infrastructures dans les collectivités (y compris celles des peuples autochtones) qui dépendent du commerce des espèces sauvages et de leurs produits comme moyen d'existence, dans la perspective de trouver des possibilités de développement et d'encourager la conservation.

Résultats prévus

On prévoit que ce processus d'examen donnera naissance à un programme de coopération nord-américain portant sur les problèmes liés à la conservation des espèces sauvages ainsi qu'au commerce des espèces sauvages et de leurs produits.

Écotourisme dans les aires naturelles

Sommaire du projet

Ce projet vise à inciter les organisations intergouvernementales et le secteur privé à coopérer au développement et à la promotion de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord. Il permettra d'examiner de quelle façon le milieu naturel nord-américain peut être protégé et mis en valeur et d'accroître simultanément les possibilités d'écotourisme dans les aires naturelles.

Objectifs

- Évaluer l'état de l'écotourisme en Amérique du Nord.
- Partager l'information sur les projets fructueux et les enjeux en Amérique du Nord.
- Répertorier les possibilités d'écotourisme en Amérique du Nord.
- Concevoir un cadre commun permettant de mettre au point des mécanismes de promotion de l'écotourisme en Amérique du Nord.

Justification

Le tourisme dans les aires naturelles peut donner lieu à de l'écotourisme et à d'autres activités sans prélèvement telles que les randonnées, l'observation des espèces sauvages, les activités de plein air, ou encore des activités avec prélèvement comme la collection de plantes et de roches, la pêche et la chasse. Le tourisme axé sur la nature représente 10-15 % des sommes consacrées aux voyages à l'échelle internationale. Étant donné que l'on prévoit, pour le moins, que le tourisme doublera au cours de la prochaine décennie, ses débouchés et ses répercussions devront systématiquement faire l'objet d'interventions.

Ce projet peut donc promouvoir le développement durable en favorisant les politiques économiques axées sur la conservation, la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Un tourisme durable géré adéquatement peut fournir d'importantes ressources financières à certaines des régions les plus pauvres de l'Amérique du Nord. Par contre, un tourisme accru et mal géré peut provoquer un grand stress environnemental dans les zones écologiquement fragiles.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont en commun de nombreuses caractéristiques naturelles qui comprennent les écosystèmes chevauchant leurs frontières, d'importantes formations géologiques comme la chaîne de montagnes qui s'étend des Rocheuses canadiennes à la Sierra Madre mexicaine, et le biote, dont font partie des espèces migratrices comme les baleines, les oiseaux et les monarques. Ces pays ont également un défi commun à relever, à savoir faire face aux répercussions néfastes du tourisme sur les points « névralgiques » populaires ainsi que sur le développement des collectivités éloignées, rurales ou autochtones qui se trouvent « en dehors des sentiers battus ». La coopération régionale visant le développement et la promotion du tourisme peut être une source accrue de profits pour toutes les Parties et peut même permettre d'établir des normes et des principes communs d'exploitation en vue d'instaurer la durabilité.

Ce projet relatif à l'écotourisme dans les aires naturelles offre au Canada, au Mexique et aux États-Unis l'occasion d'élaborer un cadre commun pour l'écotourisme en Amérique du Nord. Les avantages économiques du développement sous-tendent un engagement conjoint de ces pays à protéger les écosystèmes qui attirent les touristes vers les aires naturelles.

État d'achèvement et activités

Le projet sera entrepris en trois phases entre 1998 et 2001. La phase I est en cours et elle se terminera par l'établissement d'un rapport intitulé *Le développement de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : enjeux et possibilités*, lequel exposera et évaluera la situation actuelle. La phase II servira à relever les éléments qui entravent ou qui favorisent le développement de l'écotourisme dans les aires naturelles, et elle prendra fin par la tenue d'une conférence trilatérale d'experts destinée à fixer les prochaines étapes du projet. La phase III sera entreprise sur deux ans et tablera sur les recommandations formulées dans le cadre de la conférence afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens concrets de soutenir l'écotourisme dans les aires naturelles.

1999

- Rapport intitulé *Le développement de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : enjeux et possibilités*. Ce rapport touchera aux questions suivantes : la qualité et l'envergure de l'approvisionnement, de la demande et de la gestion; les besoins de formation; le cadre réglementaire; les stratégies de commercialisation; les programmes d'accréditation; la cohérence avec les politiques de conservation de la biodiversité.
- Conférence/atelier : Intitulée « L'écotourisme en Amérique du Nord », cette conférence servira de tribune en vue d'examiner les travaux existants. Des experts comprenant des fonctionnaires et d'autres intervenants intéressés discuteront des questions soulevées dans le rapport précité et relèveront les possibilités de coopération qui s'offrent à la CCE dans ce domaine.

Ressources nécessaires

120 000 \$US

2000 et 2001

- Le caractère particulier des activités de 2000 et 2001 dépend des résultats de l'évaluation entreprise en 1998 et devant se poursuivre en 1999, de même que de la consultation d'octobre 1999.

Ressources nécessaires

À déterminer

Participation du public

La conférence/atelier prévue pour octobre 1999 fera appel à des intervenants représentant des ONGE, le secteur privé, les pouvoirs publics et d'autres organisations intéressées. En outre, des documents décrivant les travaux en cours et les leçons tirées de cette expérience feront l'objet d'une vaste diffusion dans les trois langues.

Renforcement des capacités

Ce projet, qui assurera une diffusion efficace de l'information et qui mettra l'accent sur les politiques et possibilités nationales et sur les expériences locales, fournira des renseignements concrets aux collectivités sur la façon d'instaurer des projets économiques fructueux reposant sur le tourisme durable et écologique.

Résultats prévus

Ce projet devrait permettre de dresser un cadre de travail visant la promotion du tourisme durable dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord.

Conservation de la biodiversité

La mission du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité consiste à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin d'encourager la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le continent nord-américain abrite les plus grandes diversités biologiques marines et terrestres de la planète. À lui seul, le Mexique compte une immense diversité en raison de la variété de ses espèces, de ses écosystèmes et des endémismes qui caractérisent son territoire. Avec six autres pays, l'Amérique du Nord abrite près de 60 % des espèces connues. Toutefois, en raison de l'ampleur de sa richesse biologique, elle fait face à des problèmes tels que les menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes qui peuvent nuire à l'épanouissement des générations futures et au bien-être actuel de la région.

23

La majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, alors que d'autres sont communs à deux des trois pays. Malgré tout, les effets et conséquences de certains d'entre eux toucheront tôt ou tard l'ensemble de l'Amérique du Nord. La CCE intensifiera ses efforts de renforcement des mesures régionales en matière de biodiversité au moyen des objectifs généraux suivants :

- Relevé et évaluation des moyens les plus prometteurs de conserver, d'encourager et de restaurer la biodiversité et les processus écologiques en Amérique du Nord.
- Recherche et promotion d'instruments et de mécanismes de conservation des régions, des zones et des corridors utilisés par les espèces transfrontalières et migratrices.
- Mise sur pied d'une activité de surveillance des écosystèmes des régions nord-américaines d'intérêt prioritaire qui permettra : de déclencher rapidement l'alerte en cas de situations imprévues et urgentes sur le plan de l'environnement; d'évaluer de façon continue les mesures écorégionales au moyen d'indicateurs de performance; de relever plus facilement les tendances en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles.
- Intégration de considérations sur la biodiversité et son utilisation durable dans les domaines qui influent sur l'exploitation ou la dégradation de cette biodiversité.
- Participation des divers groupes d'intérêt au processus de planification, particulièrement les collectivités autochtones.
- Création de réseaux d'experts en vue d'analyser les menaces à la biodiversité, de même que les causes et les effets des situations fortuites, et de recommander ensuite des mesures correctives.

- Encouragement de l'utilisation durable des produits et services découlant de la biodiversité.
- Amélioration de l'information, de la compréhension et de la conscience en matière de biodiversité afin d'encourager la prise de décisions plus éclairées et une augmentation quantitative et qualitative de la participation du public à des activités visant à maintenir, à conserver, à restaurer et à utiliser durablement cette diversité.

La CCE mettra à profit son statut d'organisme de gestion et de concertation ainsi que ses fonctions de catalyseur pour encourager, en collaboration avec les trois gouvernements et les divers groupes d'intérêt, l'élaboration et l'application d'une stratégie qui permettra de cerner et de prévenir les menaces que le libre-échange fait peser sur la biodiversité en Amérique du Nord.

Pour atteindre ces objectifs, la CCE a divisé son secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité en trois parties : premièrement, un *diagnostic* de l'état actuel de la conservation de la biodiversité dans la région; deuxièmement, l'*élaboration* de stratégies fondées sur les priorités des régions écologiques et sur les mesures de conservation que les pays et les divers groupes d'intérêt soutiennent unanimement; troisièmement, la *mise en place* de mécanismes, de projets et de systèmes de gestion de l'information. Ces trois parties sont détaillées dans le plan de travail suivant :

1. Stratégie de conservation de la biodiversité

- Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
- Surveillance des écosystèmes

2. Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

- Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- Activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

3. Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Stratégie de conservation de la biodiversité

Ce programme a pour objectif principal de trouver des possibilités de coopérer efficacement dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Il sera axé sur l'établissement de plans stratégiques et d'activités régionales de conservation. Ces objectifs seront atteints par le biais de deux projets :

- *Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité*
- *Surveillance des écosystèmes (ce projet débutera en 2000)*

Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Sommaire du projet

En collaboration avec les gouvernements, les spécialistes de la conservation et les intervenants, ce projet vise à élaborer des stratégies de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Il consiste à établir un consensus sur la problématique de la conservation et les écorégions. Le projet tiendra compte des travaux fructueux accomplis par la CCE relativement à la cartographie des régions écologiques de l'Amérique du Nord et à l'évaluation de l'état de la conservation de régions écologiques données. Il permettra d'établir un programme de coopération à long terme en matière de conservation de la biodiversité.

Justification

La CCE peut contribuer à relever le défi que représente la conservation de la biodiversité, car cette dernière continue de subir des pressions en dépit des nombreux efforts des ONG, des organismes gouvernementaux et des organisations internationales visant à conserver le patrimoine naturel de l'Amérique du Nord. Ce n'est qu'au moyen d'efforts coordonnés, stratégiques et systématiques déployés dans une optique écorégionale que l'on pourra renforcer la capacité de conserver les espèces, les écosystèmes et la diversité naturelle en Amérique du Nord.

La stratégie sera fondée sur les caractéristiques qui font de la CCE un organisme unique en son genre : privilégier le principe de prudence; encourager la coopération entre les pays membres de l'ALÉNA; produire l'information qui soutiendra la prise de décisions; appuyer le renforcement des capacités régionales; éviter tout chevauchement et renforcer les mesures régionales; encourager la participation du public; étayer ses activités par de solides principes scientifiques; encourager l'établissement de réseaux d'intégration thématiques entre les experts nord-américains et faire en sorte d'obtenir des résultats concrets.

État d'achèvement

Ce projet s'appuie sur les travaux antérieurs de la CCE, notamment les cartes des régions écologiques de l'Amérique du Nord, qui ont été produites pour constituer une base commune permettant une classification descriptive de ces régions, d'après les caractéristiques propres à chacune. Il tire également parti des travaux d'évaluation de l'état de la conservation de régions écologiques données, qui ont été entrepris conjointement avec le Fonds mondial pour la nature.

Activités

1999

Les activités consisteront à déterminer les principaux problèmes de conservation en Amérique du Nord, de même qu'à cerner les régions écologiques qui doivent prioritairement faire l'objet d'une coopération. Plus précisément, la CCE collaborera avec les Parties et les experts aux fins suivantes :

- Relever les questions importantes qui touchent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et terrestre ainsi qu'aux écorégions qui pourraient bénéficier d'une action concertée à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ces questions incluront les répercussions et les risques, pour la santé des humains et des écosystèmes, des sources de polluants toxiques, biocumulatifs et rémanents. Cette activité sera fondée sur les éléments suivants : les décisions consensuelles prises dans le cadre des réunions des hauts fonctionnaires des trois pays qui s'occupent des espèces sauvages et de la biodiversité, particulièrement le Comité trilatéral sur les espèces sauvages; les résultats des travaux réalisés par la CCE, notamment les cartes des régions écologiques de l'Amérique du Nord et l'évaluation de l'état de la conservation de régions écologiques données; l'examen des plans nationaux en matière de biodiversité (selon les engagements pris aux termes de la Convention sur la diversité biologique) et d'autres programmes, plans et stratégies établis à l'échelle nationale.
- Répertoire les besoins et les priorités en vue de renforcer la capacité des divers secteurs à conserver la biodiversité en Amérique du Nord.

1999

- Consulter les organismes gouvernementaux concernés des trois pays afin de mieux définir la portée du projet.
- Relever les priorités nationales énoncées dans les stratégies et programmes nationaux de conservation.
- Présenter, au cours d'une réunion de hauts fonctionnaires d'organismes s'occupant des espèces sauvages et de questions connexes, les résultats de l'analyse des stratégies et des programmes nationaux afin d'établir les priorités en matière de conservation de la biodiversité et de définir les mesures coopératives à prendre à cet égard.
- Commencer à élaborer des stratégies afin de se pencher sur les questions et les écorégions d'intérêt prioritaire relevées.
- Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités afin d'élaborer des stratégies.
- Répertoire les efforts, les intervenants et les ressources les plus importants dans le domaine de la conservation de la biodiversité en vue d'élaborer des stratégies précises.

Ressources nécessaires

121 000 \$US

2000

En collaboration avec les divers groupes d'intérêt, il s'agit de trouver des mécanismes permettant de faire le suivi des stratégies, de les évaluer et de les commenter, de même que de parvenir à un consensus régional. Cet exercice prendra fin avec l'établissement d'une structure d'exécution de plans d'action quinquennaux lorsque le premier plan sera dressé (2001–2005).

- Créer des mécanismes permettant d'examiner et d'évaluer les stratégies et d'en faire le suivi.

- Élaborer un ensemble de plans d'action pour chaque écorégion (tout d'abord à l'échelle nationale, dans une perspective transfrontalière) en vue d'appuyer et de mettre en œuvre les stratégies de conservation de la biodiversité.
- Dresser le premier plan d'action.

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un comité trinational d'évaluation qui collaborera à la gestion définitive des stratégies et à leur suivi. • Élaborer une stratégie de surveillance et d'évaluation : indicateurs de performance, groupe d'évaluation, calendrier, budgétisation, mesures correctives, mécanismes de critique du plan stratégique. • Tenir des ateliers de consultation publique pour présenter les stratégies et parvenir à un consensus. • Dresser le premier plan d'action. 	
Ressources nécessaires	110 000 \$US

Participation du public

Durant les diverses étapes de ce projet, du lancement jusqu'à la mise en œuvre, la participation du public constituera un facteur indispensable. En collaboration avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux (CCN), il faudra mettre sur pied des mécanismes qui permettront de recueillir l'opinion des divers groupes d'intérêt et de les faire participer activement. Le relevé des éléments qui favorisent ou qui entravent la conservation de la biodiversité, des mécanismes grâce auxquels le grand public s'investira dans le règlement des problèmes, des indicateurs et des moyens d'évaluer les résultats de la stratégie sont des questions qui seront abordées avec le public.

Renforcement des capacités

Le plan stratégique reconnaîtra les différences entre les trois pays et cherchera à en maximiser les avantages. En ce qui concerne le renforcement des capacités, on étudiera en détail les points forts et les points faibles de chacun des éléments stratégiques du plan dans chaque pays à l'égard de tous les groupes d'intérêt. La réussite de l'application du plan stratégique ne dépendra pas seulement de l'engagement des Parties, mais aussi de la capacité réelle des secteurs qui s'intéressent à sa réalisation. Dans le cadre du plan, on se servira du renforcement des capacités comme d'un élément stratégique de base pour choisir et évaluer les autres activités.

Résultats prévus

- Consensus entre les principaux organismes gouvernementaux et experts du domaine de la conservation en ce qui concerne les questions et les écorégions d'intérêt prioritaire qui doivent faire l'objet d'une coopération.
- Stratégies de coopération relatives aux questions de conservation et aux écorégions d'intérêt prioritaire.
- Plans d'action pour appuyer l'application des stratégies.
- Examen des progrès réalisés et processus d'évaluation des stratégies.

Sommaire du projet

La CCE coordonnera la coopération entre les institutions et entre les trois pays afin de prévoir et de prévenir les dommages aux écosystèmes qui se répercuteront sur la biodiversité et, par voie de conséquence, sur la santé humaine. Elle recourra aux capacités existantes pour harmoniser les systèmes de surveillance et intégrer les groupes d'experts afin de constituer un système d'alerte rapide dans les régions écologiques d'intérêt prioritaire. Cette activité facilitera le processus décisionnel et permettra d'amener les gouvernements locaux et la population à contribuer à la recherche de solutions aux situations d'urgence environnementale, en plus de répertorier et d'analyser les nouvelles tendances régionales importantes pour l'écologie et d'en rendre compte.

Justification

L'ANACDE engage les Parties à rendre périodiquement compte de l'état de l'environnement en Amérique du Nord, en plus d'encourager les mesures destinées à faire face aux urgences environnementales et, le cas échéant, d'en évaluer les incidences sur le milieu naturel.

Le défi qui consiste à conserver la biodiversité à une envergure mondiale, mais les activités de protection, d'atténuation et de remise en état doivent être régionales et locales. Il faut donc mettre au point un nouveau processus de prise de décisions et de réaction à l'égard des situations d'urgence environnementale, un processus décentralisé qui est réceptif à la participation des citoyens, qui s'appuie sur les dernières découvertes scientifiques et qui permet de prendre des mesures concertées autant rapides qu'efficaces.

Pour donner suite à ces engagements, la CCE peut jouer un rôle stratégique de catalyseur en renforçant les capacités et en encourageant la coopération régionale dans le cadre du présent projet de surveillance des écosystèmes. Ce dernier, tout en utilisant les capacités, les infrastructures et l'information scientifique disponibles, pourrait constituer un système d'alerte rapide et un outil de prévision des nouvelles tendances régionales importantes pour l'écologie.

Ce projet sera élaboré en fonction des résultats du processus de planification stratégique en matière de conservation de la biodiversité, du contenu du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord et du projet sur les nouvelles tendances. Les activités ne pourront donc débiter qu'à la fin de la phase préliminaire du plan stratégique.

Activités

2000

Une région modèle sera choisie de façon concertée en fonction de la décision d'un comité d'évaluation composé d'experts et de représentants d'organismes gouvernementaux des trois pays. Par la suite, on effectuera une analyse des capacités, des participants et des variables à différentes échelles dans la région choisie. Les étapes à suivre sont les suivantes :

- Constituer un groupe d'experts spécial et, en fonction des diverses analyses écorégionales et des priorités en matière de conservation, choisir la ou les régions écologiques d'intérêt prioritaire qui seront visées par le présent projet et parvenir à un consensus trinational à ce sujet.
- Relever les capacités et les lacunes dans l'écorégion visée, ainsi que les différents participants représentant les trois paliers de gouvernements; les universités et les établissements de recherche; les ONG internationales, nationales et locales; le secteur privé; d'autres groupes d'intérêt.

- Parvenir à un consensus avec les divers intervenants régionaux sur la nécessité et les possibilités qu'offre ce mécanisme de prévision et d'alerte rapide.
- Évaluer la faisabilité politique, technique et économique de ce projet.
- Parvenir à une alliance stratégique entre les principaux participants.

<i>2000</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser, hiérarchiser et choisir la ou les régions modèles où le système sera établi. • Répertoire les capacités institutionnelles dans la région modèle. • Dresser un plan d'études générales qui comprendra une analyse de la faisabilité politique, technique et économique. • Présenter le projet à divers groupes d'intérêt. • Conclure une alliance régionale en vue d'instaurer le système de surveillance.
Ressources nécessaires	80 000 \$US

2001

Il s'agira de concevoir le système de surveillance, ses objectifs et sa portée, ainsi que les indicateurs de performance, les variables à mesurer, les instruments de mesure, le mécanisme de coordination par divers organismes, le système informatique et des mécanismes de prise de décisions, d'information et de participation publique. Il s'agira aussi de déterminer les besoins en matière d'infrastructure, de formation et de ressources humaines et financières, ainsi que de trouver d'éventuels donateurs et participants au financement du projet. Les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Relever et mettre en œuvre des indicateurs de l'état de la conservation à l'échelle écorégionale.
- Multiplier et diversifier les capacités du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) pour qu'elles constituent la base informatique du système.
- Chercher des bailleurs de fonds pour financer le projet et coordonner une campagne de financement.
- Renforcer les capacités et l'infrastructure afin d'entreprendre le projet pilote.
- Compiler de l'information sur l'état de la conservation de l'écorégion cible afin qu'elle soit utile pour établir le rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.

<i>2001</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Parvenir à un consensus sur les indicateurs de performance, les variables à mesurer et les échelles à utiliser. • Adapter le RIBAN pour qu'il serve de base d'information et de coopération et réponde aux besoins particuliers du système. • Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités à court, à moyen et à long terme. • Faire des démarches auprès des organismes de financement en vue de présenter le système, sa portée, ses avantages et ses besoins financiers à long terme.
Ressources nécessaires	À déterminer

Participation du public

La participation du public constitue un élément indispensable pour prévenir les situations fortuites et urgentes qui touchent l'environnement. Ce projet requiert une vaste participation des groupes d'intérêt, de sa conception jusqu'à sa mise en œuvre régionale. Les mécanismes d'alerte et d'information publique, de même que les processus d'évaluation et de suivi de ce projet, seront élaborés de concert avec divers groupes d'intérêt.

Renforcement des capacités

Ce projet consiste initialement à inventorier les capacités régionales et à relever les lacunes en matière d'orientation, d'infrastructure et de ressources humaines. Au cours de la deuxième année du projet, un programme continu de renforcement des capacités sera mis en œuvre, tout d'abord avec les participants principaux (les sources d'information) et, par la suite, avec les communicateurs, les décideurs et les utilisateurs.

Résultats prévus

- Choix concerté de la région modèle.
- Constitution d'un réseau d'experts interdisciplinaire en matière d'écorégions.
- Stratégie permettant de combler les besoins en matière de renforcement des capacités.
- Adaptation du RIBAN aux besoins du projet de surveillance des écosystèmes.
- Plan financier pour la réalisation du projet.
- Plan concerté de mise en œuvre du projet.
- Choix concerté d'indicateurs de performance, de variables à mesurer et d'échelles à utiliser.

Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

Ce programme a pour but de trouver de nouveaux mécanismes, de renforcer les capacités et d'encourager la coopération, afin de conserver les écorégions marines et terrestres d'intérêt prioritaire qui contribuent à la protection des espèces de l'Amérique du Nord. Le premier projet de ce programme a pour objet de protéger les écosystèmes marins des effets des activités humaines en milieu terrestre. Deux autres projets viennent compléter le premier : l'un d'eux marque le début de la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, à l'aide des techniques du SIG utilisées par la CCE pour les régions écologiques terrestres du continent nord-américain, tandis que l'autre établit les bases d'un réseau d'aires marines protégées essentielles à la conservation d'importants écosystèmes et formes de vie marines. Le projet relatif aux mécanismes de conservation de la biodiversité sert de cadre à trois différentes activités : la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation des oiseaux, le bilan de l'état de la conservation des espèces migratrices ou transfrontalières, le relevé des menaces qui planent sur ces espèces et la mise en place de mécanismes novateurs visant à protéger les zones et corridors écologiques d'intérêt prioritaire. Les travaux de ce programme seront effectués dans le cadre des projets suivants :

- *Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers*
- *Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord*
- *Réseau nord-américain d'aires marines protégées*
- *Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*

Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers

Sommaire du projet

Depuis 1996, dans la perspective de trouver des moyens de protéger le milieu marin, la CCE a facilité la mise en œuvre régionale du Programme d'action mondiale (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord. La CCE est la seule organisation internationale qui participe à la mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord. Elle a travaillé de concert avec des organismes gouvernementaux, le secteur privé et des groupes de citoyens afin d'élaborer des projets pilotes binationaux destinés à protéger les écosystèmes marins et côtiers, conformément aux termes du PAM à l'égard de la baie des Californies et du golfe du Maine, deux régions côtières différentes communes à deux pays.

Objectifs

Le projet consiste à protéger le milieu marin en facilitant la mise en œuvre régionale du PAM. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mettre en place une infrastructure organisationnelle, indépendante de la CCE, qui servira de cadre à la coopération binationale multisectorielle visant la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies et le golfe du Maine.
- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux pour la protection du milieu marin dans chacune de ces régions.
- Faciliter l'échange d'information, mieux faire connaître le PAM et accroître l'intérêt et la participation dans chaque région.

- Renforcer l'engagement à long terme en ce qui concerne la mise en œuvre du PAM dans les deux régions.
- Résumer des expériences régionales qui serviront de modèle de mise en œuvre du PAM, à l'intention d'autres régions de l'Amérique du Nord et du monde.

Justification

Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont préoccupés par la qualité du milieu marin, comme en a fait foi l'Atelier sur les priorités en matière de coopération en Amérique du Nord pour 1999 à 2001 (25 juin 1998). L'importance du milieu marin est également reconnue dans le *Programme d'action commun* adopté par le Conseil, où il est précisé que « les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres ».

Les régions côtières et marines sont le siège d'une grande diversité d'activités économiques importantes : pêche et aquiculture, tourisme, loisirs, industrie et transport. Toutefois, elles sont soumises à des pressions de plus en plus fortes résultant d'une croissance démographique rapide et du développement subséquent, sans oublier le développement qu'occasionne un commerce accru par l'élimination des barrières commerciales.

Presque toutes les menaces qui pèsent sur les habitats et sur la qualité du milieu marin ont pour origine des pressions humaines, qu'il s'agisse de modifications physiques de l'environnement ou des effets de la pollution résultant des activités humaines menées soit directement en mer (en profondeur ou en surface), soit dans les bassins versants. Les nutriments et la pollution bactérienne associés aux eaux de ruissellement urbaines et agricoles, les changements hydrologiques et les modifications de la salinité dans des systèmes naturellement équilibrés, l'érosion du littoral et le surdéveloppement sont autant de tensions qui s'exercent sur les milieux côtier et marin. Les activités terrestres ont une incidence sur la qualité du milieu marin qui, à son tour, influe sur d'autres activités terrestres et aquatiques ainsi que sur la santé humaine.

De plus en plus, la communauté internationale reconnaît la nécessité de protéger le milieu marin contre les activités terrestres, surtout depuis 1998, année que les Nations Unies ont déclarée Année internationale de l'océan. En 1995, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont participé aux négociations et à la signature du PAM. Ce programme invite à coopérer à l'échelle régionale et infra-régionale en vue de relever les problèmes, les priorités et les mesures de protection des habitats marins dans une perspective de gestion durable des milieux marin et côtier.

État d'achèvement

Jusqu'à maintenant, deux coalitions binationales multipartites ont été établies dans le cadre des deux projets régionaux. Ces coalitions rassemblent des représentants d'organismes fédéraux, étatiques et locaux, d'organisations sans but lucratif, des secteurs universitaire et privé et de groupes autochtones, qui partagent une même vision et des objectifs similaires. Des plans d'action régionaux sont également en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre du PAM en 1999. Il est prévu d'appliquer la méthode que préconise le PAM et d'effectuer une évaluation préliminaire des partenariats et des sources de financement éventuels pour pouvoir entreprendre les activités de mise en œuvre en 1999.

Si des progrès considérables ont été accomplis, il n'en reste pas moins que l'évolution et le renforcement de ces efforts bilatéraux demandent beaucoup de temps. Le soutien de la CCE sera nécessaire au cours des prochaines années (1999 et 2000) pour aider les intervenants régionaux à

passer du processus de planification stratégique du PAM à la mise en œuvre du plan. Ces projets ont atteint un seuil critique. Le cadre institutionnel et les ressources financières nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre ce plan à long terme et de façon soutenue ne sont pas encore établis.

Golfe du Maine

En 1998, le comité spécial sur le golfe du Maine, connu sous le nom de *Global Programme of Action Coalition for the Gulf of Maine* (GPAC, Coalition pour l'application du PAM dans le golfe du Maine), a mis en œuvre avec succès un processus en cinq étapes visant à élaborer des plans d'action particuliers, conformes aux termes du PAM, destinés à protéger les écosystèmes marins et côtiers du golfe du Maine. Après avoir dressé des listes de priorités concernant les polluants et les habitats dans le golfe, la GPAC a entrepris d'organiser un atelier en vue d'évaluer la pertinence des activités actuelles liées à ces priorités. Les résultats de cet atelier, tenu à Portland (Maine), comprennent des plans d'action concrets visant à combler les lacunes ou à améliorer les mesures existantes. Les participants ont également dressé une liste des partenariats et des sources de financement possibles en vue d'entreprendre les activités de mise en œuvre du PAM en 1999.

Baie des Californies

Dans la baie des Californies, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la définition de la structure du comité spécial. Un comité directeur a été choisi au cours de la dernière réunion du comité spécial. Ce comité directeur a travaillé activement à l'élaboration du plan opérationnel pour 1999, un processus graduel visant à fixer les priorités et à dresser des plans d'action particuliers conformes aux termes du PAM. Ce plan opérationnel a été soumis à l'approbation du comité spécial à l'occasion de sa réunion de novembre 1998.

Un groupe de scientifiques mexicains a également participé, en 1998, à la première étude de surveillance du milieu marin à l'échelle de la baie, organisée par le *Southern California Coastal Water Research Project Authority* (Projet de recherche sur les eaux côtières de la Californie du Sud). Cette étude fournira une évaluation précieuse de l'état de la baie, des deux côtés de la frontière. La CCE a parrainé la participation des scientifiques mexicains au processus d'interétalonnage, de septembre 1997 à juillet 1998, qui a mené au premier exercice d'échantillonnage, en août 1998. Cet exercice a donné lieu à la mesure d'un certain nombre d'indicateurs, dont les communautés endofauniques, la microbiologie, la toxicité des sédiments et la qualité de l'eau dans toute la baie des Californies.

Activités

Région du golfe du Maine

1999

Le travail se poursuivra en 1999 dans le golfe du Maine en vue d'aider la GPAC à passer de la planification à l'action. La CCE facilitera l'exécution des plans de mise en œuvre élaborés au cours de l'atelier de Portland. Elle fournira des fonds de lancement pour ces activités et une stratégie de financement sera élaborée afin d'accroître ces ressources initiales.

Afin de renforcer la coopération entourant la mise en œuvre à long terme du PAM dans le golfe du Maine, la CCE aidera la GPAC à élaborer une stratégie de transition dans le but d'assurer la viabilité à long terme de cette mise en œuvre. Cette aide comprendra le transfert à des institutions régionales des outils de communication (site Web et liste de courrier électronique) établis et gérés actuellement par la CCE.

1999

- Mettre en œuvre des mesures concrètes choisies au cours de l'atelier de Portland en vue de restaurer et de gérer les habitats et de réduire les polluants d'importance régionale, en fournissant des fonds de lancement (catalyseurs).
- Organiser un atelier en vue d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du PAM et établir un rapport sur l'atelier.
- Tenir une réunion de la GPAC afin de tracer les grandes lignes d'une stratégie de transition.
- Élaborer une stratégie de transition en vue d'assurer la viabilité à long terme de la mise en œuvre du PAM, et ce, en incluant des dispositions institutionnelles, des mécanismes de financement, le transfert de la page d'accueil et de la liste d'adresses électroniques, etc.

Ressources nécessaires

95 000 \$US

2000

À titre d'activité ultime, un atelier sera organisé en 2000 pour évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM. On publiera également le rapport résumant l'expérience acquise dans le golfe du Maine qui aura été établi au cours de l'année précédente.

2000

- Tenue d'un atelier dans le but d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM et de faire état des leçons tirées de l'expérience.

Ressources nécessaires

25 000 \$US

Région de la baie des Californies

1999

À la fin de 1998, le comité spécial de la baie des Californies sera en mesure d'entreprendre la mise en œuvre de son plan opérationnel pour 1999. Celui-ci a été soumis à l'approbation du comité spécial à l'occasion de sa réunion de novembre 1998. Le plan, qui comporte plusieurs étapes, mènera au choix, dans le cadre d'un processus participatif, de mesures concrètes et de plans d'action déterminés visant à protéger le milieu marin dans la baie des Californies.

Le renforcement de l'arrangement institutionnel en voie de conclusion pour la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies est une autre tâche prévue en 1999. La *San Diego Association of Governments* (Sandag, Association des gouvernements de San Diego) a offert d'aider le comité spécial de la baie des Californies en assumant le rôle de secrétariat. La San Diego State University accueille maintenant le site Web de la baie des Californies. Il convient de coordonner ces efforts afin de renforcer l'engagement à long terme à l'égard de la mise en œuvre du PAM dans la région.

En ce qui concerne l'étude de surveillance à l'échelle de la baie, c'est en 1999 que les analyses des échantillons recueillis seront terminées et qu'un rapport sera publié. La CCE continuera de parrainer la participation de scientifiques mexicains aux étapes d'analyse des données et de préparation du rapport.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies. • Tenir des réunions du comité spécial en 1999 à l'appui de la mise en œuvre du plan opérationnel pour la baie des Californies. • Fixer les priorités d'action dans la baie des Californies. • Dresser des plans d'action concrets pour les priorités fixées par le comité spécial. • Mettre en œuvre les mesures concrètes qui auront été prises en versant des fonds de lancement (catalyseurs). • Continuer de parrainer les scientifiques mexicains pour analyser les données recueillies au cours de l'étude de surveillance réalisée en 1998. 	
Ressources nécessaires	95 000 \$US

2000

Le travail se poursuivra en 2000 dans la baie des Californies afin d'aider le comité spécial à passer de la planification à l'action. La CCE facilitera l'exécution des plans de mise en œuvre élaborés en 1999 et fournira des fonds de lancement pour ces initiatives. Une stratégie de financement sera élaborée afin d'accroître ces ressources initiales.

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un atelier pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du PAM, dont les leçons tirées de l'expérience, et établir un rapport sur l'atelier. • En vue d'assurer la viabilité à long terme de la mise en œuvre du PAM, élaborer une stratégie de transition incluant des dispositions institutionnelles, des mécanismes de financement, le transfert de la page d'accueil et de la liste d'adresses électroniques, etc. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

2001

À titre d'activité ultime, on organisera un atelier afin d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM en 2000. On y présentera un rapport résumant l'expérience acquise à l'égard de la baie des Californies.

2001	
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier en vue d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

Rapport sur les « Leçons tirées de l'expérience »

2000

Il existe de grandes possibilités de partager les leçons tirées de ce processus avec d'autres régions de l'Amérique du Nord, et même de l'extérieur du continent. À cette fin, la CCE produira un rapport sur papier et sur cédérom résumant l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord.

2000	
	<ul style="list-style-type: none">• Production d'un rapport sur papier et sur cédérom analysant et résumant l'expérience acquise dans le cadre des deux projets pilotes afin de la partager avec d'autres régions.
Ressources nécessaires	15 000 \$US

Participation du public

La participation du public a été essentielle à la mise en œuvre du PAM dans les deux régions. Les comités spéciaux qui soutiennent la mise en œuvre du PAM dans chaque région représentent de vastes intérêts environnementaux, économiques et sociaux, et donnent au public une première occasion de participer de façon constructive à la protection du milieu marin. L'organisation d'ateliers offre la possibilité d'élargir l'auditoire. Les efforts visant à ce que le grand public participe davantage comprennent la production de matériel de sensibilisation et la conception d'outils de communication, comme des bulletins et des sites Web.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités constitue un élément central du projet. Parmi les mesures prises dans chaque région, il faut noter la création de comités spéciaux multisectoriels et la conception d'outils de communication pour faciliter l'échange d'information, le réseautage des membres des comités et une meilleure connaissance du PAM dans la région.

En ce qui concerne la baie des Californies, la CCE a parrainé la participation de scientifiques mexicains à la première étude de surveillance marine à l'échelle de la baie. Cette activité, en plus de permettre à des scientifiques mexicains et à leurs homologues américains d'élaborer des méthodes communes de surveillance marine, a donné lieu à la mise en place d'une tribune qui donnera lieu à un échange transfrontalier d'information sur la qualité du milieu marin.

Résultats prévus

Au terme de ces activités de mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord, la CCE aura établi un cadre de coopération régionale pour la protection du milieu marin dans la baie des Californies et le golfe du Maine. Le processus de mise en œuvre du PAM aura permis à la CCE d'élaborer un modèle régional de coopération. Les occasions de faire profiter d'autres régions de l'Amérique du Nord de l'expérience acquise sont nombreuses et la diffusion des résultats de cette expérience pourrait également mener à une reconnaissance internationale.

Ce projet permettra d'obtenir les résultats suivants :

- Établissement d'une infrastructure organisationnelle indépendante de la CCE en vue de mettre en œuvre le PAM dans la baie des Californies et le golfe du Maine.
- Parachèvement des plans de mise en œuvre régionaux, établissement des priorités et du calendrier du plan d'action, lancement des étapes de mise en œuvre.
- Engagement des groupes et des organismes locaux, ainsi que du grand public, à participer activement à la mise en œuvre régionale du PAM.
- Échange d'information et meilleure connaissance du PAM grâce aux pages d'accueil, aux conférences et à la publication de bulletins dans chaque région.
- Obtention d'une aide financière et institutionnelle pour entreprendre les activités du projet.
- Établissement d'un rapport qui résumera les expériences régionales et qui servira de modèle de mise en œuvre du PAM.

Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à concevoir et à coordonner des systèmes de classification comparables des habitats marins et estuariens, que les Parties intégreront à un système d'information géographique (SIG) nord-américain. Il constituera une étape cruciale en vue de relever les principaux secteurs de la biodiversité à des fins de conservation, de restauration ou d'utilisation durable, ce qui mènera à la création d'un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées en Amérique du Nord. Ce projet est étroitement coordonné à celui visant à créer un réseau nord-américain d'aires marines protégées.

Objectifs

Le but de ce projet est d'élaborer un cadre géographique qui servira à la conservation, à l'utilisation durable et à la protection du milieu marin. Ces objectifs sont plus précisément les suivants :

- Inventorier et compiler les méthodes courantes de classification et de cartographie des habitats marins et estuariens.
- Aider à élaborer et à appliquer des méthodes cohérentes et comparables, particulièrement celles visant les écosystèmes communs.
- Faciliter l'élaboration par les Parties, au moyen d'un SIG, d'une carte à moyenne échelle qui représentera les principales écorégions marines de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Le rapport final du projet sera axé sur les systèmes de classification des habitats et illustrera de quelle manière ils sont répartis au sein des régions écologiques.

Justification

La nécessité de disposer d'informations sur les ressources vivantes des aires marines de l'Amérique du Nord n'a jamais été aussi grande. À mesure que l'on développe la zone côtière et que l'on exploite les ressources au large des côtes, de plus en plus d'organismes marins font face à de nouvelles menaces, notamment le poisson, les mammifères marins et les tortues de mer, de même que l'ensemble des écosystèmes (p. ex., les milieux humides côtiers et les récifs coralliens). La diminution de la biodiversité marine, c'est-à-dire de la variété des organismes marins et des complexes écologiques dont ils font partie, constitue une importante préoccupation pour les services chargés de gérer les ressources naturelles au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il s'agit également d'un indicateur de la destruction des habitats et de la dégradation des ressources, qui jouent un rôle essentiel en termes de croissance et de stabilité économiques. Par contre, en ce moment, on ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels sont les secteurs critiques en matière de conservation, ni pour mesurer objectivement les changements qu'ont subis les ressources biologiques aquatiques ou le degré de réussite des politiques de gestion et des efforts de restauration.

Au cours de travaux antérieurs, la CCE a soutenu la production d'une carte — réalisée au moyen d'un SIG — et la description des régions écologiques terrestres de l'Amérique du Nord. Ce projet avait pour objet de renforcer la capacité des ONG et des organismes gouvernementaux à déterminer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes nord-américains. Le présent projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens s'étendra au milieu marin littoral. Il constituera également un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme les projets pilotes de la CCE destinés à mettre en œuvre le PAM.

Cette activité constitue la première étape de l'élaboration d'un programme d'analyse des lacunes à l'égard du milieu marin. Il s'agit d'un programme scientifique qui permettra de déterminer à quel point les espèces animales indigènes et les communautés naturelles sont représentées dans l'éventail actuel des secteurs de conservation. Si ces espèces et communautés ne sont pas adéquatement visées dans cet éventail, il s'agit d'une lacune en matière de conservation. On analyse présentement ces lacunes afin de recueillir des renseignements géographiques détaillés sur l'état des espèces et de leurs habitats terrestres au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ces programmes procurent aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions plus éclairées. Étant donné son degré de réussite à l'égard du milieu terrestre, cette méthode peut être étendue afin de relever les lacunes à l'égard du milieu aquatique.

Ce projet s'appuie sur des efforts en cours dans les trois pays :

1. Le Canada a instauré des systèmes de classification des habitats marins pour la Colombie-Britannique; Environnement Canada et Pêches et Océans Canada sont en train d'élaborer des indicateurs qui permettront de connaître l'état de santé des écosystèmes marins.
2. Le Mexique collabore au Programme d'analyse des lacunes avec les États-Unis; la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et le *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches) s'emploient à fixer des priorités pour les aires marines protégées.
3. Les États-Unis ont établi un partenariat en vue d'analyser les lacunes à l'égard du milieu aquatique, et ce partenariat a été pris en main par l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration

nationale des océans et de l'atmosphère). Cette activité vise à caractériser et à cartographier, en fonction des sites, les espèces et les communautés dulcicoles, estuariennes et marines ainsi que leurs habitats. Cette information permettra aux décideurs et aux gestionnaires des ressources des niveaux local, étatique, régional et national d'évaluer les ressources aquatiques et de prendre des décisions plus éclairées au sujet des ressources terrestres et aquatiques.

Activités

1999

Ce projet débutera par un relevé des méthodes courantes et des spécialistes dans ce domaine, de même que par une compilation des bases de données dans les trois pays. Cette compilation d'informations constitue la première étape de toute méthode coordonnée d'analyse des lacunes. Elle sera réalisée par un entrepreneur dont le rapport sera examiné par des pairs et servira de base à un atelier de suivi qui se tiendra l'année suivante.

1999	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport : Ce document compilera les méthodes appliquées actuellement pour classifier les habitats marins et estuariens, et il examinera et résumera les principales questions et les activités en cours en Amérique du Nord.
Ressources nécessaires	30 000 \$US

2000

À la lumière des résultats de cette compilation, on tiendra un atelier afin d'échanger de l'information et d'encourager l'application de méthodes cohérentes et comparables de classification et de cartographie des habitats et de la biodiversité visant particulièrement les écosystèmes communs. Cet atelier rassemblera trente à quarante experts des trois pays choisis en fonction de leur savoir-faire et de leur expérience dans les domaines de la classification et de la cartographie des habitats marins. Ils comprendront des représentants compétents des gouvernements, des universités et des ONG.

2000	
	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier : Cet atelier de spécialistes permettra de relever les principales écorégions marines et les habitats connexes ainsi que les plus importantes méthodes de classification de la biodiversité visant les habitats marins et estuariens.
Ressources nécessaires	35 000 \$US

2001

Durant la deuxième année du projet, les Parties retiendront les services d'un organisme ou d'un entrepreneur qui intégrera l'information recueillie au cours de la première année sous forme de carte de SIG. Le principal résultat de cette activité sera l'établissement d'une carte à échelle moyenne, à partir de données de SIG, des écorégions marines de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Le rapport final du projet sera axé sur les systèmes de classification des habitats et illustrera de quelle manière ces derniers sont répartis dans les écorégions. Il est aussi prévu de délimiter les actuelles aires marines protégées dans les trois pays, une tâche que les États-Unis ont déjà accomplie. Le projet donnera ainsi une idée préalable des types d'habitats et d'écosystèmes qu'il faudrait intégrer aux réseaux actuels d'aires protégées.

2001

- Établissement d'une carte au moyen du logiciel Arc-View (ou Arc-Info) illustrant les écorégions marines à moyenne échelle.
- Publication du rapport final.

Ressources nécessaires

90 000 \$US

Participation du public

Bien que l'élaboration de systèmes de classification des habitats marins de l'Amérique du Nord et l'établissement de cartes à partir des données de SIG relèveront de spécialistes techniques issus des universités, des gouvernements et des ONG des trois pays, les résultats de ces travaux constitueront un outil précieux pour entamer un dialogue public élargi et plus efficace sur les priorités de conservation. En ce moment, les décisions relatives à la délimitation des aires protégées et aux avantages qu'elles procurent sont principalement prises dans un contexte local, sans que l'on sache vraiment de quelle manière les mesures de protection à l'égard de l'une d'elles peut influencer sur l'ensemble des objectifs de conservation de la biodiversité. L'inventaire et la cartographie des principaux écosystèmes et habitats marins et côtiers permettront de recenser plus facilement les groupes d'intervenants éloignés pouvant être touchés par les mesures de gestion (p. ex., la pêche régionale, dont les ressources dépendent de certains habitats au cours d'étapes critiques de leur cycle biologique). Le programme d'analyse des lacunes à l'égard du milieu terrestre a été élaboré grâce à une participation élargie des ONG, des universités et des gouvernements locaux, étatiques et fédéraux. Il est prévu de faire appel à la participation du grand public grâce à des documents de sensibilisation et à des cartes géographiques qui seront diffusés à grande échelle sur des sites Web existants.

40

Renforcement des capacités

Ce projet renforcera les capacités des trois pays à inventorier, à caractériser et à cartographier les habitats et la biodiversité du milieu marin. Chacun des pays nord-américains a acquis de l'expérience par rapport à certains aspects de cette méthode, laquelle aura une incidence bénéfique sur les efforts concertés des trois pays. Le projet permettra de situer les besoins et de trouver des partenaires éventuels en vue de mettre sur pied des activités de conservation visant le milieu marin transfrontalier.

Résultats prévus

Le projet permettra d'établir un rapprochement entre les méthodes de caractérisation et de cartographie des habitats en application au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il procurera un outil visant explicitement à soutenir l'établissement d'un réseau nord-américain d'aires marines protégées, ainsi que la fixation de priorités à leur égard à l'appui du projet analogue relatif à ces aires. Ces résultats seront les suivants :

- Inventaire de méthodes, de spécialistes et de bases de données dans les trois pays et compilation d'informations à leur sujet. Cette compilation constitue la première étape d'une méthode coordonnée d'analyse des lacunes. Elle donnera lieu à l'établissement d'un rapport qui, après avoir été examiné, servira de fondement à un atelier de suivi.
- Élaboration de méthodes cohérentes et comparables de classification des habitats marins et estuariens, visant particulièrement les écosystèmes communs.

- Production d'une carte à échelle moyenne, à partir de données de SIG, des écorégions marines de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Le rapport final du projet sera axé sur les systèmes de classification des habitats et illustrera de quelle manière ils sont répartis dans les écorégions. Il est aussi prévu de délimiter les aires marines qui sont actuellement protégées dans les trois pays.
- Renforcement des capacités des gestionnaires, des planificateurs, des scientifiques, des décideurs et d'autres intervenants à évaluer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes marins de l'Amérique du Nord.

Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Sommaire du projet

Ce projet permettra d'améliorer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats vitaux de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les aires marines protégées (AMP) existantes et à l'échange d'information à leur sujet. Les travaux comportent deux phases distinctes : a) l'établissement et la coordination d'un réseau nord-américain permanent d'aires marines reliées électroniquement entre elles par le World Wide Web (W3); b) l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation de portée générale visant les AMP du Canada, du Mexique et des États-Unis qui ont des liens sur le plan écologique (p. ex., des habitats vitaux pour les oiseaux migrateurs). L'établissement de ce réseau offrira les avantages suivants : des efforts de conservation accrus des AMP, le partage des leçons tirées dans l'ensemble des aires du réseau, un accès élargi à de l'information à jour sur les nouvelles menaces, des stratégies de gestion novatrices, et des possibilités de financement et de sensibilisation.

Objectifs

Le but de ce projet est d'améliorer et de renforcer la protection de la biodiversité marine en Amérique du Nord en établissant des liens entre les AMP des trois pays. Ces objectifs sont plus précisément les suivants :

- Relever les liens écologiques et les similitudes entre les AMP de l'Amérique du Nord.
- Mettre sur pied des activités de conservation de portée générale qui s'appuieront sur ces liens.
- Démontrer à quel point un réseau coordonné d'AMP rendra la conservation plus efficace.
- Renforcer les capacités locales, nationales et internationales de conserver les habitats côtiers vitaux grâce au partage de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion.
- Faciliter la conception et l'établissement, en Amérique du Nord comme dans le reste du monde, d'un réseau universel et représentatif d'AMP, comme le réclame l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Justification

Les AMP sont généralement perçues comme des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers vitaux dans les différentes zones biogéographiques de l'Amérique du Nord. Toutefois, s'il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes dans le monde entier, la plupart fonctionnent d'une manière indépendante et donnent lieu à un échange relativement restreint d'information, de stratégies et d'expérience. Diverses autorités nord-américaines appliquent déjà, dans plus de 270 AMP des trois pays, des programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine.

Ces sites assurent, dans certains cas, une protection locale valable à la biodiversité marine, mais les résultats seraient meilleurs (autant localement que mondialement) si les divers sites nord-américains pouvaient faire l'objet d'une collaboration et être unis par des liens fructueux relativement à des espèces particulières et à leurs utilisations. Par exemple, on pourrait relier, sur le plan écologique, un certain nombre d'AMP éloignées en se fondant sur l'ampleur des tendances migratoires (d'espèces comme la baleine grise) que l'on y observe ou en soutenant différentes étapes (p. ex., la fraie et les phases larvaire, juvénile et adulte) du cycle biologique d'espèces considérées importantes.

État d'achèvement

Les recherches initiales sur la faisabilité du projet montrent de grandes lacunes en ce qui a trait à la coordination des AMP actuelles. À la lumière de discussions préliminaires entre plusieurs organismes internationaux et non gouvernementaux de conservation, le principe d'un réseau d'AMP bénéficie d'un solide soutien. Du fait qu'il s'appuie sur des connaissances plus poussées quant aux questions océaniques et aux AMP, ce projet répond à un grand nombre des besoins exprimés dans le cadre des programmes nationaux relatifs aux océans.

Activités

Dans la perspective de gagner du temps, on a prévu tenir un atelier afin de rassembler les nombreux intervenants des trois pays. Cet atelier permettra de jeter les bases organisationnelles du réseau nord-américain d'AMP et d'élaborer des projets concertés qui tireront parti de ce réseau.

<i>1999</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Organiser un atelier international rassemblant les responsables des programmes nord-américains d'AMP en vue : a) de cerner les buts et les problèmes communs; b) de fixer la structure et les objectifs d'un réseau nord-américain d'AMP fonctionnant sur le W3.• Créer et exploiter le réseau nord-américain d'AMP sur le W3. Les activités comprennent la conception d'un réseau et d'une page Web, la collecte d'informations, l'établissement de protocoles de communication, etc.
Ressources nécessaires	60 000 \$US

2000

- Les activités sont subordonnées aux résultats de 1999, mais elles pourraient inclure des travaux concertés sur les AMP en vue : a) de contribuer au renforcement des systèmes nationaux (notamment analyser les protocoles de surveillance et d'évaluation en vigueur afin d'établir des paramètres de base, d'élaborer des programmes de sensibilisation transfrontaliers à l'intention des collectivités côtières et d'autres intervenants); b) de trouver des possibilités et des mécanismes permettant d'améliorer la gestion de chaque site d'AMP et d'y conserver la biodiversité grâce à des efforts concertés.

Ressources nécessaires

120 000 \$US

Participation du public

Le public participera à la plupart des volets de ce projet, de la conception du réseau mondial à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Divers secteurs de la population seront invités à prendre part à l'atelier. Pour établir les liens, on sollicitera les milieux des universités et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale afin d'expliquer à un vaste auditoire les avantages que présente, pour la biodiversité marine, le réseautage des sites.

Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en matière de stratégies de conservation efficaces, de nouvelles menaces aux aires protégées et aux possibilités de financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange.

Résultats prévus

Le réseau nord-américain d'AMP produira deux types de résultats, distincts mais connexes. En premier lieu, il donnera naissance à un certain nombre d'activités de conservation, ayant à la fois une portée générale et déterminée, qui amélioreront la protection de la biodiversité sur les sites participants. En second lieu — ce qui est sans doute plus important encore —, il permettra de créer une alliance permanente entre les sites d'AMP de toute l'Amérique du Nord, lesquels continueront de partager de l'information vitale en vue d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine sur les plans national, régional et international.

Sommaire du projet

La protection des espèces sauvages revêt un caractère prioritaire en Amérique du Nord. Qu'il s'agisse des espèces migrant par-delà les frontières nationales, des espèces menacées ou en voie de disparition, ou des espèces qui jouent un rôle capital dans le fonctionnement des écosystèmes, il est indispensable que les trois pays prennent des mesures concertées pour assurer leur survie.

Le but de ce projet consiste à établir des mécanismes qui permettront aux trois pays de fixer des priorités biologiques à l'intérieur d'un cadre écorégional nord-américain, et de prendre des mesures concertées en vue de protéger les populations aviennes de l'Amérique du Nord et de soutenir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières ainsi que leurs habitats. La conservation réclamant une coordination à différents niveaux de la société, ce projet favorisera l'instauration de mécanismes qui suscitent une participation non gouvernementale et privée, ainsi que celles des gouvernements locaux, étatiques, provinciaux et fédéraux, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental officiel.

Le projet comporte deux activités : la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord. Il contribuera en outre à fixer des priorités pour le Projet d'orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité en se concentrant sur les éléments biologiques des écorégions de l'Amérique du Nord.

Divers organismes gouvernementaux et organisations voués à la conservation des oiseaux, en particulier des espèces terrestres, collaborent avec la CCE à l'élaboration d'une stratégie de coordination et d'intensification des efforts de conservation des populations aviennes et de leurs habitats en Amérique du Nord. Le projet permettra de mettre au point une activité et un plan d'action et de fixer les étapes nécessaires à leur mise en œuvre en 1999. Si la CCE devait entreprendre d'autres travaux au cours des années 2000 et 2001 pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, ces travaux seraient soumis à l'examen du Conseil.

La deuxième activité de ce projet visera à faciliter la coopération à l'égard des espèces migratrices et transfrontalières menacées de disparition. Il est prévu d'établir un rapport en se fondant sur les inventaires nationaux [notamment ceux de la Conabio au Mexique, de l'*US Fish and Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune) aux États-Unis et du Service canadien de la faune (SCF) au Canada] ainsi que sur d'autres informations provenant d'organisations de conservation et d'experts scientifiques dont les travaux sont axés sur les espèces menacées et en voie de disparition. Ce rapport permettra de fixer les priorités d'une action concertée en vue du rétablissement des populations de ces espèces en Amérique du Nord. Il servira également à relever des écorégions prioritaires ainsi que des indicateurs de rendement des mesures de conservation.

Objectifs

Le but de ce projet consiste à instaurer des mécanismes qui permettront aux trois pays de fixer des priorités biologiques à l'intérieur d'un cadre écorégional nord-américain, de même que de prendre des mesures concertées en vue de protéger les populations aviennes de l'Amérique du Nord et de soutenir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières ainsi que leurs habitats.

Conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

- Parachever et lancer l'activité et le plan d'action pour la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ce plan d'action renfermera un ensemble clair d'objectifs et d'activités qui permettront d'atteindre les buts de l'activité.
- Parachever les derniers détails de l'activité et mettre cette dernière en œuvre en collaboration avec d'autres organismes. Ce volet comprendra l'établissement d'un mécanisme de mise en œuvre à long terme, de même que d'autres mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports permettant de suivre les progrès réalisés.

Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

- Déterminer l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières, de même que les priorités relatives aux plans de rétablissement connexes; une attention particulière sera portée aux espèces préoccupantes de chaque pays.
- Fournir aux trois pays une tribune pour qu'ils s'entendent au sujet des projets permettant de conserver les espèces d'intérêt prioritaire et qu'ils établissent des partenariats pour la mise en œuvre de ces projets.
- Contribuer à fixer les priorités du Projet d'orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité en se concentrant sur les éléments biologiques des écorégions de l'Amérique du Nord.

Justification

Ce projet donne suite à l'intention du Conseil d'intensifier les travaux concertés dans le domaine de la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. L'ANACDE prescrit d'entreprendre des activités qui encourageront la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats et, en particulier, la protection des espèces menacées et en voie de disparition [alinéas 1c) et 10(2)i) et j)].

Conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

En 1996, le Conseil a demandé à la CCE d'élaborer une stratégie et un plan d'action visant à conserver de manière concertée les oiseaux de l'Amérique du Nord en fonction de buts, d'objectifs et de points de vue communs. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) a donné d'excellents résultats relativement à la conservation des oiseaux aquatiques, et il faudra prendre des mesures analogues pour coordonner la conservation des oiseaux terrestres. L'activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord a été lancée afin de donner suite à cette nécessité.

Cette activité joue un rôle essentiel en vue d'établir un consensus dont les fondements scientifiques tableront sur les critères de fixation de priorités des mesures de conservation. Il est reconnu que les populations aviennes sont des indicateurs importants de l'état de santé général de la biodiversité, car les oiseaux réagissent rapidement aux changements et aux stress que subissent les écosystèmes. Les priorités de conservation des oiseaux constitueront des éléments clés pour ce qui est de fixer des critères relatifs aux dangers d'origine biologique, du fait que le Projet d'orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité est axé sur la priorisation des écorégions.

Les organismes, organisations et instituts suivants ont joué un rôle important dans la mise sur pied de ce projet : l'*American Bird Conservancy* (Société américaine de conservation des oiseaux), la Conabio, l'EPA des États-Unis, la Direction générale des espèces fauniques de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), le *Long Point Bird Observatory* (Observatoire d'oiseaux de Long Point), la *Tennessee Wildlife Resources Agency* (Agence des ressources fauniques du Tennessee), la National Audubon Society, l'*US Fish and Wildlife Service*, la Fédération canadienne de la nature, le Service canadien de la

faune et l'Universidad Michoacán de San Nicolás de Hidalgo. Il convient toutefois de souligner l'importante contribution de nombreuses autres entités des trois pays. En outre, les partenaires de ce projet incluent des organismes, des ONG, des collectivités, des universités et des centres de recherche.

Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

Les trois pays partagent des espèces migratrices et transfrontalières, et la conservation fructueuse de ces espèces est subordonnée à la prise de mesures conjointes. En outre, une connaissance éclairée de l'état de la conservation de ces populations permettra de choisir des indicateurs de rendement des mesures de conservation à l'égard des écorégions et des corridors biologiques.

État d'achèvement

L'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) a représenté la première étape de mise sur pied d'un projet de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ce projet a permis de rassembler les organismes de chaque pays qui s'emploient à inventorier ces zones importantes et de relever plus de 150 ZICO à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Au cours des deux dernières années, un groupe de travail composé de fonctionnaires et de spécialistes d'ONG a ébauché un document précisant les buts et les approches propres à une activité et à un plan d'action pour la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ce document a été examiné en novembre 1998, au cours d'une réunion tenue à Puebla, au Mexique, qui rassemblait plus de 125 spécialistes des trois pays. À la lumière de leurs recommandations sur les aires à cartographier, les objectifs de conservation, la surveillance, la mise en œuvre et le soutien financier, on a convenu de présenter l'activité et le plan d'action à l'approbation du Conseil en juin 1999.

Les premiers travaux se concentreront sur l'examen de l'information disponible afin de recenser et de protéger les espèces et les paysages naturels en Amérique du Nord. Il est également prévu de les classer en fonction des écorégions établies dans le cadre du rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*.

Activités

Conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

1999	
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'activité et du plan d'action pour la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, présentation du document au Comité trilatéral sur les espèces sauvages et intégration des observations de ce comité. • Présentation de l'activité et du plan d'action au Conseil de la CCE afin de donner suite à la résolution qu'il a adoptée à cette fin. • Mise sur pied d'un groupe directeur trinational chargé de favoriser la mise en œuvre de l'activité. • Soutien aux groupes de travail chargés de la mise en œuvre, de la cartographie, de la conservation et de la surveillance. • Soutien au renforcement des capacités nécessaires à la coordination nationale de l'activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. • Élaboration et gestion de projets pilotes qui marqueront le début de la première phase de mise en œuvre d'activités de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.
Ressources nécessaires	200 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une table ronde sur la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord réunissant des organismes financiers bilatéraux et multilatéraux. • Soutien à la deuxième phase des projets pilotes, au renforcement des capacités, à l'établissement de réseaux et à la participation du public. • Suivi du rapport du Secrétariat visé à l'article 13 de l'ANACDE. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier d'experts et de représentants d'organismes s'occupant des espèces sauvages afin de déterminer la portée, les critères et les priorités du cadre du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières. • Ébauche du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en priorisant particulièrement les espèces menacées ou en voie de disparition. 	
Ressources nécessaires	40 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Publication du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières. • Promotion de mesures concertées visant la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

2001	
<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de la mise en œuvre d'instruments et de mécanismes prévus dans le Projet d'orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. • Élaboration d'une stratégie trinationale destinée à améliorer l'information et les connaissances sur la biodiversité ainsi que les mesures de sensibilisation; à encourager la prise de décisions éclairées; à favoriser une plus grande participation du public, tant qualitativement que quantitativement, aux activités de maintien, de conservation, de rétablissement et d'utilisation durable de la biodiversité. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

Participation du public

Il est généralement reconnu que la protection de la biodiversité et de ses habitats aquatiques et terrestres dépend de la valeur qu'on leur accorde. Un pourcentage très important d'aires écologiques d'intérêt prioritaire sont des propriétés privées. La participation des propriétaires à la conservation de ces terres ou de ces plans d'eau est par conséquent cruciale si l'on veut léguer à la postérité les espèces, leurs habitats et les autres caractéristiques naturelles de l'Amérique du Nord. Ce projet permettra de répertorier les espèces et les aires d'intérêt prioritaire, de même que les mécanismes de participation non gouvernementale visant leur protection, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental officiel.

Renforcement des capacités

L'application des instruments et des mécanismes susmentionnés dépendra des capacités des propriétaires fonciers, sur les plans local et régional, ainsi que de celles des ONG et des groupes locaux avec lesquels ils s'emploient à trouver des solutions de rechange écologiquement et économiquement viables. Le projet permettra de cerner ces besoins et de chercher des partenaires afin d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui sera intégrée à la stratégie de conservation de la biodiversité.

Résultats prévus

- Établissement d'une infrastructure organisationnelle pour la mise en œuvre de l'activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.
- Création d'un site Web sur l'activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord afin de fournir aux intervenants un outil de coopération.
- Présentation, lors de la réunion du Conseil, d'un document stratégique reflétant l'accord des trois pays quant à la façon de conserver les populations aviennes de l'Amérique du Nord.

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

L'objectif de ce programme consiste à créer le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) en reliant des systèmes indépendants de données sur la biodiversité. Cela permettra de résoudre les problèmes de compatibilité et d'accessibilité entourant ces données. Le problème de compatibilité se réglera par la création d'un système Internet qui permettra de récupérer, d'intégrer et de présenter les données que renferment différents systèmes informatiques et de les organiser en fonction de diverses structures taxinomiques. Quant au problème d'accessibilité, on le résoudra en offrant au public un accès libre et illimité à l'information sur la biodiversité. Au départ, ce programme sera mis en œuvre grâce au projet suivant :

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux à recueillir, à gérer et à utiliser des données sur la biodiversité afin de contribuer à élargir l'accès à l'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il est également censé relier le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) à d'autres activités nationales et internationales, comme l'Infrastructure canadienne d'information sur la biodiversité (CanBII), l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) et le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la diversité biologique, pour créer un réseau mondial d'information sur la biodiversité accessible au public et gratuit.

Le projet vise également des questions liées au développement du RIBAN, telles que l'élaboration de normes et de protocoles relatifs à l'échange d'information. La CCE organisera et animera des discussions entre les principales institutions vouées à la collecte, à la gestion et à l'utilisation de données sur la biodiversité. L'utilité et l'efficacité du projet ont été prouvées dans le cadre d'une étude pilote qui relie les bases de données taxinomiques sur les oiseaux.

La création et la mise en œuvre du RIBAN constituent un projet à long terme qui exigera un développement soutenu. La poursuite du soutien de la CCE jusqu'en 2000 permettra au projet de conserver une perspective et des objectifs trinationaux. La CCE élabore parallèlement une stratégie de transition au cas où il serait décidé d'intégrer le RIBAN à des projets comme celui de l'IABIN.

Objectifs

Le projet est axé sur la création du RIBAN et donnera lieu aux activités suivantes :

- Recenser les utilisateurs de données.
- Aider les organismes intéressés à faciliter l'échange des données sur la biodiversité.
- Relever les lacunes dans les données existantes et en termes de connaissances.
- Mettre sur pied une tribune en vue de trouver des moyens de collaborer à la gestion et à la diffusion de l'information sur la biodiversité à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Collaborer et participer à des activités nationales et régionales concernant la biodiversité (IABIN, CHM, etc.).

Justification

Une bonne gestion de la conservation de la biodiversité requiert une information scientifique accessible et exacte. En Amérique du Nord, de nombreux systèmes environnementaux transcendent les frontières et il est nécessaire de partager l'information qui les concerne.

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Celles qui existent présentement sont disséminées sous diverses formes et ne sont que peu souvent répertoriées. De nombreuses activités entreprises aux échelons fédéral, étatique et provincial ainsi que par des ONG sont en cours dans la perspective de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Elles comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Aucune activité n'a été entreprise en Amérique du Nord pour inventorier ces données ni pour trouver les moyens d'y accéder.

Le partage des données sur la biodiversité et leur accès à si grande échelle peut permettre de prévenir les différends environnementaux et de faciliter la prise de mesures concertées plus cohérentes. Une collaboration dans l'ensemble de l'Amérique du Nord en vue de rendre accessibles les données sur la biodiversité permettra de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le chevauchement des efforts. En dernier lieu, un projet d'envergure régionale permettra à l'Amérique du Nord d'être un chef de file dans le cadre des efforts déployés mondialement pour que l'information sur la biodiversité soit mieux structurée et plus accessible.

État d'achèvement

Au cours de la première phase du projet, on a entrepris une étude pilote intitulée *Réseau d'information sur les oiseaux de l'Amérique du Nord* qui a donné les résultats suivants :

- un relevé des questions relatives à l'établissement d'un réseau d'informations diverses avec un ensemble commun de noms grâce à un processus de traduction;
- un examen de l'information sur l'état de la conservation utilisée pour fixer des priorités d'inventaire et des objectifs de conservation;
- un examen des questions relatives aux métadonnées, qui comprenait la documentation de sources et l'instauration de normes de qualité des données sur le réseau.

On a parachevé un système d'interrogation distribué en bêta (système de recherche) afin d'accéder à de nombreuses bases de données situées dans des serveurs éloignés et distincts. Jusqu'à présent, ce système permet une recherche simultanée dans au moins douze bases de données importantes disséminées sur l'ensemble du continent nord-américain. Le système est également configuré avec un logiciel géospatial qui permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements sur la répartition des espèces de l'Amérique du Nord, leurs migrations et d'autres aspects. La *National Science Foundation* (Fondation nationale des sciences) des États-Unis a octroyé une subvention de 500 000 \$US pour élargir la portée et les objectifs du projet.

Activités

À l'appui des objectifs énoncés, l'inventaire d'autres données taxinomiques et leur inclusion dans le système viseront les utilisateurs de sources de données existantes. Il s'agit d'un élément important du système, car l'accès simultané aux différentes bases de données était auparavant impossible. Un accès plus large encouragera l'échange d'information entre les détenteurs de données et les parties intéressées, et donnera aux utilisateurs les moyens nécessaires pour renforcer plus efficacement

leurs capacités. Une plus grande participation du public relativement à des questions qui ont des répercussions directes sur son milieu sera également possible grâce à un accès libre et illimité à l'information. Des réunions avec les responsables de projets nationaux et internationaux similaires à celui du RIBAN permettront de trouver des méthodes concertées pour gérer les données sur la biodiversité. Grâce à ces réunions, le RIBAN et d'autres projets permettront d'éliminer le chevauchement des efforts, de fusionner les objectifs et les buts et de garantir un plus grand partage des ressources et des compétences.

<i>1999</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Relevé d'autres données taxinomiques à enregistrer dans le système. • Test de résistance du système. • Enregistrement d'autres données taxinomiques dans le système. • Tenue d'une réunion avec les responsables d'activités nationales et internationales afin d'examiner de nouveaux objectifs. • Mise à l'épreuve du système avec le public. • Échange constant d'information avec des détenteurs de données. • Mise du système à la disposition gratuite du public. • Inventaire des parties intéressées à administrer le projet. • Tenue d'une réunion finale du comité directeur. • Établissement du rapport final et achèvement du projet. 	
Ressources nécessaires	90 000 \$US

<i>2000</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les autres programmes de la CCE, le cas échéant. • Continuer de collaborer et de participer aux projets de l'IABIN et du CHM. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

Participation du public

La participation du public aux objectifs du RIBAN sera possible grâce à la création d'une base de données réparties sur la biodiversité. Un accès illimité et gratuit à ces données garantit une participation du public nord-américain en lui offrant les ressources dont il a besoin en termes de recherche, de prise de décisions et d'autonomie. En mettant l'accent sur une méthode holistique de partage et de diffusion de données, le RIBAN procure aux Nord-Américains les outils leur permettant d'analyser les questions environnementales qui ont des répercussions directes sur leur milieu et leur région.

Renforcement des capacités

Le RIBAN favorise l'établissement de liens entre des groupes de recherche et des collectivités auparavant indépendants en reliant leurs ressources en information. Cette interconnexion illimitée et gratuite entre les sources de données sur la biodiversité offre aux collectivités et aux gouvernements de l'Amérique du Nord les moyens de faire des choix plus éclairés quant aux politiques et aux

méthodes de mise en œuvre. Le RIBAN constitue également un modèle réalisable qui permet à d'autres groupes d'intégrer et de partager des données sur l'environnement. En résumé, en offrant aux intervenants intéressés un accès à des informations plus complètes, le RIBAN est en mesure d'assurer : de meilleurs outils aux décideurs; une meilleure gestion de l'environnement; un moyen pour que toutes les collectivités saisissent une question environnementale donnée et participent aux activités connexes; une meilleure collaboration et un plus grand partage des compétences; une base pour tous les autres projets et activités dans le domaine de l'information.

Résultats prévus

Ce projet offre aux groupes nationaux, régionaux et internationaux les connaissances nécessaires pour régler des problèmes tels que des métabases de données renfermant de l'information incomplète et résidant sur différentes plates-formes, ainsi que des questions de droits d'auteur, d'accès public et de collaboration avec d'autres projets. Ce projet donne également la possibilité d'intégrer diverses données, offrant ainsi aux utilisateurs une visualisation à caractère holistique. En dernier lieu, en raison de l'importance accordée à la collaboration avec d'autres activités, le projet peut favoriser un plus grand partage de compétences et d'information.

Dans le cadre de ce projet permanent, les activités prévues en 1999 viseront à incorporer d'autres données taxinomiques dans le système de recherche de données réparties afin qu'il offre :

- une perspective holistique des espèces de l'Amérique du Nord;
- un moyen d'intégrer des bases de données contenant des informations complémentaires ou d'autres données taxinomiques offertes par d'autres serveurs et plates-formes ou dans d'autres régions;
- une solution aux problèmes d'équivalences taxinomiques;
- de l'information sous forme de métadonnées et des capacités d'analyse géospatiale;
- un accès illimité à l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord.

Le projet prévoit également une collaboration avec des entités nationales et internationales comme celles gérant les réseaux CanBII, IABIN et CHM, et qui consiste plus précisément :

- à examiner la manière dont le RIBAN peut aider à mettre sur pied des activités nationales et internationales;
- à offrir un système viable et fonctionnel qui pourrait servir dans le cadre de ces activités;
- à mettre des compétences technologiques et de l'expérience à la disposition d'autres activités nationales et internationales;
- à collaborer à des travaux afin d'éviter le chevauchement des efforts;
- à étudier de quelle manière intégrer encore plus étroitement les projets nationaux, régionaux et internationaux.

Polluants et santé

L'objectif du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé humaine et les écosystèmes à l'échelle du continent nord-américain. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés, compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

53

Quatre programmes de la CCE sont axés spécifiquement sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes :

- Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Gestion rationnelle des produits chimiques
- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants
- Prévention de la pollution

Chacun de ces projets poursuit les objectifs suivants :

- Faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement.
- Accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement.
- Mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement.
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans le présent document sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des quatre programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles ont également été conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et pour mettre en valeur ces efforts.

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Un des principaux moyens de protection de la santé des humains et des écosystèmes consiste à veiller à la qualité de l'air; un moyen auquel les trois pays nord-américains accordent la même importance. Il s'agit également d'un domaine dans lequel la CCE peut jouer un rôle de premier plan. Bien qu'il existe un certain nombre d'activités binationales touchant aux questions relatives à la qualité de l'air le long des deux frontières qui séparent les pays de l'Amérique du Nord, la CCE, dans le cadre de son programme relatif à la qualité de l'air, a le mandat particulier de se pencher sur des questions connexes dans un contexte trinational. À cet égard, l'enjeu consistera à s'attaquer aux questions qui s'appliquent aux trois pays, d'une manière coordonnée avec les activités binationales en cours et dans la perspective de les améliorer.

Afin de donner suite à cet enjeu, la CCE s'est fixé les objectifs suivants : premièrement, renforcer la coopération entre les responsables des systèmes de gestion de la qualité de l'air dans les trois pays et mieux coordonner ces systèmes; deuxièmement, fournir aux trois pays des outils techniques et stratégiques qu'ils pourront appliquer dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la pollution atmosphérique et de maintien d'une bonne qualité de l'air. L'atteinte de ces objectifs donnera aux trois pays la possibilité de travailler en concertation, mais en prenant en compte et en respectant leur souveraineté, et en veillant à ce que les données soient suffisamment comparables et compatibles pour faciliter des discussions éclairées et une coopération mutuelle. Les trois pays pourront ainsi analyser des questions qui les préoccupent, en se fondant sur des bassins atmosphériques réels qui englobent l'ensemble de l'Amérique du Nord. Cela leur permettra de mettre au point des mesures correctives qui, tout en étant propres à chaque Partie, seront harmonisées aux objectifs visés.

Ces objectifs seront atteints grâce à la réalisation des trois projets suivants :

- *Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air*
- *Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord*
- *Coopération environnementale dans les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA*
- *Coopération régionale en vue de mieux faire connaître le Mécanisme de développement écologique et le processus de mise en œuvre conjointe et de les mettre éventuellement en application*

Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

Sommaire du projet

Ce projet a pour but de renforcer les capacités des organismes des trois pays qui se consacrent à la gestion de la qualité de l'air, afin qu'ils puissent échanger de l'information technique et trouver des possibilités d'entreprendre des activités concertées et coordonnées visant l'amélioration de la qualité de l'air. Le projet est axé sur de meilleures communications et interactions entre ces organismes, l'instauration de meilleurs mécanismes d'échange de données techniques et l'élaboration de stratégies destinées à se pencher sur des questions de qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes. À cette fin, le projet a été divisé en cinq activités :

- Rapport sur l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Suivi de l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Partage d'informations techniques
- Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air

Objectifs

Ce projet est destiné à mieux connaître les travaux réalisés par les organismes du domaine de la gestion de la qualité l'air en Amérique du Nord afin de trouver des possibilités de renforcer la coopération et la collaboration. Il a plus précisément les objectifs suivants :

- Favoriser une sensibilisation accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Encourager la compatibilité des données sur la qualité de l'air dans le cadre des méthodes de gestion.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les gestionnaires gouvernementaux d'Amérique du Nord.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.

Justification

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques grâce à des partenariats entre les organismes chargés de la gestion de la qualité de l'air. Le renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est conditionnel à la connaissance et à la compréhension des priorités et des programmes de ces divers organismes. En outre, un accroissement de l'échange d'information permettra de mieux gérer la qualité de l'air en Amérique du Nord et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres institutions.

État d'achèvement

Bien qu'il s'agisse dans l'ensemble d'un nouveau projet, la CCE s'appuiera sur l'expérience acquise, en collaborant particulièrement avec des fonctionnaires des États du nord-est des États-Unis et des provinces de l'est du Canada. Cette collaboration portera sur l'analyse du transport transfrontalier de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs le long de la partie est de la frontière canado-américaine. Le rapport établi par l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du nord-est) et l'*Eastern Canadian Transboundary Smog Issue Group* (ECTSIG, Groupe sur le problème du smog transfrontalier dans l'est du Canada) a servi de base à des activités de suivi dans le cadre de l'étude de ce problème.

Activités

Les cinq activités de base de ce projet sont les suivantes :

Rapport sur l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Vers la fin de 1998, on a décidé d'établir un rapport exhaustif sur l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord afin de favoriser une plus grande sensibilité aux systèmes de gestion et une meilleure compréhension de l'application de ces systèmes dans les autres pays. Cela permettra de renforcer les capacités des entités qui se consacrent aux questions atmosphériques dans chaque pays, en vue de travailler de façon concertée et coordonnée avec leurs homologues nord-américains. On estime que ce rapport constituera un important document de référence pour toutes les parties qui s'intéressent à la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord (les secteurs public et privé, les universités, etc.). Cette activité figure dans le plan triennal, de sorte que les travaux qui ont débuté en 1998 se termineront par la publication d'un rapport vers la fin du premier trimestre de 2000. Il est prévu qu'elle prenne fin à ce moment-là, mais des travaux secondaires débiteront alors (voir le suivi ci-après) afin d'examiner les secteurs qui dénotent des incompatibilités systémiques, comme cela a été mentionné précédemment.

1999

- Examen de l'ébauche des premières sections du rapport intitulé *État de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord*.
- Parachèvement et examen de la version finale.

Ressources nécessaires

79 000 \$US

2000

- Présentation de la version finale du rapport sur l'état de la qualité de l'air.

Ressources nécessaires

5 000 \$US

Suivi de l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Cette activité est destinée à examiner les secteurs qui montrent des incompatibilités systémiques, tel que le mentionne le rapport sur l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Le comité consultatif chargé d'examiner ce rapport priorisera les secteurs d'incompatibilité relevés. En outre, des groupes consultatifs d'experts seront constitués et chacun d'eux se penchera sur l'un de ces secteurs afin de trouver des solutions. Il est prévu d'examiner annuellement deux secteurs d'incompatibilité en 2000 et 2001.

2000

- Formation des groupes consultatifs d'experts.
- Dépôt de recommandations sur les mesures à prendre.

Ressources nécessaires

149 000 \$US

2001

- Formation des groupes consultatifs d'experts.
- Dépôt des recommandations sur les mesures à prendre.

Ressources nécessaires

149 000 \$US

Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

Cette activité est destinée à créer un site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord qui servira de lieu central d'information sur des questions connexes. Il aura pour fondement principal le rapport sur l'état de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord. L'information contenue dans le rapport sera continuellement actualisée grâce à un processus permanent de mise à jour. Ce site permettra de connaître en détail les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord. Grâce à un index de liens électroniques avec d'autres sites et bases de données, l'utilisateur pourra, à partir d'un seul emplacement, examiner chaque aspect de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. On offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public davantage de possibilités de s'informer et, particulièrement dans le cas du public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un site Web et enregistrement des données disponibles. 	
Ressources nécessaires	40 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Parachèvement et mise en activité du site. • Maintenance du site. 	
Ressources nécessaires	21 000 \$US

2001	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance du site. 	
Ressources nécessaires	21 000 \$US

Partage d'informations techniques

Le programme de la CCE relatif à la qualité de l'air permettra d'évaluer différentes possibilités et de s'employer à tenir une réunion annuelle des fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air, et ce, dans le but de leur offrir des occasions d'échanger des informations techniques et des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques en matière de collaboration scientifique entre les employés des divers organismes.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Relevé des réunions ordinaires des fonctionnaires de chaque Partie travaillant dans le domaine de la qualité de l'air. • Discussions avec ces fonctionnaires afin de cerner les besoins et les préoccupations. • Planification de la tenue d'une réunion de représentants de la <i>North American Air Officials Association</i> (NAAOA, Association des fonctionnaires nord-américains de la qualité de l'air) dans le cadre d'une autre réunion. • Choix de la date et du lieu d'une réunion préliminaire. 	
Ressources nécessaires	23 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour la tenue des réunions. 	
Ressources nécessaires	122 000 \$US

Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air

Cette activité consiste à trouver des possibilités de faire travailler du personnel technique et administratif durant de courtes périodes en compagnie de leurs homologues d'un des autres pays nord-américains. Cela permettra un échange sur place de savoir-faire relativement à des questions qui revêtent de l'importance pour chaque pays. Il s'agit, par exemple, de questions touchant la surveillance du milieu ambiant, la modélisation des répercussions et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes de gestion de la fumée. Cette activité renforcera l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques appliquées par chaque pays. L'établissement de liens accrus entre les employés permettra également de cerner un plus grand nombre de possibilités de coordination intracontinentale. La CCE demandera à chacune des Parties de dresser une liste des secteurs qui réclament une intervention, après quoi elle répertoriera les programmes locaux, municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux afin de trouver des possibilités d'échange pour répondre aux besoins. Le budget de 1999 permettra à cinq employés de participer à des programmes d'échange durant un nombre total de 50 jours. En 2000 et en 2001, le budget a été augmenté pour que 20 employés puissent participer à de tels programmes durant un nombre total de 100 jours.

1999	
	<ul style="list-style-type: none">• Parachèvement de l'évaluation initiale des besoins et du relevé des possibilités.• Établissement du calendrier initial des programmes d'échange.
Ressources nécessaires	24 000 \$US

2000	
	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite du soutien au programme d'échange.
Ressources nécessaires	70 000 \$US

2001	
	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite du soutien au programme d'échange (dernière année).• Programme d'échange combiné avec la NAAOA.
Ressources nécessaires	70 000 \$US

Participation du public

Ce projet vise à accroître les partenariats entre les fonctionnaires et les scientifiques du domaine de la qualité de l'air. Il est néanmoins destiné à mieux informer le public grâce à la création d'un site Web et, par conséquent, à lui permettre de participer plus activement à l'examen de questions de politiques publiques liées à la pollution atmosphérique transfrontalière.

Renforcement des capacités

Un plus grand échange d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant grandement les capacités de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent.

Résultats prévus

Au terme de ces activités, on prévoit que les organismes nord-américains du domaine de la gestion de la qualité de l'air se connaîtront mieux les uns les autres au point d'améliorer leurs communications et leurs interactions, d'accélérer les mécanismes d'échange de données techniques et de multiplier les possibilités d'élaborer des stratégies concertées pour examiner des questions relatives à la qualité de l'air suscitant des préoccupations communes.

<i>Budget général</i>			
	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	166 000 \$US	367 000 \$US	177 000 \$US

Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Le but de ce projet est d'élaborer des outils techniques de planification qui peuvent s'appliquer dans les trois pays ainsi que des programmes de réduction de la pollution en Amérique du Nord. Le projet est axé sur des activités qui ont donné des résultats fructueux, mais en plus de viser l'élaboration de programmes et d'outils novateurs, il fournira de l'information sur les stratégies de réduction de la pollution. Il comporte six activités :

- Réduction du mercure dans les flux de déchets
- Modélisation des émissions de dioxines à l'échelle continentale
- Conception et analyse d'un modèle de transport du mercure
- Tendances de la qualité de l'air dans les principales villes des régions frontalières
- Programmes de permis exceptionnels relatifs aux sources fixes
- Soutien pour le bassin atmosphérique San Diego-Tijuana

Objectifs

Ce projet est destiné à stimuler l'élaboration des outils nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et à maintenir cette qualité. Il a plus précisément les objectifs suivants :

- Relever et favoriser les programmes volontaires et réglementaires de gestion de la qualité de l'air qui se sont avérés fructueux.
- Améliorer la modélisation des émissions de dioxines et de mercure.
- Étayer les efforts déployés en vue d'instaurer des stratégies de réduction plus efficaces, particulièrement le long des frontières des trois pays.

Justification

À titre de milieu ambiant, l'atmosphère produit une interaction qui transcende les frontières des trois pays de l'Amérique du Nord sur le plan environnemental. De l'information fiable et exacte est cruciale pour pouvoir régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Afin de faciliter la réalisation d'activités concertées efficaces, il faut disposer d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de ces bassins, leur interaction ainsi que le mouvement des polluants atmosphériques rejetés dans l'environnement. L'incitation à élaborer des outils et des stratégies efficaces à l'égard de polluants particuliers peut aider les autorités nord-américaines à accélérer l'amélioration de la qualité de l'air. En 1996, le Conseil de la CCE a convenu d'encourager la collecte et l'échange de données pertinentes, de même que l'élaboration et l'application de modèles appropriés à l'égard de l'éventail de substances chimiques que la CCE a désignées comme suscitant des préoccupations (résolution du Conseil n° 96-05).

État d'achèvement

Deux réunions ont eu lieu à Tijuana–Rosarito en 1998. Elles avaient pour but de constituer un groupe binational de citoyens et de fonctionnaires de la région du bassin atmosphérique San Diego–Tijuana et de centrer leur intérêt sur les enjeux de la qualité de l'air à l'intérieur de ce bassin atmosphérique binational. Un comité spécial travaille maintenant à l'élaboration d'un cadre d'analyse formel comprenant des règlements, à l'établissement d'une liste des membres et au recrutement de personnel de soutien pour une entité maintenant connue sous le nom de *San Diego/Tijuana Air Shed Alliance*. Les autres activités débiteront en 1999, de sorte qu'aucun historique ne peut être dressé à leur sujet.

Activités

Réduction du mercure dans les flux de déchets

Cette activité comporte trois volets : 1) établir un rapport inventoriant les programmes des secteurs public et privé qui se sont avérés les plus fructueux en ce qui concerne la réduction du mercure dans les flux de déchets; 2) relever les obstacles réglementaires à la collecte, à l'entreposage et au transport des produits et des appareils contenant du mercure; 3) proposer des solutions modèles pour ces programmes qui permettront de surmonter les obstacles réglementaires relevés. Les émissions atmosphériques de mercure constituent une menace importante pour la santé humaine et les espèces sauvages, parce qu'elles peuvent être transportées sur de longues distances dans la troposphère et s'accumuler dans les organismes vivants en remontant la chaîne alimentaire. Le Groupe d'étude sur le mercure [programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)] a reconnu que l'incinération des déchets constitue une importante catégorie de sources d'émissions de mercure, d'où le fait qu'elle dicte impérativement l'établissement d'un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure. Les résultats de cette activité permettront de choisir des moyens et des modèles de réduction en vue de surmonter les obstacles qui entravent le processus réglementaire. Ces outils, qui seront applicables dans les trois pays, permettront de réduire les émissions atmosphériques de mercure ainsi que les risques qu'elles font courir à la santé humaine et aux espèces sauvages. Cette activité pourra s'intégrer immédiatement aux efforts de réduction des émissions de mercure déployés par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, ainsi que par le Groupe de travail de la CCE sur la GRPC dans le cadre de la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure. Pour ces motifs, la coordination de l'activité avec ces deux groupes s'avère hautement prioritaire.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Ébauche du rapport. • Examen par des pairs de l'ébauche du rapport. • Parachèvement de la dernière ébauche. • Publication du document et présentation dans le cadre d'une tribune publique. 	
Ressources nécessaires	39 000 \$US

Modélisation des émissions de dioxines à l'échelle continentale

Cette activité de modélisation à l'échelle continentale vise, dans une perspective sanitaire, à évaluer l'incidence relative des émissions nord-américaines de dioxines sur des zones réceptrices déterminées de la région polaire de l'Amérique du Nord. Il existe maintenant des inventaires d'émissions de ces substances aux États-Unis et au Canada, et un premier inventaire sera établi au Mexique au cours du deuxième trimestre de 1999. Ces données offrent la possibilité d'utiliser des techniques de modélisation récentes pour évaluer les répercussions des dioxines provenant de sources nord-américaines sur la chaîne alimentaire polaire. Les connaissances acquises dans le cours de ce projet renforceront la capacité de chacune des Parties à réaliser les mêmes analyses de répercussions à l'égard d'autres polluants organiques rémanents (POR). Ces conclusions permettront d'orienter les efforts à court terme de réduction des dioxines vers les endroits des zones choisies où ils donneront les meilleurs résultats. Il est prévu que le programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air dans le cadre du projet intitulé « Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air » servira de véhicule pour le transfert d'expertise et d'outils techniques au personnel des autres Parties. Ces résultats seront transmis aux organismes de réglementation dont les compétences territoriales sont censées viser un ou plusieurs des plus importants responsables des concentrations de dioxines que l'on trouve dans la région polaire.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un protocole d'étude. • Examen du protocole du projet par un groupe externe d'experts comprenant des représentants du Groupe de travail sur la GRPC, de la NOAA, de la Commission mixte internationale (CMI), d'ONG et de peuples autochtones. • Conception du fonctionnement du modèle et analyse des résultats. • Examen de l'ébauche du rapport par un groupe externe d'experts. 	
Ressources nécessaires	122 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Dernières corrections, traduction et publication du rapport. • Présentation du rapport final dans le cadre d'une tribune publique. 	
Ressources nécessaires	30 000 \$US

Conception et analyse d'un modèle de transport du mercure

Cette activité vise à mettre en place un module de chimie du mercure en vue d'utiliser le modèle Hysplit et à réaliser ultérieurement une analyse comparative avec d'autres modèles disponibles pour le mercure (Relmap, Remsad et d'autres modèles, au besoin). Dans le cadre du module de chimie du mercure, le modèle Hysplit sera appliqué à l'aide d'inventaires d'émissions de mercure établis récemment au Canada et aux États-Unis, ainsi que de données de surveillance de la qualité de l'air recueillies la même année. L'outil qui résultera de cette démarche sera applicable dans les trois pays, et les résultats de la modélisation obtenus à la suite de l'analyse pourront être utilisés immédiatement aux fins des efforts de réduction des émissions de mercure déployés par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, les responsables du projet pilote relatif au golfe du Maine et le Groupe de travail sur la GRPC. Le Groupe d'étude sur le mercure a indiqué qu'un modèle crédible d'évaluation du transport à grande distance et du dépôt du mercure constituait une priorité en rapport avec la conception et la mise en œuvre d'un PARNA relatif au mercure. Cette activité sera coordonnée par chacun des groupes susmentionnés. Il est prévu que le programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air dans le cadre du projet intitulé « Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air » servira de moyen de transfert de savoir-faire et d'outils techniques au personnel des autres Parties.

1999

- Mise en forme des données.
- Parachèvement de la modélisation et dépôt de l'ébauche d'un rapport.
- Examen par un groupe d'experts.
- Dépôt du rapport final.

Ressources nécessaires

56 000 \$US

2000

- Publication du document et présentation dans le cadre d'une tribune publique.

Ressources nécessaires

5 000 \$US

Tendances de la qualité de l'air dans les principales villes des régions frontalières

Cette activité vise à établir un rapport annuel sur les tendances de la qualité de l'air, et, dans la mesure du possible, sur les tendances des indicateurs sanitaires connexes pour les principales villes situées dans les régions frontalières des trois pays d'Amérique du Nord. Un certain nombre de ces villes surveillent la qualité de l'air et en font le suivi. Cependant, on ne dispose d'aucune compilation de données pour les villes frontalières qui permettraient d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution de la pollution le long de chaque frontière. Cette vision d'ensemble procurera aux planificateurs un mécanisme d'alerte rapide qui leur permettra d'élaborer des stratégies de réduction coordonnées et plus efficaces. Elle mettra également en évidence l'application de pratiques novatrices qui peuvent être reproduites n'importe où en Amérique du Nord. Avec le temps, elle fera également ressortir la nécessité d'accroître la surveillance dans les régions qui bordent les frontières. Un groupe de conseillers sera constitué afin de déterminer la portée des travaux (les polluants et les emplacements précis visés, les indicateurs sanitaires à surveiller, le type d'analyse des tendances, la méthode

d'établissement des rapports, etc.). Cette activité sera coordonnée avec les responsables du programme *Border XXI*, la CMI et d'autres entités binationales qui sont censées prendre part à des activités connexes; elle sera aussi fondée sur les efforts déployés par ces entités. Le rapport annuel sera mis à la disposition des organismes fédéraux des trois pays du domaine de la gestion de la qualité de l'air; les organismes frontaliers similaires des échelons local, municipal, étatique et provincial, les entités qui participent à la gestion de la qualité de l'air à l'échelle binationale et des ONG. Le rapport sera également mis à la disposition du public sur le site Web de la CCE relatif à la qualité de l'air en Amérique du Nord créé dans le cadre du projet précédent.

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de la collecte de données de base pour la période 1990 à 1996. • Parachèvement de la première ébauche d'un rapport. • Publication du rapport final et présentation dans le cadre d'une ou de plusieurs tribunes publiques. 	
Ressources nécessaires	107 000 \$US

2001	
<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de la collecte des données de l'année la plus récente. • Parachèvement de l'ébauche du rapport actualisé. • Publication du rapport final et présentation dans le cadre d'une ou de plusieurs tribunes publiques. 	
Ressources nécessaires	38 000 \$US

Programmes de permis exceptionnels relatifs aux sources fixes

Cette activité est destinée à établir un rapport qui relève et décrit les programmes de permis exceptionnels relatifs aux sources fixes qui se sont avérés fructueux parce qu'ils ont apporté des améliorations importantes sur le plan environnemental et qu'ils sont jugés acceptables par tous les intervenants. En donnant des renseignements descriptifs sur ces programmes de permis reconnus comme étant les plus valables, les organismes de lutte contre la pollution atmosphérique disposeront d'un choix de stratégies de délivrance de permis fondées sur les programmes les plus utiles du continent. Un comité consultatif constitué d'intervenants choisis sera chargé d'élaborer des critères de classement pour les programmes de permis.

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de critères de classement des programmes de permis. 	
Ressources nécessaires	65 000 \$US

2001

- Demande de désignation de programmes de permis.
- Classement des programmes désignés.
- Publication du rapport et présentation dans le cadre d'une tribune publique.

Ressources nécessaires

81 000 \$US

Soutien pour le bassin atmosphérique San Diego–Tijuana

Cette activité permettra d'apporter un soutien technique et administratif à l'alliance du bassin atmosphérique San Diego–Tijuana jusqu'en 1999 et de financer l'établissement d'un inventaire des sources d'émissions de Tijuana à partir d'un système d'information géographique (SIG). Antérieurement désignée « deuxième étude pilote américano-mexicaine », cette activité a été entreprise dans le but de conclure un partenariat entre les secteurs public et privé pour faire connaître et soutenir une stratégie et un programme binationaux de gestion de la qualité de l'air relatifs à ce bassin atmosphérique. Il était prévu que la CCE ne soutienne plus le projet après 1998, mais ce soutien est perçu comme nécessaire en 1999 afin de multiplier les possibilités de réussite des activités de l'alliance. Celle-ci a été conclue en vue de faciliter la coopération binationale dans le domaine de la gestion de la qualité de l'air. Si elle s'avère fructueuse, elle pourra servir de modèle pour conclure d'autres partenariats binationaux entre les secteurs public et privé dans l'une ou l'autre des régions frontalières de l'Amérique du Nord. Cette activité sera entreprise en coordination avec le programme *Border XXI*.

1999

- Soutien administratif et technique.

Ressources nécessaires

38 000 \$US

Participation du public

Le public aura l'occasion de participer aux activités du projet dans le cadre de réunions auxquelles prendront part des représentants de groupes de citoyens et du milieu des affaires afin d'examiner les rapports et les résultats découlant du projet et d'en discuter. Ces représentants feront également partie du comité consultatif formé aux fins du projet.

Renforcement des capacités

Ce projet permettra de renforcer les capacités des gestionnaires de la qualité de l'air en améliorant les méthodes de traitement de la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à l'élaboration et à la promotion de stratégies et d'outils fructueux. Les possibilités de renforcement des capacités cadreront avec un certain nombre des activités susmentionnées, notamment le projet relatif au bassin atmosphérique San Diego–Tijuana.

Résultats prévus

Les activités intitulées *Réduction du mercure dans les flux de déchets* et *Programmes de permis exceptionnels relatifs aux sources fixes* permettront de dresser une liste des meilleurs programmes nord-américains de réduction des émissions de mercure et de permis relatifs aux sources fixes. Cette liste aidera les fonctionnaires du domaine de la qualité de l'air à choisir le programme qui répond le plus adéquatement à leurs besoins. Les activités intitulées *Modélisation des émissions de dioxines à l'échelle continentale* et *Conception et analyse d'un modèle de transport du mercure* procureront des techniques de modélisation qui permettront d'évaluer les répercussions et les sources d'émissions atmosphériques de mercure et de dioxines. L'activité intitulée *Tendances de la qualité de l'air dans les principales villes des régions frontalières* offrira aux planificateurs un mécanisme d'alerte rapide qui leur permettra de relever les tendances révélant une aggravation de la qualité de l'air dans les régions frontalières de l'Amérique du Nord. Si le projet pilote s'avère fructueux, l'activité intitulée *Soutien pour le bassin atmosphérique San Diego-Tijuana* servira d'exemple pour répondre aux besoins particuliers d'autres bassins atmosphériques binationaux.

<i>Budget général</i>			
	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	255 000 \$US	207 000 \$US	119 000 \$US

Coopération environnementale dans les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA

Sommaire du projet

Ce projet vise à trouver des possibilités d'améliorer la qualité de l'environnement dans les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA. La première phase du projet consiste à travailler en partenariat avec les organismes fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux des domaines du commerce, du transport et de l'environnement afin de mettre sur pied des projets pilotes visant à rendre les couloirs de transport plus écologiques. Ces projets pilotes sont destinés à montrer qu'il est possible de viser deux objectifs de prospérité économique dans le contexte de l'ALÉNA : le commerce et la durabilité environnementale. Les travaux de suivi à entreprendre en 2000 et 2001 seront fonction des résultats obtenus en 1999 au cours de la première phase.

Justification

Le volume de circulation des véhicules de transport entre les pays membres de l'ALÉNA a augmenté de plus de 50 % depuis 1991. L'engorgement des routes et l'augmentation des émissions de gaz d'échappement sont au nombre des enjeux auxquels font face les trois pays. Les risques de dégradation de l'environnement et de réduction de la capacité concurrentielle sont importants, et les trois pays cherchent des moyens de relever certains défis en termes de technologies, d'infrastructures et de procédures qui influent sur le mouvement des biens et services visés par l'ALÉNA. Une manière d'intervenir logiquement consiste à déployer des efforts qui permettront une circulation plus efficace de ces biens et services et à entreprendre parallèlement des activités complémentaires visant à améliorer la qualité de l'environnement dans les couloirs de transport. La coopération nord-américaine dans les domaines du commerce et du transport peut également offrir des possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un certain nombre d'activités en cours en Amérique du Nord donnent l'occasion de réaliser de nouveaux projets transfrontaliers et régionaux qui permettront de mettre à l'épreuve des méthodes novatrices de coopération dans les domaines du commerce, du transport et de l'environnement. Elles comprennent notamment la *Transportation Equity Act for the Twenty-first Century* (TEA21, Loi sur l'équité du transport au XXI^e siècle), le *Clean Cities Program* (Programme des villes propres) et le *North American International Trade Corridor Partnership* (NAITCP, Partenariat relatif aux couloirs internationaux de transport en Amérique du Nord).

Un nouveau partenariat entre les organismes qui se consacrent à l'environnement, au commerce et au transport permettra d'entreprendre des activités qui contribueront à créer des occasions concrètes d'atteindre les deux objectifs de prospérité économique : le commerce et la durabilité environnementale.

Activités

1999

En collaboration avec les organismes qui s'occupent des aspects commerce, transport et environnement connexes aux couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA, la CCE examinera la possibilité d'implanter deux projets pilotes destinés à montrer qu'il est possible de faire circuler plus efficacement les biens et les services et d'améliorer la qualité de l'environnement dans ces couloirs. Cette activité pourrait inclure le relevé des tendances et des enjeux qui caractérisent l'interface commerce–transport–environnement et le choix des méthodes permettant d'y réagir. Il est également prévu de faire le point quant aux possibilités, aux sites, aux partenaires, aux coûts et aux sources de financement. La CCE s'adressera à différents organismes et ministères afin d'obtenir des ressources qui lui permettront de s'acquitter de cette tâche.

1999

- Établissement d'un document conceptuel visant l'examen, de concert avec d'autres organismes, des possibilités de rendre les couloirs de transport plus écologiques.
- Tenue de réunions regroupant des représentants d'organismes fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux compétents afin d'examiner la nécessité et la faisabilité « d'écologiser » les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA.
- Établissement d'une proposition visant la mise sur pied d'activités concertées avec les organismes fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux intéressés et avec le secteur privé.

Ressources nécessaires

20 000 \$US

Participation du public

Les possibilités de faire participer le public à ce projet sont nombreuses. Maintes collectivités s'emploient à régler les problèmes de transport et d'environnement le long des couloirs et leur participation sera cruciale. La première phase du projet consistera en partie à inventorier les organismes communautaires qui se penchent activement sur ces sujets de préoccupation.

Renforcement des capacités

Des efforts ont déjà été déployés pour renforcer les capacités dans des domaines liés au commerce et au transport; par exemple, de grandes universités ouvrent des départements voués aux transports. Les efforts à venir pourraient comprendre des mécanismes de partage du savoir-faire, des recherches et des programmes de sensibilisation du public à des aspects environnementaux du commerce et du transport tels que le rendement du carburant, la pollution, la réduction des gaz d'échappement, etc.

Coopération régionale en vue de mieux faire connaître le Mécanisme de développement écologique et le processus de mise en œuvre conjointe et de les mettre éventuellement en application

Sommaire du projet

Ce projet a pour objet de cerner les possibilités de coopérer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réalisant des activités relatives aux crédits de droits d'émission qui cadrent avec le Mécanisme de développement écologique (MDE) et la mise en œuvre conjointe (MOC). Il consiste : à faire une synthèse des travaux en cours, en mettant en lumière les techniques et méthodes applicables à la mise en œuvre du projet; à faciliter l'échange officieux d'information entre les représentants des trois pays, en dehors d'un cadre de négociation; à encourager la conclusion de partenariats novateurs entre les secteurs public et privé afin de soutenir l'application du MDE et la MOC; à chercher des méthodes et des partenariats qui permettront d'entreprendre des projets pilotes en Amérique du Nord à l'appui du MDE et de la MOC.

Objectifs

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- S'assurer que les objectifs et les possibilités en matière de MDE et de MOC sont, dans la mesure du possible, largement connus des décideurs, du secteur privé, des ONG et des autres intervenants compétents.
- Faciliter la diffusion d'information et le renforcement des capacités en Amérique du Nord relativement aux MDE et à la MOC, en priorisant particulièrement la transparence et une plus grande sensibilisation du secteur privé.
- Encourager et renforcer les partenariats au sein du secteur privé et entre les secteurs public et privé à l'appui du MDE et de la MOC.
- Relever les secteurs qui pourraient faire l'objet de projets pilotes.
- Mettre en œuvre, à l'échelle de l'Amérique du Nord, un projet pilote qui soutiendra l'application du MDE et la MOC.

Justification

Les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (comme le MDE, la MOC et l'échange de droits d'émission) offrent aux trois pays nord-américains l'occasion de favoriser la réduction rentable des émissions de gaz à effet de serre grâce à la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé. L'application de ces mécanismes exigera des approches permettant de veiller à ce que les avantages environnementaux qui en découleront soient pleinement compatibles avec les objectifs du développement durable. Reconnaissant la pertinence, pour les travaux de la Commission, des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, le Conseil de la CCE a publié un communiqué conjoint au terme de sa V^e session ordinaire à Mérida, au Mexique, le 26 juin 1998, par lequel il déclare que « dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer [le] mécanisme [de développement écologique] à l'échelle de l'Amérique du Nord ».

Contexte

En 1995, le Conseil a signé une lettre d'intention en vue de coopérer dans les domaines de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Des documents de référence, des études de faisabilité et d'autres travaux ont été publiés en mai 1997 afin de révéler les possibilités qui s'offrent, à l'échelle régionale, de se pencher sur des questions liées au changement climatique,

dont celles relatives aux systèmes d'échange de droits d'émission. Depuis l'adoption du MDE dans le cadre du Protocole de Kyoto, en décembre 1997, on continue de découvrir d'autres domaines qui pourraient se prêter à l'application du MDE et à la MOC.

État d'achèvement

Ce projet pourrait tabler sur les travaux entrepris par la CCE dans divers domaines, y compris ceux touchant les possibilités de réduire les gaz à effet de serre. La phase I des travaux de la CCE, qui était axée sur les possibilités de coopération à des fins de réduction de ces gaz, comprenait la compilation de l'information découlant des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre dans les trois pays. Elle a aussi permis de diffuser de l'information sur les programmes nationaux relatifs au changement climatique, ainsi que sur les progrès accomplis dans chaque pays en termes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Cette phase a également servi à examiner quatre scénarios préliminaires de système d'échange.

La phase II, qui a été lancée en 1998, était destinée à évaluer les capacités actuelles des trois pays de soutenir un tel système d'échange international, de même que leurs besoins en matière de renforcement des capacités afin qu'ils adhèrent efficacement à ce système. Cette phase comprend un examen des programmes gouvernementaux en vigueur, des institutions, des données statistiques, des mécanismes de surveillance et de vérification, des lacunes éventuelles et des besoins des pays pour qu'ils puissent participer à ce système international. L'examen permettra de relever les secteurs à l'égard desquels la coopération peut constituer un avantage unique pour les trois pays au moment où ils se préparent à appliquer le MDE. L'information recueillie au cours de la phase II a été présentée dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu à Mexico, en mai 1998.

Il faut souligner que si l'on compare ce projet relatif au MDE aux travaux antérieurs de la CCE, il diffère des projets concernant l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Toutefois, certaines statistiques et d'autres informations, notamment la compilation des programmes nationaux relatifs au changement climatique et aux inventaires d'émissions, pourraient utilement appuyer les travaux sur le MDE et la MOC.

Activités et résultats prévus

1999, 2000 et 2001

Au cours des trois années d'exécution de ce projet, les activités se concentreront sur la diffusion d'information et sur le bilan des travaux visant à relever les méthodes et d'autres éléments pertinents qui faciliteront : a) l'échange officieux d'information entre les gouvernements des trois pays, en dehors d'un cadre de négociation; b) la sensibilisation du secteur privé aux possibilités qu'offrent les activités relatives au MDE et à la MOC; c) la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets pilotes à l'appui du MDE et de la MOC. Les activités de sensibilisation incluront la diffusion des travaux techniques et méthodologiques connexes entrepris par d'autres organisations à l'appui des mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto, notamment les organes subsidiaires mixtes de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques et l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre), le Groupe de travail III du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ces activités viseront également à mieux faire connaître au secteur privé les méthodes de calcul des éléments de base.

- **Synthèse des questions techniques et méthodologiques à étudier et facilitation des échanges officiels d'information entre les trois Parties, en dehors d'un cadre de négociation** : Sommaire des travaux entrepris par des organisations compétentes pour mieux connaître les méthodes et les éléments permettant de soutenir l'exécution des projets relatifs au MDE et à la MOC. Les questions à examiner comprennent : le calcul des éléments de base; les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre; les crédits relatifs aux puits de carbone; l'estimation du coût marginal de la réduction des émissions; les questions relatives à la séquestration du carbone; les critères d'admissibilité des projets. Outre l'établissement de rapports sommaires, il est prévu de tenir un ou plusieurs ateliers afin de faciliter un échange officiel d'information entre les trois gouvernements, en dehors d'un cadre de négociation.
- **Sensibilisation accrue du secteur privé** : Préparation de mises à jour succinctes ainsi que de rapports plus détaillés qui permettront aux décideurs et au secteur privé de relever les possibilités qui s'offrent, en Amérique du Nord, d'entreprendre des activités dans le cadre de projets relatifs au MDE et à la MOC.
- **Encouragement des partenariats entre les secteurs public et privé** : Organisation d'un atelier avec des représentants des trois pays en vue d'examiner les possibilités qu'offrent le MDE et la MOC dans des domaines tels que le transfert de technologies, les politiques énergétiques, l'infrastructure et l'efficacité énergétique. Relevé des secteurs qui revêtent de l'importance en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Choix de projets pilotes d'une portée nord-américaine** : Recherche de méthodes, d'éléments techniques à examiner, de secteurs de projet et de partenariats qui permettront d'entreprendre un ou plusieurs projets pilotes en Amérique du Nord à l'appui du MDE et de la MOC.

	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	55 000 \$US	55 000 \$US	55 000 \$US

Le Programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est un programme intergouvernemental permanent visant à réduire les risques associés aux substances toxiques rémanentes pour la santé humaine et l'environnement. Il comporte les volets suivants : élimination progressive et interdiction de produits chimiques qui suscitent des préoccupations, prévention de la pollution et réduction des émissions. Le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Groupe de travail »), ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la CCE continueront de prêter leur concours à la mise en œuvre des décisions et des engagements pris dans le cadre de la résolution du Conseil n° 95-05, intitulée Gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des directives dudit Conseil reçues ultérieurement en vertu de la même résolution.

Aux termes de cette résolution, les Parties se sont engagées à « concerter les efforts [déployés] à l'échelon régional pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, notamment, en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources polluantes et de lutte à l'égard de la pollution ». Les Parties ont également prescrit au Groupe de travail, relativement aux décisions et engagements énoncés dans la résolution, de « recommander les politiques et les mesures obligatoires et non obligatoires permettant d'identifier et de réduire au minimum l'exposition aux substances toxiques en les remplaçant par d'autres substances moins toxiques et, enfin, d'éliminer progressivement les produits chimiques qui présentent des dangers démesurés et d'autres risques non contrôlables pour la santé et l'environnement, ainsi que ceux qui sont toxiques, persistants et bioaccumulatifs, et dont l'usage ne peut être contrôlé de façon adéquate ».

Ce programme concerne avant tout l'environnement et l'économie. Les produits chimiques considérés résultent en effet d'activités anthropiques de nature industrielle ou économique. Généralement, les substances pouvant justifier une action régionale se trouvent, ou se sont trouvées, dans des biens échangés (p. ex., les BPC, des pesticides comme le DDT, le chlordane et le lindane, ainsi que des métaux comme le plomb et le mercure) ou sont des sous-produits d'activités industrielles (p. ex., les dioxines, les furanes, l'hexachlorobenzène et le mercure).

L'un des objectifs généraux du programme est d'offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace pour favoriser la coopération et faciliter les ententes et mesures trinacionales de gestion et de réduction de la pollution chimique en Amérique du Nord. Par exemple, des efforts de collaboration et de coopération ont été déployés par les trois pays concernant la négociation de décisions et d'engagements qui seront pris par des institutions internationales comme le PNUE, l'OCDE, l'Organisation des États américains ou le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). La contribution du Programme de GRPC — et de la CCE — à la première séance de négociation sur un instrument mondial ayant force exécutoire concernant les polluants organiques rémanents (POR), tenue à Montréal du 29 juin au 3 juillet 1998, est un exemple récent du rôle du projet. Un grand nombre des activités menées dans le cadre de ce projet seront étroitement reliées à d'autres projets de la CCE, notamment ceux concernant la qualité de l'air et l'application des lois.

Le programme de GRPC a permis d'établir des partenariats actifs avec les responsables d'autres activités régionales et binacionales, notamment celles de la Commission mixte internationale, de la Stratégie binationale découlant de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

L'un des objectifs secondaires est de faire en sorte que le programme bénéficie du soutien permanent d'un public et d'intervenants avertis. Le projet suivant permettra d'atteindre ces objectifs :

- *Projet de gestion rationnelle des produits chimiques*

Sommaire du projet

Ce projet est une activité intergouvernementale permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques rémanentes représentent pour la santé humaine et l'environnement. En étant axé sur les substances toxiques, rémanentes et biocumulatives, il offre une tribune en vue : a) de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle régionale; b) d'élaborer des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour trouver des solutions à ces problèmes prioritaires; c) de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés; d) de faciliter et d'encourager le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), en priorisant l'application des PARNA approuvés.

La démarche consistant à examiner les substances chimiques une à une demeurera un élément important du projet. Cependant, on prévoit accorder une attention accrue à des aspects plus proactifs de la GRPC, soit : 1) le renforcement des capacités de mettre en œuvre l'ensemble des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05; 2) la surveillance, la modélisation et l'étude des risques d'exposition aux substances chimiques, de même que l'évaluation de l'état d'achèvement du projet de GRPC; 3) l'étude de groupes de substances chimiques et de secteurs ou de complexes industriels déterminés; 4) la recherche de méthodes de remplacement et de technologies novatrices.

Objectifs

L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre les décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05 ou pris en vertu de cette résolution. Mais un de ses objectifs généraux consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération entre les trois pays, ainsi que les ententes et les activités visant à gérer et à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. Il s'agit également de rassembler et de maintenir un groupe de représentants du public et d'intervenants avertis qui soutiendront le projet. Ces objectifs pourront être atteints grâce à un programme de travail intégré placé sous la direction générale du Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Groupe de travail »). Ce programme comprendra les éléments fondamentaux du projet ainsi que ceux visant le renforcement des capacités.

Justification

Les substances chimiques suscitent des préoccupations dans toute l'Amérique du Nord, particulièrement les substances rémanentes qui s'accumulent dans les organismes vivants et sont transportées sur de longues distances par des vecteurs environnementaux et par l'intermédiaire de produits du commerce. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet. Ainsi, en vertu de l'alinéa 10(5)b), « le Conseil encouragera la prise de mesures, et fera des recommandations s'il y a lieu, afin qu'il soit fixé des limites appropriées pour les divers polluants, en tenant compte des différences entre les écosystèmes » et, en vertu du paragraphe 2(2), « chacune des Parties envisagera de mettre en œuvre dans sa législation intérieure toute recommandation faite par le Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) ». La résolution n° 95-05, adoptée en octobre 1995, offre aux trois pays un cadre général qui leur permet de se pencher conjointement sur la GRPC.

Cette résolution stipule particulièrement d'élaborer des PARNA relatifs aux BPC et à d'autres substances toxiques rémanentes. Dans cette perspective, elle prescrit également de se concentrer initialement sur certains métaux et sur les substances figurant dans la liste des douze polluants organiques rémanents (POR) visée par la décision 18/32 prise en mai 1995 par le Conseil d'administration du PNUE. En vertu de cette résolution, le Conseil a constitué un groupe de travail intergouvernemental qui a pour mandat de travailler de concert avec la CCE à la mise en œuvre de cette résolution.

La grande importance accordée à la création et au renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre les PARNA, existants et futurs, reflète le fait que, si les trois pays ont chacun des besoins en matière de création et de coordination des capacités pour mener à bien le programme de GRPC, c'est de toute évidence le Mexique qui assumera la majeure partie des coûts associés à la mise en œuvre de ces PARNA. Les préoccupations immédiates concernent ceux relatifs au DDT, au chlordane et au mercure. Il est également clair qu'il convient de soutenir activement le Mexique pour qu'il puisse mettre en œuvre ces décisions et engagements, en facilitant le renforcement de ses capacités et en utilisant les fonds accordés par la CCE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront une mise en œuvre intégrale des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

État d'achèvement

Un accord cadre, sous la forme de la résolution du Conseil n° 95-05 sur la gestion rationnelle des produits chimiques, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération régionale et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques rémanentes en Amérique du Nord. Des PARNA relatifs à trois substances qui figurent sur la liste des polluants organiques rémanents du PNUE, à savoir les BPC, le DDT et le chlordane, ont été élaborés et approuvés par le Conseil de la CCE. On a également parachevé un quatrième PARNA relatif au mercure qui a été approuvé par le Conseil et qui constituera, lorsqu'il sera parachevé en juin 1999, la première phase d'un plan d'action plus global à l'égard du mercure. Le Conseil a également approuvé le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques*. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web de la CCE ainsi que dans le rapport consolidé intitulé *Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Engagements et plans d'action régionaux*.

La phase de mise en œuvre de chaque PARNA approuvé est dirigée par un groupe de mise en œuvre, qui a remplacé le groupe de travail chargé initialement de l'élaboration du PARNA. Un groupe d'étude sur la sélection des substances coordonne le processus de sélection. Les gouvernements ont constitué des dossiers d'inscription pour l'hexachlorobenzène, les dioxines et les furanes, le lindane et le plomb, et le Groupe d'étude sur la sélection des substances en est maintenant au stade de l'évaluation, conformément au processus approuvé. On prévoit établir au moins un PARNA à l'égard d'une de ces substances et soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil, au mois de juin 1999, les documents relatifs aux décisions concernant au moins deux des substances évaluées.

Le renforcement des capacités est un élément important de la mise en œuvre des PARNA. Le Groupe de travail, ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la CCE sont tous censés chercher des possibilités de partenariats et de financement externe afin de favoriser le renforcement des capacités dans le cadre du projet de GRPC. En outre, le Groupe de travail a délégué des responsabilités à cet égard en chargeant chaque groupe de mise en œuvre de planifier et de recommander des tâches appropriées en matière de renforcement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre de chaque plan. Il a aussi décidé que tous les nouveaux PARNA comprendront une section consacrée aux besoins en renforcement des capacités au cours de leur mise en œuvre.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a convenu que ce PARNA sera mis en œuvre en partie par le biais d'une tribune qui existe déjà, soit le programme américano-mexicain d'échange d'information sur les pesticides. La CCE a coparrainé un atelier tenu à McAllen, au Texas, en novembre 1998, sur les solutions de rechange au chlordane. Cet atelier réunissait des représentants des gouvernements fédéraux, étatiques et locaux des États-Unis et du Mexique, de même que des spécialistes d'universités et des représentants de secteurs industriels. Les membres du groupe ont reconnu que cette tribune était efficace et qu'il faudrait donner une formation de suivi aux personnes chargées de l'épandage de termiticides de rechange. Ils ont aussi convenu qu'une mise à jour du matériel de formation était nécessaire. Le Groupe de mise en œuvre transmettra cette information sous forme de proposition au Groupe de travail et à son Groupe d'étude sur le renforcement des capacités constitué récemment.

Le Groupe de travail a constitué, au cours de sa réunion ordinaire des 14 et 15 octobre 1998, le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités et l'a chargé d'établir un document conceptuel et un plan stratégique que le Groupe de travail examinera, révisera et adoptera. Ces documents, une fois approuvés, serviront à orienter le décaissement des fonds de la CCE consacrés au renforcement des capacités, y compris l'allocation spéciale provenant des fonds excédentaires de 1996. Ils doivent également servir de document de référence dans une optique de recherche de partenariats et de financement externe pour renforcer les capacités dans le cadre du présent projet. Le Groupe de travail, constatant une certaine urgence dans ce domaine, a chargé le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités d'ébaucher un document conceptuel à son intention avant la téléconférence que le Groupe de travail tiendra en janvier 1999.

Le Groupe de travail a également établi qu'il fallait prioriser encore plus l'élaboration d'un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation pour appuyer le projet de GRPC. Cette activité consiste, en partie, à renforcer les capacités afin d'améliorer la qualité, la pertinence et la comparabilité des données de surveillance recueillies dans les trois pays. Elle se rapporte directement aux projets visant à améliorer le rendement des laboratoires de l'environnement et cadrera également avec le projet de surveillance des écosystèmes entrepris en vertu du programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité. Le Groupe de travail a formé un petit groupe d'étude pour qu'il ébauche un document conceptuel que le Groupe de travail pourra examiner lors de sa téléconférence de janvier 1999.

Le renforcement des capacités a débuté modestement dans le cadre de ce projet, en 1996, par quelques petits projets directement financés avec des fonds consacrés à la GRPC et d'autres projets financés à même les fonds du projet de la CCE relatif au renforcement des capacités. Cette dernière forme de financement a été assurée conformément à une stratégie initiale et en fonction de sept secteurs prioritaires recommandés par un consultant. Le projet a permis de financer trois activités en 1996 et onze en 1997. En 1998, des fonds ont été engagés en vue d'entreprendre douze activités.

Le Plan de programme triennal vise à guider la période s'étendant de 1999 à 2001 et à définir des mesures et activités déterminées qui s'appuient sur les activités réalisées jusqu'à présent. Le Plan de programme a pour caractéristique fondamentale de prévoir un examen et un rapport annuels, de telle sorte que, chaque année, le Groupe de travail et le personnel désigné du Secrétariat de la CCE puissent évaluer l'état d'achèvement du programme, l'expérience acquise et les nouvelles possibilités qui s'offrent, et établir un rapport à ce sujet. Ce rapport intérimaire sera mis à la disposition du public et soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil en même temps que les suggestions de révisions au Plan de programme triennal.

Activités

Les activités de ce projet consistent principalement en réunions et en téléconférences du Groupe de travail et de ses organes subsidiaires sous la coordination du Secrétariat, qui fournit également un soutien administratif et professionnel. Les réunions ordinaires du Groupe de travail ont lieu à la fin du printemps et au début de l'hiver. Les réunions du printemps permettent de terminer certaines activités avant la session ordinaire annuelle du Conseil. Au cours des réunions de l'hiver, les membres du Groupe de travail peuvent examiner l'état d'achèvement et s'entendre sur les modifications à apporter au plan triennal en cours ainsi qu'au budget. Les organes subsidiaires, comme les Groupes de mise en œuvre et le Groupe d'étude sur la sélection des substances, se réunissent en fonction de leur charge de travail et des directives du Conseil. Les membres du Groupe de travail et de ses organes subsidiaires s'entretiennent fréquemment dans le cadre de téléconférences.

Les priorités du Groupe de travail et les progrès accomplis sont communiqués régulièrement aux représentants suppléants du Conseil par des notes de service émanant du président du Groupe de travail, à la suite des réunions ordinaires du groupe, ainsi qu'en vertu d'ententes intergouvernementales officielles qui ont été élaborées sous la direction du Groupe de travail. Les travaux initiaux ont été consacrés presque exclusivement à l'élaboration de plans d'action régionaux visant à réduire et à éliminer progressivement certaines substances toxiques rémanentes, ainsi qu'à l'élaboration d'un processus de sélection des substances susceptibles de justifier la prise de mesures régionales dans le cadre de ce projet.

Le projet de GRPC entre dans une nouvelle phase de mise en œuvre qui prévoit d'intégrer le renforcement des capacités à tous les aspects des travaux. Dans bien des cas, le principal centre géographique des activités du projet se trouve au Mexique et, bien que le Groupe de travail et ses organes subsidiaires soient appelés à assumer des fonctions de coordination et d'encadrement, les principales responsabilités quotidiennes associées à la mise en œuvre du projet incombent aux membres mexicains de ces groupes et au bureau mexicain de la CCE. On accordera de plus en plus d'importance à la recherche de fonds supplémentaires afin d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de soutenir le programme de GRPC. Le document conceptuel sur les besoins de renforcement des capacités élaboré sous l'égide du Groupe d'étude connexe ainsi que les lignes directrices et les critères qu'il contient, ou qui seront établis ultérieurement, guideront et soutiendront ces activités de renforcement des capacités tout en servant de base importante en vue de solliciter des fonds à l'extérieur.

Les principales activités et les entités responsables des aspects fonctionnels du projet sont les suivants :

- planification et gestion du projet, sous la coordination du Groupe de travail et avec la participation des organes subsidiaires et du Secrétariat de la CCE;
- renforcement des capacités, par le groupe d'étude connexe, à l'appui de l'ensemble du projet (le cadre conceptuel, la liste de priorités et le plan stratégique établis au nom du Groupe de travail à partir des fonds excédentaires de 1996);
- renforcement des capacités de mise en œuvre de chaque PARNA, y compris l'évaluation de besoins déterminés et l'établissement de plans par les Groupes de mise en œuvre;
- renforcement des capacités par le Secrétariat, comprenant la recherche coordonnée de partenariats et de sources de financement extérieures sous la direction générale du Groupe de travail;
- coordination courante de la mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC, par le groupe connexe, en tenant compte de l'importance restreinte que revêt ce PARNA à la suite de la décision judiciaire rendue aux États-Unis au sujet du transport transfrontalier des BPC;

- mise en œuvre des PARNA relatifs au DDT et au chlordane, et production de rapports, sous la coordination des Groupes de mise en œuvre connexes dirigés par le Mexique;
- mise en œuvre de la phase I du PARNA relatif au mercure et élaboration, parachèvement et coordination de la mise en œuvre de la phase II par le groupe connexe;
- évaluation de l'hexachlorobenzène, des dioxines et des furanes, du lindane et du plomb comme des substances susceptibles de justifier une action régionale sous la direction du Groupe d'étude sur la sélection des substances;
- élaboration de PARNA ou prise d'autres mesures de suivi pour les substances évaluées dans le cadre du processus de sélection des substances sous la direction des groupes d'étude connexes.

Les principales activités stratégiques à l'appui du programme de GRPC seront probablement les suivantes :

- mesure, surveillance, modélisation et évaluation de la présence de produits chimiques et des tendances relatives à ces produits dans l'environnement nord-américain, de concert avec les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air (travaux susceptibles de mener à la préparation d'un PARNA sur la surveillance);
- préparation d'un premier document évaluant la nature, la portée et l'importance du rôle des écosystèmes marins et dulcicoles en ce qui a trait au transport et au cyclage des substances toxiques, biocumulatives et rémanentes. Au départ, cette activité consistera principalement en une recherche documentaire à laquelle s'ajoutera l'apport de spécialistes, dont une évaluation de la qualité et de la comparabilité des données. Elle sera coordonnée étroitement avec celle qui précède sur la mesure, la surveillance et l'évaluation; elle se fondera en outre sur les efforts régionaux et d'autres projets de la CCE dans ce domaine. Le document inclura une évaluation initiale des éléments suivants : a) l'importance du transport, par les cours d'eau, des substances toxiques, biocumulatives et rémanentes vers les estuaires et les écosystèmes marins; b) le devenir, l'accumulation et la concentration de ces substances dans les eaux marines, les sédiments, le biote et la chaîne alimentaire; c) le rôle des courants océaniques et des espèces migratrices dans le transport de ces substances et dans l'exposition à ces substances; d) les besoins au niveau de la recherche et de la surveillance, de même que les mécanismes possibles de mise en œuvre. Il est prévu que, en 2000, les besoins et les mécanismes qui auront été retenus seront définis d'une manière plus détaillée de sorte qu'ils puissent servir de fondement aux décisions consensuelles des trois pays et qu'ils permettent d'obtenir le soutien des organismes pertinents de recherche et de financement et d'en arriver à des partenariats entre ces organismes;
- élaboration d'un document conceptuel sur le renforcement des capacités et établissement d'un plan stratégique qui pourrait prendre la forme d'un PARNA relatif au renforcement des capacités;
- évaluation systémique, en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, de diverses possibilités de réduire l'exposition aux produits chimiques et les risques associés, grâce, notamment, à des règlements gouvernementaux, à des incitatifs économiques, à des activités volontaires et à des projets communautaires et locaux;
- évaluation de la possibilité de regrouper certains produits chimiques en raison de la similarité de leurs propriétés chimiques et/ou toxicologiques ou de leur lien avec des sources, des secteurs ou des complexes industriels particuliers;
- collaboration, coopération et, sous réserve d'ententes, activités conjointes avec d'autres entités internationales comme la Commission mixte internationale Canada-États-Unis et le Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides.

Les activités fonctionnelles qui seront choisies devront manifestement correspondre aux plans établis par le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités, sous la direction générale du Groupe de travail. On s'attend à ce que les activités de renforcement des capacités que l'on devra réaliser dans le cadre de ce projet comprennent les suivantes :

- mise en œuvre du PARNA relatif au DDT, y compris l'établissement de plans et de budgets déterminés en matière de renforcement des capacités qui guideront le décaissement des ressources de la CCE;
- mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane;
- mise en œuvre du PARNA relatif au mercure;
- mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC;
- renforcement des capacités de mesure et d'évaluation des risques associés aux produits chimiques pour les êtres humains et l'environnement;
- renforcement des capacités des organismes gouvernementaux de planifier et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de GRPC;
- renforcement des capacités du secteur industriel, en particulier des petites et moyennes entreprises, de réduire les rejets de polluants dans l'environnement;
- amélioration de la formation et de la sensibilisation à l'appui du programme de GRPC;
- création d'un groupe d'intérêt composé d'un large éventail de représentants du public et des milieux des communications et de la politique, à l'appui du programme de GRPC;
- relevé des mécanismes pertinents, particulièrement ceux du Mexique, permettant à la CCE de partager son savoir-faire en matière de GRPC avec d'autres pays clés de l'hémisphère occidental susceptibles d'influer d'une manière fructueuse sur la mise en œuvre des PARNA.

Il est également prévu d'entreprendre les activités qui suivent dans les sept secteurs qui ont jusqu'à présent guidé le renforcement des capacités :

1. mise à jour permanente des bases de données sur les substances toxiques, rémanentes et bio-cumulatives au Mexique;
2. élaboration de procédures de gestion en vue de contrôler et de restreindre la production, l'importation, le commerce et l'utilisation de substances déterminées;
3. sélection et évaluation des substances toxiques, rémanentes et biocumulatives à éliminer progressivement;
4. divulgation des décisions aux parties intéressées et communication des mesures de suivi au moyen de documents imprimés et électroniques;
5. encouragement de la recherche sur les risques que fait courir à la santé et à l'environnement l'utilisation au Mexique des substances qui font l'objet de PARNA;
6. renforcement des capacités d'échantillonnage et d'analyse de l'environnement et d'évaluation de l'exposition aux substances problématiques et des risques qui y sont associés;
7. élaboration d'une stratégie de transfert technologique afin de favoriser les changements de procédé, la mise en œuvre de systèmes de contrôle et l'application de mesures correctives concernant des substances déterminées.

Participation du public

Le Groupe de travail continue d'accorder un degré de priorité élevé à la participation de spécialistes, du public et d'intervenants aux travaux menés dans le cadre du présent projet. Un aperçu et

une mise à jour, ainsi que d'autres publications concernant le projet sont préparés, publiés et diffusés sur le site Web de la CCE pour informer les intervenants et leur soumettre des documents à des fins d'examen et de commentaires. L'opinion du public et des intervenants a été et continuera d'être importante pour l'élaboration des PARNA. La plupart du temps, le public sera invité à participer à la journée inaugurale des réunions ordinaires du Groupe de travail, et les rapports et décisions concernant le programme de GRPC seront largement diffusés. Par ailleurs, trois spécialistes (un de chaque pays) issus du milieu universitaire, du secteur privé et d'une ONGE participent maintenant, à titre d'observateurs, aux réunions du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du Groupe d'étude sur la sélection des substances. Le processus de détermination des substances susceptibles de justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC offre plusieurs possibilités de participation aux intervenants et au public.

Partenaires et/ou participants prévus

Par sa nature même, ce projet ouvert est axé sur la concertation et donne lieu à la participation de différents paliers de gouvernement, d'entreprises et d'associations industrielles, d'ONGE et d'universités. Des institutions internationales et binationales telles que la Commission mixte internationale et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des événements ou les parrainent. On peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et de prêt internationaux, binationaux et nationaux, ainsi qu'à un resserrement des liens avec le Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides.

Ressources

On prévoit que le montant de ressources disponibles pour le projet de GRPC continue de s'élever approximativement au même montant de base qu'en 1998. Environ la moitié de ce montant sera directement affectée aux activités de renforcement des capacités. En 1998, le budget était considérablement plus élevé en raison de l'affectation ponctuelle de ressources supplémentaires. Un montant additionnel de 100 000 \$US a été affecté au renforcement des capacités de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT, et un autre montant de 268 000 \$US a été affecté au renforcement des capacités du projet de GRPC qui sera en partie utilisé pour chercher d'autres sources de financement.

Résultats prévus

Les principaux résultats et produits prévus sont les suivants :

1999	
	<ul style="list-style-type: none"> • Parachèvement et approbation du document conceptuel et du Plan stratégique relatifs au renforcement des capacités. • Parachèvement et approbation du document conceptuel relatif à la surveillance et à l'évaluation. • Affectation des fonds excédentaires de 1996 aux activités de renforcement des capacités, conformément aux documents conceptuels et au plan stratégique approuvés. • Parachèvement et approbation du document concernant la phase II du PARNA relatif au mercure. • Parachèvement et approbation des documents de décision sur les dioxines et les furanes, l'hexachlorobenzène, le lindane et le plomb. • Constitution de groupes d'étude afin d'entamer l'élaboration de deux nouveaux PARNA.
Ressources nécessaires	655 000 \$US

2000

- Parachèvement et approbation de deux nouveaux PARNA.
- Parachèvement et approbation d'un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation en matière de GRPC.
- Transmission aux gouvernements de deux dossiers d'inscription et examen de ces dossiers par le Groupe d'étude sur la sélection des substances.
- Distribution à grande échelle du document conceptuel et du plan stratégique relatif au renforcement des capacités, et présentation fructueuse aux partenaires et aux bailleurs de fonds externes potentiels.
- Mise en place d'une ou de plusieurs activités d'envergure en matière de renforcement des capacités en vue de solliciter du financement externe.

Ressources nécessaires

655 000 \$US

2001

- Mise en œuvre des éléments clés du PARNA relatif à la surveillance, par exemple, la désignation des lieux et des répertoires de référence qui constitueront la base du réseau de surveillance. Instauration d'un programme préliminaire d'assurance et de contrôle de la qualité en rapport avec le programme de surveillance.
- Approbation des décisions sur les substances choisies en 2000 par les gouvernements.
- Constitution de groupes d'étude afin d'entamer l'élaboration d'un ou deux nouveaux PARNA.
- Coparrainage avec d'autres parties intéressées d'un ou de plusieurs événements relatifs à la GRPC.
- Tenue d'un ou de plusieurs événements relatifs au renforcement des capacités de GRPC (p. ex., reliés au transfert technologique ou à des technologies de rechange pour la destruction des substances chimiques organiques) ou échanges de spécialistes.
- Exécution d'autres activités déterminées par le Groupe de travail et ses organes subsidiaires.

Ressources nécessaires

655 000 \$US

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

L'information sur les substances chimiques rejetées dans l'environnement ou transférées sur place ou hors site par les établissements industriels peut être obtenue auprès d'eux sous forme de données qu'ils transmettent aux programmes de registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) du Canada et des États-Unis. Ces données peuvent être utilisées par les décideurs, le public et ces établissements eux-mêmes à diverses fins. À l'aide du présent programme, la CCE veut : améliorer l'efficacité des RRTP et favoriser leur utilisation par le public et les entreprises en mettant en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre des programmes nationaux; faciliter l'adoption d'une approche nord-américaine globale en matière de présentation et d'utilisation des statistiques, conformément au mandat trinational de la CCE; constituer une base de données qui facilitera le déploiement d'efforts coopératifs pour réduire la pollution dans l'environnement nord-américain. C'est dans cette optique que la CCE a lancé, en 1995, le Programme de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants.

À la quatrième session annuelle ordinaire de la CCE, qui s'est tenue en juin 1997 à Pittsburgh (Pennsylvanie), les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants. Cette résolution engage les trois gouvernements à établir chaque année un rapport sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, à s'efforcer de constituer des RRTP plus facilement comparables et d'élaborer un plan en vue d'atteindre un tel objectif, à collaborer à la création d'un site Internet destiné à présenter un sous-ensemble de données appariées extraites des trois RRTP nord-américains, à encourager des activités de coopération régionale en vue d'améliorer ces RRTP et à accroître l'utilité des informations recueillies en permettant qu'elles soient mieux comparées et utilisées. Comme le programme englobe des activités ayant un rapport très étroit, il s'agit d'un projet unique qui assure la mise en œuvre de l'ensemble de ces activités.

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Sommaire du projet

Le projet des RRTP concerne principalement des activités de diffusion et de coordination de l'information par la publication de divers rapports (*Les pièces du puzzle* et la série de rapports annuels *À l'heure des comptes*), la création d'un site Internet sur les RRTP nord-américains, la collaboration avec les groupes environnementalistes intéressés aux RRTP, ainsi que la coordination des travaux de la CCE avec ceux d'autres organisations internationales. Le projet a également pour but d'améliorer les données des RRTP et leur comparabilité ainsi que celle des programmes nationaux de RRTP, et de travailler à l'établissement d'un état des émissions diffuses en Amérique du Nord. Avec ce projet, la CCE veut encourager un recours efficace aux programmes nationaux de RRTP par le public et par les entreprises, en mettant en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre des programmes et en privilégiant une approche nord-américaine globale en matière de présentation et d'utilisation des statistiques.

Objectifs

- Dresser un tableau d'ensemble des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord afin de mieux connaître les sources d'émissions et de maîtriser davantage les polluants industriels, de façon à permettre aux pouvoirs publics nationaux, étatiques et provinciaux, tout autant qu'aux entreprises et aux citoyens, d'établir des priorités en matière de réduction de la pollution; favoriser une réduction des volumes de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord à l'aide d'informations qui permettent de dresser des comparaisons.

- Aider le public à faire la synthèse des statistiques compilées par les RRTP et à en saisir les ramifications.
- Travailler à l'établissement d'un état des émissions diffuses en Amérique du Nord afin de fournir un contexte qui permette de comprendre les sources de pollution industrielle.
- Favoriser une plus grande comparabilité des RRTP nord-américains.
- Coordonner les travaux relatifs aux RRTP nord-américains et les travaux analogues menés à l'échelle internationale.

Justification

Les RRTP comme l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et le projet de registre mexicain, le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants), fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet d'un rejet (sur place) ou d'un transfert (hors site) par les établissements industriels ainsi que sur les lieux touchés par les transferts et les rejets. Beaucoup de sociétés se servent également des données qu'elles fournissent pour renseigner le public sur leur performance environnementale. Il est essentiel de suivre le trajet des substances préoccupantes pour l'environnement à l'aide des RRTP pour pouvoir améliorer la qualité de l'environnement, mieux informer le public et l'industrie quant à la nature et à la quantité des substances préoccupantes rejetées dans l'environnement ou transférées sous forme de déchets, encourager l'industrie à prévenir la pollution, diminuer la production de déchets, réduire le volume des rejets et des transferts, assumer les responsabilités qui entourent l'utilisation des produits chimiques, suivre les progrès accomplis en matière d'environnement et aider les pouvoirs publics à définir des priorités.

Les substances chimiques peuvent représenter un problème pour n'importe lequel des milieux de l'environnement. En outre, une substance rejetée dans un milieu peut migrer dans un autre milieu. Ainsi, les substances chimiques volatiles présentes dans les effluents d'eaux usées peuvent s'évaporer dans l'atmosphère. Il importe donc d'être renseigné sur les rejets et les transferts de substances chimiques à l'égard de l'ensemble des milieux de l'environnement.

Plusieurs des avantages des RRTP tiennent au fait que le contenu de ces registres est mis à la disposition du public, et la participation de ce dernier est grandement favorisée par une diffusion active de l'information.

D'autres organisations internationales ont fait état de l'utilité des RRTP. Le chapitre 19 du programme Action 21 mentionne que les gouvernements et les organisations internationales compétentes doivent, avec le concours de l'industrie, « améliorer les bases de données et les systèmes d'information relatifs aux substances chimiques toxiques » et que « connaître de la façon la plus étendue possible les risques liés aux substances chimiques est une condition nécessaire à la sécurité dans le domaine des substances chimiques ». En 1996, le Conseil de l'OCDE a déclaré que les « pays membres devraient envisager de mettre périodiquement en commun les résultats de la mise en œuvre de tels systèmes, entre eux et avec les pays non membres, en mettant l'accent sur l'échange de données concernant les zones frontalières entre les pays voisins concernés » et que les pays membres devraient prendre en compte, en mettant sur pied leurs systèmes de RRTP, l'ensemble des principes énoncés dans l'annexe à la Recommandation de l'OCDE, notamment le principe voulant que « les systèmes de RRTP permettent le plus possible la comparaison et la coopération avec d'autres systèmes nationaux de RRTP et soient le plus possible harmonisés avec les bases de données internationales de nature semblable ».

État d'achèvement

En novembre 1996, la CCE publiait un rapport intitulé *Les pièces du puzzle*, qui faisait le point sur la situation et la compatibilité des programmes de RRTP au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En juillet 1997, la CCE publiait un premier rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants sous le titre *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord — 1994*. Ce rapport analysait les données de 1994 à caractère public recueillies par les RRTP canadien et américain, de même qu'il traçait les grandes lignes du projet de registre au Mexique. C'était la première fois que l'on comparait et analysait des sous-ensembles de données tirées des bases de données nationales intégrales. De façon plus particulière, le rapport sur les données de 1994 faisait ressortir certaines des différences importantes qui existaient entre l'INRP et le TRI, lesquelles présentaient un intérêt pour les gouvernements nationaux.

Le deuxième rapport de cette série, *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord — 1995*, a été publié en octobre 1998. Pour établir ces rapports, la CCE a mis en œuvre une vaste procédure d'examen qui a comporté des séances publiques ainsi que la rédaction de textes destinés à répondre aux observations recueillies. Tel que l'en a chargée le Conseil, la CCE publiera annuellement un rapport analysant les données publiques dont font état les gouvernements nord-américains.

En 1998, la CCE compte parrainer les premiers travaux de création d'un site Internet trilingue qui présentera un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux et qui fournira des renseignements sur le degré de comparabilité des RRTP nord-américains, de même que tous autres renseignements qu'il sera convenu de fournir. Il est prévu que le site sera accessible au public en juin 1999 et que l'on pourra y consulter les données des RRTP recueillies en 1996.

La CCE entreprendra un travail pluriannuel visant à déterminer et à estimer d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, puisque les RRTP ne font état que d'une partie des rejets de substances chimiques dans le milieu naturel dus aux activités humaines. Les sources qui ne sont pas visées par certains ou par tous les RRTP comprennent :

- les sources mobiles (les véhicules de transport);
- les petites sources (les stations-service et les nettoyeurs à sec);
- les sources locales (les exploitations agricoles, les mines et les parcs de stationnement).

Dans le cadre de cette activité, la CCE et les bureaux des programmes nationaux de RRTP choisiront des types distincts de sources non ponctuelles, détermineront s'il existe des techniques d'estimation et, le cas échéant, la façon de les appliquer en Amérique du Nord, et estimeront les sources non ponctuelles par année civile sur le continent.

Ces travaux comporteront deux étapes. En 1998 et au début de 1999, on examinera l'information existante, les méthodes disponibles, la viabilité des systèmes et la possibilité d'utiliser un système d'information géographique (SIG). Une fois approuvé le rapport définitif de la phase I, la CCE, en collaboration avec les représentants des bureaux nationaux de RRTP, déterminera à quel moment débutera la phase II, c'est-à-dire l'évaluation de l'apport des sources diffuses particulières aux charges de polluants en Amérique du Nord.

(Cette activité est complétée par le projet relatif à la qualité de l'air en Amérique du Nord, qui consiste en une compilation des études sur les catégories de sources d'émission dans des secteurs déterminés devant permettre de mieux évaluer l'ampleur et les conséquences de la pollution transfrontalière, de cerner des possibilités de réduire cette pollution et de faciliter un plus grand échange d'information à ce sujet. Le rapport visé à l'article 13, intitulé *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*, reconnaît également l'importance des sources non ponctuelles de polluants dans l'une de ses conclusions : « Les principales sources de polluants continentaux sont les centrales électriques, le secteur des transports, les combustibles fossiles utilisés par certaines industries, les incinérateurs de déchets municipaux et médicaux et les produits chimiques utilisés en agriculture. » Les deux projets contribueront à cette activité particulière.)

La possibilité de mettre sur pied plusieurs projets pilotes multinationaux afin de montrer comment les données des RRTP peuvent être mises à la disposition des collectivités a été examinée au cours d'un atelier tenu les 2 et 3 décembre 1998. Des représentants des ONG et des secteurs industriels ont été invités à participer à cet atelier; ce dernier servira de base à la réalisation d'activités communautaires par le biais des programmes nationaux de RRTP. On étudiera d'autres possibilités de financement des groupes communautaires.

À la fin du mois de juillet 1997, la CCE a coparrainé, avec l'INE, l'UNITAR, l'OCDE et le PNUE, l'Atelier des Amériques sur les RRTP, à Querétaro, au Mexique. La plupart des pays d'Amérique ont participé à cet atelier. La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont collaboré avec l'OCDE et des instances hémisphériques afin d'éviter le chevauchement et de disséminer de l'information.

Activités

1999

Rapport sur les RRTP nord-américains, données de 1996 à 1998

Cette activité consiste à établir les rapports annuels sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports de la série *À l'heure des comptes*) à l'aide des informations publiques livrées chaque année par les inventaires existants. Le rapport sur les données de 1996 sera publié en mai 1999, celui sur les données de 1997 sera publié en décembre 1999 et l'on est en train de planifier la publication du rapport sur les données de 1998. Les données sur les tendances des années précédentes y seront ajoutées, et les données du Mexique seront incorporées dès qu'on les obtiendra. Ces travaux s'accompagneront d'une mise à jour de la méthode utilisée en vue d'assurer une meilleure comparabilité des données. L'établissement du rapport comporte une étape de consultation préalable ainsi qu'une étape de contrôle de la qualité par un groupe restreint de consultants avant le parachèvement de ce rapport.

Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP nord-américains

Le site Internet trilingue créé en 1998 afin de présenter un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux fournit des renseignements sur la comparabilité de ces derniers. Ces renseignements ainsi que toute autre information qu'il sera convenu de présenter feront l'objet d'une constante mise à jour à l'aide des plus récentes données des RRTP. Le site offrira également des moyens de recherche adaptés aux besoins actuels de l'Amérique du Nord.

Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux

Les responsables des programmes nationaux de RRTP examineront les éléments précis de ces programmes, qu'il serait pertinent de coordonner avec d'autres afin d'améliorer leur degré de comparabilité. On s'accorde à dire qu'il faudrait déployer de plus grands efforts dans ce secteur une fois que le Mexique aura révisé et parachevé son règlement sur les RRTP (pas avant le milieu ou la fin de 1999), mais certains aspects pourront être traités immédiatement.

Le plan de mise en œuvre, qui devra être actualisé annuellement, comportera des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation de l'état d'achèvement ainsi que des recommandations visant à améliorer la comparabilité et à établir des rapports thématiques spéciaux. Ce plan relèvera également toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen.

Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord

Comme les RRTP ne dressent qu'un bilan partiel des rejets de substances chimiques dans le milieu naturel dus aux activités humaines, il est utile de disposer d'informations complémentaires pour situer les rejets de polluants dans leur contexte. Ce travail, qui devrait durer plusieurs années, a commencé en 1998 avec un bilan de l'information existante, et il devrait se poursuivre en 1999 par une estimation des émissions en Amérique du Nord à l'égard de chaque secteur d'activité, en vue d'inclure les résultats dans les futurs rapports de la série *À l'heure des comptes*.

La CCE et les responsables des programmes de RRTP ont convenu qu'en Amérique du Nord, il y a lieu de mettre l'accent sur l'établissement de statistiques relatives aux émissions multimilieux par des sources ponctuelles. Au terme de la phase I, la CCE et ces responsables conviendront de la date à laquelle débutera la phase II (en 1999 ou ultérieurement). D'aucuns se disent préoccupés par le fait que si la CCE se concentre sur les sources diffuses avant la publication du règlement sur le RRTP mexicain, elle s'occupera moins des sources ponctuelles. Si c'était le cas, cela irait à l'encontre de l'objectif d'améliorer la comparabilité des systèmes de RRTP nord-américains.

Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain

La CCE a fait des efforts considérables et porté une grande attention à la mise au point du programme de RETC mexicain. Aucuns travaux ne sont encore prévus pour la période de 1999 à 2001, mais il est question de les planifier afin de répondre aux besoins du programme mexicain en voie d'élaboration. Peu importe le moment où le règlement sur le RETC sera publié, la CCE est prête à appuyer le programme de RETC mexicain dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation, au besoin.

Droit d'accès à l'information des RRTP

En décembre 1998, la CCE a tenu un atelier à l'intention des groupes environnementalistes qui s'intéressent aux questions relatives aux RRTP, afin de présenter des outils qui leur permettent d'obtenir et d'utiliser l'information fournie par ces registres et de discuter des projets auxquels ces groupes nord-américains pourraient collaborer à compter de 1999. Il est prévu que cet atelier permette d'inventorier les activités communautaires auxquelles la CCE pourrait apporter son soutien au cours des prochaines années.

Programme facultatif de communication de données par les entreprises

La CCE, avec le concours d'un ou de plusieurs partenaires, étudiera la possibilité de mettre sur pied un programme visant à inciter les entreprises à communiquer librement leurs données aux RRTP afin qu'elles soient intégrées, le cas échéant, dans les rapports *À l'heure des comptes*. Cela donnera aux entreprises l'occasion de faire connaître les efforts qu'elles déploient pour que leurs activités soient plus écologiques dans toute l'Amérique du Nord.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont coordonné leurs travaux avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère afin de prévenir les chevauchements et d'appuyer la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP; la Commission estime qu'une participation régulière à ces activités de sensibilisation est indispensable au programme.

1999	
	<ul style="list-style-type: none">• Publication du rapport <i>À l'heure des comptes</i> — 1996.• Publication du rapport <i>À l'heure des comptes</i> — 1997.• Sélection des consultants et début des travaux dans le cadre du rapport <i>À l'heure des comptes</i> — 1998.• Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP nord-américains.• Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nord-américains.• Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, phase I.• Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain.• Droit d'accès à l'information des RRTP.• Programme facultatif de communication des données par les entreprises.• Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public.
Ressources nécessaires	285 000 \$US

2000

Rapport sur les RRTP nord-américains, données de 1998 et 1999

Cette activité consiste à établir les rapports annuels sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports de la série *À l'heure des comptes*) à l'aide des informations publiques des inventaires annuels. Les données de chaque année feront l'objet d'un rapport distinct. Il est prévu d'établir et de publier le rapport sur les données de 1998 et de planifier celui sur les données de 1999. Les données sur les tendances des années précédentes y seront ajoutées, et les données du Mexique seront incorporées dès qu'on les obtiendra. Ces travaux s'accompagneront d'une mise à jour de la méthode utilisée en vue d'assurer une meilleure comparabilité des données. L'établissement du rapport comporte une étape de consultation préalable ainsi qu'une étape de contrôle de la qualité par un groupe restreint de consultants avant le parachèvement de ce rapport.

Exploitation et mise à jour du site Internet sur les RRTP

Le site Internet trilingue créé en 1998 afin de présenter un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux fournit des renseignements sur la comparabilité de ces derniers. Ces renseignements ainsi que toute autre information qu'il sera convenu de présenter feront l'objet d'une constante mise à jour à l'aide des plus récentes données des RRTP. Le site continuera d'être modifié afin de répondre aux intérêts courants de l'Amérique du Nord.

Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux

Les responsables nationaux des programmes de RRTP examineront les éléments précis de ces programmes, qu'il serait pertinent de coordonner avec d'autres afin d'améliorer leur degré de comparabilité. On s'accorde à dire qu'il faudrait déployer de plus grands efforts dans ce secteur une fois que le Mexique aura révisé et parachevé son règlement sur les RRTP (pas avant le milieu ou la fin de 1999), mais certains aspects pourront être traités immédiatement.

Le plan d'amélioration, qui devra être actualisé annuellement, comportera des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation de l'état d'achèvement ainsi que des recommandations visant à améliorer la comparabilité et à établir des rapports thématiques spéciaux. Ce plan relèvera également toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen.

Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord

Selon l'état d'achèvement de la compilation des statistiques trinacionales sur les émissions multi-milieux provenant de sources ponctuelles, la CCE pourra décider, de concert avec les représentants des programmes de RRTP nationaux, d'entreprendre ou de poursuivre des travaux en vue d'établir le volume estimatif des émissions nord-américaines dues à des sources diffuses et d'inclure l'information obtenue dans les futurs rapports de la série *À l'heure des comptes*.

Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain

La CCE a déployé des efforts considérables et porté une grande attention à la mise au point du programme de RETC mexicain. Aucuns travaux précis ne sont encore prévus pour la période de 1999 à 2001, mais il est question de les planifier afin de répondre aux besoins du programme mexicain en voie d'élaboration. Peu importe le moment où le règlement sur le RETC sera publié, la CCE est prête à appuyer ce programme dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de formation, au besoin.

Droit d'accès à l'information des RRTP

En décembre 1998, la CCE a tenu un atelier à l'intention des groupes environnementalistes qui s'intéressent aux questions relatives aux RRTP, afin de présenter des outils qui leur permettent d'obtenir et d'utiliser l'information fournie par les RRTP, et de discuter des projets auxquels ces groupes nord-américains pourraient collaborer à compter de 1999. Il est prévu que cet atelier permette d'inventorier les activités communautaires auxquelles la CCE pourrait apporter son soutien au cours des prochaines années.

Programme facultatif de communication de données par les entreprises

Cette activité a pour objet de mettre sur pied un programme visant à inciter les entreprises à communiquer librement leurs données aux RRTP. Cela leur donnera l'occasion de faire connaître les efforts qu'elles déploient pour que leurs activités soient plus écologiques dans toute l'Amérique du Nord.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont coordonné leurs travaux avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère afin de prévenir les chevauchements et d'appuyer la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP; la Commission estime qu'une participation régulière à ces activités de sensibilisation est indispensable au programme.

2000	
<ul style="list-style-type: none">• Publication du rapport <i>À l'heure des comptes</i> — 1998.• Sélection des consultants et début des travaux dans le cadre du rapport <i>À l'heure des comptes</i> — 1999.• Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP nord-américains.• Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nord-américains.• Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain.• Droit d'accès à l'information des RRTP.• Programme facultatif de communication des données par les entreprises.• Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public.	
Ressources nécessaires	258 000 \$US

2001

Rapport sur les RRTP nord-américains, données de 1999 et 2000

Cette activité consiste à établir les rapports annuels sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports de la série *À l'heure des comptes*), à l'aide des informations publiques des inventaires annuels. Les données de chaque année feront l'objet d'un rapport distinct. Il est prévu d'établir et de publier le rapport sur les données de 1999 et de planifier celui sur les données de 2000. Les données sur les tendances des années précédentes y seront ajoutées, et les données du Mexique seront incorporées dès qu'on les obtiendra. Ces travaux s'accompagneront d'une mise à jour de la méthode utilisée en vue d'assurer une meilleure comparabilité des données. L'établissement du rapport comporte une étape de consultation préalable ainsi qu'une étape de contrôle de la qualité par un groupe restreint de consultants avant le parachèvement de ce rapport.

Exploitation et mise à jour du site Internet sur les RRTP

Le site Internet trilingue créé en 1998 afin de présenter un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux fournit des renseignements sur la comparabilité de ces derniers. Ces renseignements ainsi que toute autre information qu'il sera convenu de présenter feront l'objet d'une constante mise à jour à l'aide des plus récentes données des RRTP. Le site continuera d'être modifié afin de répondre aux intérêts courants de l'Amérique du Nord.

Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux

Les responsables nationaux des programmes de RRTP examineront les éléments précis de ces programmes, qu'il serait pertinent de coordonner avec d'autres afin d'améliorer leur degré de comparabilité. On s'accorde à dire qu'il faudrait déployer de plus grands efforts dans ce secteur une fois que le Mexique aura révisé et parachevé son règlement sur les RRTP (pas avant le milieu ou la fin de 1999), mais certains aspects pourront être traités immédiatement.

Le plan de mise en œuvre, qui devra être actualisé annuellement, comportera des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation de l'état d'achèvement ainsi que des recommandations visant à améliorer la comparabilité et à établir des rapports thématiques spéciaux. Ce plan relèvera également toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen.

Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord

Selon l'état d'achèvement de la compilation des statistiques mexicaines sur les émissions multimilieu provenant de sources ponctuelles, la CCE pourra décider, de concert avec les représentants des programmes de RRTP nationaux, d'entreprendre ou de poursuivre des travaux en vue d'estimer le volume des émissions nord-américaines dues à des sources diffuses et d'inclure l'information obtenue dans les futurs rapports de la série *À l'heure des comptes*.

Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain

La CCE a déployé des efforts considérables et porté une grande attention à la mise au point du programme de RETC mexicain. Aucuns travaux précis ne sont encore prévus pour la période de 1999 à 2001, mais il est question de les planifier afin de répondre aux besoins du programme mexicain en voie d'élaboration. Peu importe le moment où le règlement sur le RETC sera publié, la CCE est prête à épauler ce programme dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de formation, au besoin.

Droit d'accès à l'information des RRTP

En décembre 1998, la CCE a tenu un atelier à l'intention des groupes environnementalistes qui s'intéressent aux questions relatives aux RRTP, afin de présenter des outils qui leur permettent d'obtenir et d'utiliser l'information fournie par les RRTP, et de discuter des projets auxquels ces groupes nord-américains pourraient collaborer à compter de 1999. Il est prévu que cet atelier permette d'inventorier les activités communautaires auxquelles la CCE pourrait apporter son soutien au cours des prochaines années.

Programme facultatif de communication de données par les entreprises

Cette activité a pour objet d'inciter les entreprises à communiquer librement leurs données aux RRTP. Cela leur donnera l'occasion de faire connaître les efforts qu'elles déploient pour que leurs activités soient plus écologiques dans toute l'Amérique du Nord.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont coordonné leurs travaux avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère afin de prévenir les chevauchements et d'appuyer la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP; la Commission estime qu'une participation régulière à ces activités de sensibilisation est indispensable au programme.

- Publication du rapport *À l'heure des comptes — 1999*.
- Sélection des consultants et début des travaux dans le cadre du rapport *À l'heure des comptes — 2000*.
- Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP nord-américains.
- Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nord-américains.
- Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, phase II.
- Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain.
- Droit d'accès à l'information des RRTP.
- Programme facultatif de communication des données par les entreprises.
- Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et de sensibiliser le public.

Ressources nécessaires

305 000 \$US

Participation du public

La résolution du Conseil n° 97-04 demande au Secrétariat de la CCE d'encourager et d'assurer « une participation fructueuse du public, y compris celle des organisations non gouvernementales, des entreprises commerciales et industrielles, des gouvernements provinciaux et étatiques, des administrations municipales, des universités et des experts en matières technique et politique, et ce, dans le but de formuler des recommandations destinées à améliorer la comparabilité des données ».

L'un des principaux volets du programme de RRTP mis en œuvre par la CCE réside dans la publication d'une série de rapports annuels intitulés *À l'heure des comptes*, rapports qui comparent et analysent les informations publiques contenues dans les bases de données des RRTP nationaux, en plus de fournir un aperçu de la situation à l'échelle de l'Amérique du Nord. Depuis le début, la réaction du public a constitué un élément essentiel dans le cadre de l'établissement des rapports. Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps, il existe une procédure de consultation structurée qui comporte les étapes suivantes :

- *La constitution d'une liste de personnes* qui pourraient être intéressées à participer à la consultation. La CCE vérifie auprès des responsables des RRTP nationaux si la liste établie reflète bien les sujets d'intérêt relevés dans les pays qu'ils représentent.
- *La consultation* constitue un processus d'examen par les personnes figurant sur la liste établie. En ce qui concerne le rapport *À l'heure des comptes* publié en octobre 1998, la CCE a sollicité des commentaires sur sa structure avant d'entamer les travaux. Cette méthode s'est avérée efficace et lui a permis de tenir compte des commentaires reçus dès le début du processus. Elle procédera de la même manière pour les rapports suivants. Par conséquent, l'étape de la consultation, qui comprend une séance publique suivie par la formulation de commentaires écrits, se déroule au début du processus.
- *La réponse aux commentaires* est un texte rédigé au terme du processus de consultation qui expose en détail les commentaires écrits et oraux recueillis et indique de quelle façon la CCE tiendra compte de ces commentaires lorsqu'elle établira le rapport.

Des modifications importantes à la formule des deux premiers rapports *À l'heure des comptes* ont été apportées à la lumière des commentaires recueillis.

Renforcement des capacités

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RRTP mexicain a été et demeure une priorité pour le programme de RRTP nord-américain en vue d'améliorer la comparabilité des inventaires des trois pays. Les activités réalisées à cet égard sont les suivantes :

- aide aux ONG mexicaines [renforcement des capacités sous forme d'activités variées auprès des collectivités locales en vue de faciliter la mise en œuvre du RETC national (*Comité Cívico de Divulgación Ecológica, A.C., Ecologista Jalisco, A.C.*)];
- atelier organisé pour le personnel de l'INE à Environnement Canada (deux membres du personnel de l'INE ont reçu une aide pour leur permettre de passer trois jours dans les bureaux du ministère et y profiter de l'expérience acquise en matière de gestion de l'information);
- parrainage destiné à assurer la présence d'un spécialiste technique dans les bureaux de l'INE (des contrats ont été passés entre la CCE et M^{me} Sonia Valdivia en vue de fournir un soutien technique direct à l'INE);
- achat d'ouvrages de référence qui serviront à choisir les substances visées par le RETC;
- voyage effectué par un fonctionnaire (M. Alejandro Espriu) pour participer à une réunion de l'OCDE sur les RRTP à La Haye;
- facilitation de l'échange d'informations entre les membres du Groupe national de coordination (GNC) du Mexique (remboursement des frais de voyage engagés par des ONG mexicaines et distribution de documents);
- soutien en matière de communications aux fins du projet pilote du RETC à Querétaro;
- aide à des ONG afin que leurs représentants puissent participer à une réunion de l'OCDE sur les RRTP à Tokyo;
- soutien important en matière de technologies de l'information (poste de travail et accessoires UNIX, notamment un poste Sun Sparc 5 et une imprimante couleur; des connexions réseau; un système Arc/View; des ordinateurs et des logiciels, notamment cinq micro-ordinateurs, dont un portable et une imprimante laser; mise à niveau matérielle d'un ordinateur).

D'autres activités sont en cours, y compris dans le domaine de la sensibilisation et de la formation des entreprises et des ONG du Mexique. Les cours seront parrainés par la CCE et coordonnés par l'INE afin d'informer et de sensibiliser les intéressés au RETC.

Résultats prévus

Chacun des objectifs repris ci-après comporte la ou les activités qui permettront à la CCE de l'atteindre.

- Dresser un tableau d'ensemble des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord afin de mieux connaître les sources d'émissions et de maîtriser davantage les polluants industriels, de façon à permettre aux pouvoirs publics nationaux, étatiques et provinciaux, tout autant qu'aux entreprises et aux citoyens, d'établir des priorités en matière de réduction de la pollution. Favoriser une réduction des volumes de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord à l'aide d'informations qui permettent de dresser des comparaisons.
 - Publication du rapport *À l'heure des comptes* — 1996 (mai 1999).
 - Publication du rapport *À l'heure des comptes* — 1997 (décembre 1999).
 - Publication du rapport *À l'heure des comptes* — 1998 (décembre 2000).

- Aider le public à faire la synthèse des statistiques compilées par les RRTP et à en saisir les ramifications.
 - Exploitation et mise à jour du site Internet sur les RRTP nord-américains (juin 1999).
 - Droit d'accès à l'information des RRTP/jumelage d'ONG (atelier des 2 et 3 décembre 1998 destiné à choisir les programmes pour 1999).
 - Mise sur pied du programme facultatif de communication des données par les entreprises (décembre 1999).

- Travailler à l'établissement d'un état des émissions diffuses en Amérique du Nord afin de fournir un contexte qui permette de comprendre les sources de pollution industrielle.
 - Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, phase I, étude générale (juin 1999).
 - Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, phase II (l'estimation sera fondée sur les résultats obtenus au cours de la phase I par la CCE et les représentants des programmes nationaux; réalisation prévue en juillet 1999).

- Favoriser une plus grande comparabilité des RRTP nord-américains.
 - Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain (selon les besoins).
 - Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux (milieu de 1999 et mise à jour annuelle).

- Coordonner les travaux relatifs aux RRTP nord-américains et les travaux analogues menés à l'échelle internationale.
 - Poursuite des activités de sensibilisation entreprises par la CCE avec le concours de l'OCDE, de l'UNITAR et d'autres organisations.

Prévention de la pollution

Ce programme vise à optimiser l'utilisation des ressources et de l'énergie et à minimiser la production de déchets ainsi que les incidences connexes de cette production. L'un des moyens permettant d'atteindre cette optimisation consiste à créer un échange synergique entre des secteurs industriels de façon à ce que les déchets des uns puissent servir de matières premières aux autres.

Le programme permettra de promouvoir une autre stratégie qui illustrera les avantages économiques et environnementaux associés à la réduction de la production des déchets, de même que d'offrir, grâce à un mécanisme financier, un appui à la mise sur pied de projets dans ce domaine.

Les buts de ce programme pourront être atteints grâce aux projets suivants :

- *Concertation en matière de synergie des sous-produits*
- *Renforcement des capacités de prévention de la pollution*

Concertation en matière de synergie des sous-produits

Sommaire du projet

Ce projet incite les entreprises à échanger et à recycler des matières qui sont actuellement rejetées comme des déchets ou à en minimiser la production. L'objectif de la synergie des sous-produits est de favoriser le développement commercial conjoint d'un secteur économique avec un secteur connexe, de façon à ce que les déchets d'une entreprise deviennent la matière première d'une autre. Ce projet consiste à inventorier les sous-produits considérés comme des déchets et le flux de ressources dans un secteur déterminé, de même qu'à trouver des débouchés binationaux et nationaux pour de telles synergies. La CCE évaluera les activités existantes et nouvelles en matière de synergie en vue de proposer des choix stratégiques préconisant l'adoption de synergies fructueuses.

Objectifs

- Mettre sur pied des projets pilotes afin d'établir des synergies de sous-produits au Mexique et au Canada.
- Répertorier les possibilités réglementaires et les défis en vue d'en arriver à des synergies fructueuses de sous-produits.
- Utiliser les résultats des synergies fructueuses afin de les appliquer aux engagements pris aux termes du Protocole de Kyoto en matière de changement climatique.
- Recueillir et diffuser des informations sur les avantages et les mécanismes des synergies fructueuses de sous-produits dans le secteur privé.

Justification

L'établissement de synergies fructueuses de sous-produits a le pouvoir d'intensifier le commerce entre les pays membres de l'ALÉNA et d'avoir des incidences positives sur l'environnement. Au lieu d'éliminer les déchets, le fait de les utiliser comme matières premières dans d'autres industries permet d'économiser de l'énergie, d'amenuiser les répercussions environnementales, et d'offrir la possibilité de nouveaux centres de profit et débouchés commerciaux. Les synergies de sous-produits peuvent également réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de matières premières et les besoins en matière d'énergie et de décharges contrôlées. Elles répondent

à l'important problème commercial et environnemental que posent les méthodes de traitement et de production, car elles tiennent compte de la portée environnementale d'un bien tout au long de son cycle de vie, et peuvent être à l'origine de transferts de technologies sur le plan transfrontalier. La synergie des sous-produits offre également des solutions profitables à l'industrie qui conviennent aussi au milieu environnementaliste.

État d'achèvement

Ce projet a débuté en 1998 par la création d'un Groupe d'étude intergouvernemental nord-américain chargé de travailler de concert avec le *Business Council for Sustainable Development for the Gulf of Mexico* (BCSD, Conseil des entreprises pour le développement durable dans le Golfe du Mexique). Ce dernier a relevé cinq synergies à Tampico, au Mexique, et le même processus a déjà débuté à Calgary, au Canada.

Activités

La poursuite du projet à court terme prévoit des réunions à Calgary en compagnie de dirigeants d'entreprises désireux de participer à un bilan des matières qui consiste à analyser les intrants, les produits et les déchets. On évaluera également les possibilités d'obtenir des crédits d'émissions de carbone en vertu de scénarios liés au changement climatique. En outre, la CCE évaluera son rôle dans ce processus.

Des tiers procéderont à une évaluation indépendante des réalisations obtenues dans le cadre des activités relatives à la synergie des sous-produits dans la perspective de trouver de nouvelles orientations. Les critères d'évaluation comprendront la diffusion du projet, la sensibilisation transfrontalière, l'adoption de stratégies à l'égard des synergies, les résultats du bilan des matières, la rentabilité et l'incidence du projet.

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions à Calgary visant à regrouper et à sensibiliser les dirigeants d'entreprises désireux de participer à un processus de bilan des matières consistant à caractériser les intrants, les produits et les déchets. • Rapport sur trois à cinq projets pilotes de synergies à Calgary. • Évaluation par des tiers des résultats et des réalisations obtenus dans le cadre des activités visant une synergie des sous-produits, dans la perspective de fixer de nouvelles orientations. 	
Ressources nécessaires	70 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités à venir dépendront des résultats de l'évaluation, effectuée de façon indépendante par des tiers, du travail accompli et de la nature du rôle de la CCE dans ce processus. 	
Ressources nécessaires	À déterminer

Participation du public

Les travaux du Groupe d'étude intergouvernemental seront entrepris en consultation avec le secteur privé et d'autres ONG intéressées, selon le cas.

Renforcement des capacités

Après l'évaluation par des tiers, le Groupe d'étude intergouvernemental établira, à l'intention du Conseil, un rapport précisant comment la CCE pourra éventuellement poursuivre, de la façon la plus utile qui soit, ses travaux dans ce domaine, outre la diffusion de documents de sensibilisation et d'information sur la synergie des sous-produits.

Renforcement des capacités de prévention de la pollution

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'appuyer la consolidation du *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution). Il vise à rendre ce fonds autonome à long terme et à encourager la participation des associations industrielles nord-américaines — dont les conseils du patronat du Canada et des États-Unis et la *Confederación de Cámaras Industriales de México* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique) — au Comité technique du Fiprev. L'objectif du Fonds est de favoriser la mise en place de mesures de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises (PME) industrielles du Mexique.

Le projet vise expressément à répondre aux besoins financiers et techniques des PME. Créé par la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la Concamin, le Fiprev vise à mettre en œuvre la résolution du Conseil n° 96-12. Un membre du CCPM de chaque pays participe aux travaux du Comité technique du Fiprev.

Objectifs

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les PME du Mexique et appuyer le renforcement de leurs capacités de gestion de l'environnement.
- Rendre le Fiprev autonome pour qu'il continue à accorder des prêts en vue de réduire la production de polluants dans les PME du Mexique.
- Constituer le plus tôt possible un groupe de donateurs pour accroître les ressources financières du Fonds et, à moyen terme, de l'associer aux activités de la table ronde sur la prévention de la pollution dans les Amériques, qui est en voie de création.

Justification

Conformément à l'alinéa 10(2)b) de l'ANACDE, le Conseil est habilité à analyser et élaborer des recommandations quant aux techniques et aux stratégies de prévention de la pollution. Même si la prévention de la pollution est une excellente stratégie pour protéger l'environnement, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes à cette fin est faible.

État d'achèvement

En vertu de la résolution du Conseil n° 96-12, la CCE a créé en septembre 1996 un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. La CCE apporte un soutien technique au fonds qu'administre la Funtec. En 1996, les deux institutions ont chacune versé 100 000 \$US à titre de capital initial pour le Fiprev. En 1997, elles ont effectué une deuxième contribution d'un même montant. D'autres organisations apporteront le capital additionnel au moyen de dons approuvés par le Comité technique du Fiprev. Un autre comité technique, celui du *Fideicomiso de los Laboratorios de Fomento Industrial* (Fiducie des laboratoires d'expansion industrielle), qui est régi par le *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial* (Secofi, Secrétariat au Commerce et à l'Expansion industrielle) et la Concamin, a convenu de faire un don au Fonds de 150 000 \$US en 1999 afin d'accroître la contribution de la Funtec. De plus, cette dernière a dressé la liste de quinze importantes entreprises industrielles du Mexique qui seront invitées à faire partie du Comité des donateurs.

La CCE a lancé cinq projets pilotes afin de démontrer les avantages économiques et environnementaux que procurent les techniques de prévention de la pollution. Il s'agit de deux projets destinés à des tanneries et de trois projets visant les secteurs du verre, des colorants et des finis métalliques. Les premières démarches ont été effectuées en collaboration avec le Fonds pour la défense de l'environnement afin que ce projet soit relié à des activités en cours dans les parcs industriels situés sur la frontière du Mexique avec les États-Unis, particulièrement dans les *maquiladoras*.

Des activités financières ont été entreprises pour subventionner de nombreuses petites tanneries dans lesquelles il est possible d'économiser de grandes quantités d'eau et de produits chimiques par l'emploi de bains et par d'autres modifications aux procédés de fabrication. Selon des études techniques préliminaires, ces modifications devraient entraîner des réductions de 60 à 80 % de la consommation d'eau de ces tanneries et, dans une même proportion, celle des produits chimiques. Ainsi, les déversements d'eaux résiduelles et les impacts environnementaux qui y sont associés diminueront considérablement.

Pour que le Fiprev puisse entamer des opérations de crédit et soit exempté d'impôts, il a fallu obtenir les permis correspondants du *Secretaría de Hacienda* (ministère des Finances) et de la Banque du Mexique.

En 1998, le Fonds a accordé 20 prêts au total à des entreprises; 14 d'entre elles appartiennent à l'industrie du tannage et 6 aux secteurs de la chimie, de la fonderie, de l'alimentation et de la galvanoplastie. Ces prêts représentent un montant de 3,4 millions de pesos environ.

Jusqu'à présent, il a été difficile d'obtenir des dons d'autres sources du fait que le Fonds est en activité depuis peu et qu'il est nécessaire d'afficher des résultats concrets qui permettront de former un comité de donateurs. Les activités réalisées en 1998 laisseront le Fonds sans ressources suffisantes pour continuer de fonctionner en 1999, étant donné que l'argent des nouveaux prêts provient des économies réalisées grâce aux projets de prévention de la pollution durant un à trois ans. Une évaluation financière réalisée par la Funtec a révélé le besoin de ressources supplémentaires, de l'ordre de 300 000 \$US, qui assureront son fonctionnement sous la forme d'un fonds renouvelable à moyen terme.

En dernier lieu, il faut mentionner que les activités de prévention de la pollution se multiplient sur l'ensemble du continent américain selon le modèle de la table ronde sur la prévention de la pollution, qui a donné d'excellents résultats tant au Canada qu'aux États-Unis.

Activités

- Il est prévu de rendre le Fiprev totalement autonome sur les plans des finances et du fonctionnement, ce qui nécessitera une augmentation de ses ressources financières. Selon une estimation

de la Funtec, le Fonds aura besoin de 75 000 \$US de plus de la part de la CCE et de la Funtec respectivement en 1999, et d'un montant analogue en 2000.

- En outre, on intensifiera les efforts visant à encourager le financement de projets de prévention de la pollution dans les PME.
- On se consacrera en particulier à la formation d'un comité de donateurs dont l'objectif sera d'obtenir des ressources pour accroître le capital de base du Fonds.
- Des mesures seront prises pour stimuler la mise en œuvre de projets de prévention de la pollution dans les établissements industriels visés.
- Il s'agira également de faire le nécessaire pour associer le Fiprev aux efforts régionaux visant à établir une table ronde sur la prévention de la pollution à l'échelle de l'hémisphère occidental.

1999			
	<ul style="list-style-type: none"> • Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. • Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev en vue de l'analyse et de l'approbation du soutien financier aux projets de prévention de la pollution présentés par le Comité directeur. • Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev en vue de l'évaluation des projets et de la formulation d'avis connexes au Comité technique. • Établissement du Comité des donateurs du Fonds dont les membres auront été approuvés par le Comité technique. • Activités en cours visant à obtenir des contributions au Fonds de la part de grandes sociétés et de fondations. • Établissement de contacts et recherche de mécanismes de coopération avec la table ronde hémisphérique sur la prévention de la pollution, qui est en voie de création. 		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px;">Ressources nécessaires</td> <td style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px; text-align: right;">85 000 \$US</td> </tr> </table>	Ressources nécessaires	85 000 \$US
Ressources nécessaires	85 000 \$US		

2000			
	<ul style="list-style-type: none"> • Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. • Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev en vue de l'analyse et de l'approbation du soutien financier aux projets de prévention de la pollution présentés par le Comité directeur. • Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev en vue de l'évaluation des projets et de la formulation d'avis connexes au Comité technique. • Tenue de deux réunions du Comité des donateurs en vue de l'évaluation du fonctionnement du Fiprev et de l'établissement de la liste de donateurs éventuels à proposer au Comité technique. • Activités visant à obtenir des contributions au Fonds de la part de grandes sociétés et de fondations. • Établissement de mécanismes visant le transfert des activités de la CCE dans le domaine de la prévention de la pollution à la table ronde hémisphérique sur la prévention de la pollution. 		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px;">Ressources nécessaires</td> <td style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px; text-align: right;">85 000 \$US</td> </tr> </table>	Ressources nécessaires	85 000 \$US
Ressources nécessaires	85 000 \$US		

2001

- Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME.
- Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev en vue de l'analyse et de l'approbation du soutien financier aux projets de prévention de la pollution présentés par le Comité directeur.
- Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev en vue de l'évaluation des projets et de la formulation d'avis connexes au Comité technique.
- Transfert des activités de la CCE dans le domaine de la prévention de la pollution à la table ronde hémisphérique sur la prévention de la pollution.

Ressources nécessaires

10 000 \$US

Participation du public

On a accordé une place importante à la participation du public dans le cadre de ce projet, qui donne suite à une recommandation d'un groupe trinational d'experts chargé d'examiner un document de travail sur les stratégies de prévention de la pollution. Le Fiprev regroupe, au sein du Comité technique qui le régit, des financiers, des universitaires, des industriels, des experts gouvernementaux, trois membres du CCPM (un de chaque pays). De plus, des représentants de divers secteurs interviennent également dans le processus de prise de décisions du Comité directeur.

Renforcement des capacités

Le projet est totalement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer l'application de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer des mécanismes financiers qui permettront de soutenir ces mesures.

Résultats prévus

On prévoit que le projet permettra de financer :

- 25 nouvelles entreprises en 1999
- 30 autres en 2000
- 40 autres en 2001

Ces résultats donneront les avantages suivants :

1. Réduction de la consommation d'eau :

- 45 000 mètres cubes en 1999
- 56 000 mètres cubes en 2000
- 70 000 mètres cubes en 2001

2. Réduction de la production de résidus :

- 2 100 tonnes en 1999
- 2 600 tonnes en 2000
- 3 200 tonnes en 2001

Droit et politiques de l'environnement

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement aux normes environnementales et à leur mise en œuvre à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, les instruments économiques et les activités volontaires. Il se penche également sur les engagements pris dans le contexte de l'ANACDE en matière de participation du public aux processus d'établissement et d'application des normes environnementales.

Ce secteur de programme comprend deux parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements sur l'environnement, ainsi qu'à favoriser une plus grande compatibilité des normes du secteur privé. Il est prévu d'établir une tribune régionale favorisant des échanges concernant : des stratégies nationales de remplacement, dans la perspective de mettre en œuvre des normes environnementales améliorées; des mécanismes de participation du public aux processus d'établissement des normes; des méthodes. Le programme soutient également l'application de processus visant une plus grande compatibilité régionale des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA, de même qu'une plus grande compatibilité en ce qui a trait aux normes appliquées volontairement par le secteur privé.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi la recherche de méthodes de remplacement pour appliquer les lois efficacement et améliorer l'accès des parties privées aux recours.

Les objectifs de l'ANACDE consistent, notamment, à renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois et règlements sur l'environnement, ainsi qu'à favoriser une plus grande compatibilité des normes techniques, dont celles du secteur privé. L'article 3 de l'Accord reconnaît à chacune des Parties le droit d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que ses propres politiques et priorités en matière d'environnement et de développement, d'adopter ou de modifier en conséquence ses lois et règlements sur l'environnement. Chaque Partie doit également faire en sorte que ses lois et règlements garantissent des niveaux élevés de protection de l'environnement et s'efforcer de continuer à améliorer ses lois et règlements. L'article 4, de son côté, oblige les Parties à mettre en œuvre des processus d'avis publics et de formulation d'observations sur tout projet de loi, de règlement, de procédures et de décision administrative concernant toute question visée par l'Accord. En dernier lieu, aux termes du paragraphe 10(3), le Conseil a l'obligation de renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements sur l'environnement. À cette fin, il doit favoriser l'échange d'information sur les critères utilisés et les méthodes appliquées pour établir des normes environnementales nationales; il doit aussi établir un processus qui, sans entraîner pour autant une réduction du niveau de protection de l'environnement, permette d'améliorer la compatibilité des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA.

Le programme est destiné à établir une tribune régionale qui permettra d'examiner conjointement les normes environnementales et leur mise en œuvre dans la législation ou les politiques. Il vise également à examiner la performance environnementale à l'échelle du continent, ce qui comprend l'étude de méthodes de rechange pour pouvoir respecter et dépasser les normes environnementales ou atteindre les objectifs fixés, dont l'évaluation ou l'application pilote d'approches de rechange réglementaires ou volontaires. En dernier lieu, le programme vise à trouver des possibilités de fixer des normes de participation du public.

Au départ, le programme sera appuyé par un projet axé sur la comparabilité et la compatibilité des normes de laboratoire. À cette fin, il préconisera l'adoption de normes communes par les laboratoires nord-américains de l'environnement et la reconnaissance mutuelle des systèmes d'homologation. Pour y arriver, il faudra renforcer les capacités des laboratoires du Mexique en faisant appel à la collaboration des laboratoires du Canada et des États-Unis. À long terme, le programme a pour but de promouvoir les services d'essais environnementaux dans la région. Le projet intitulé « Coopération entre les laboratoires de l'environnement » poursuivra ce but, mais il ne débutera pas avant 2000.

Coopération entre les laboratoires de l'environnement

Sommaire du projet

La reconnaissance mutuelle des normes de fonctionnement des laboratoires nord-américains de l'environnement est une nécessité si l'on veut que l'information en provenance de ces laboratoires soit fiable. Les laboratoires publics et privés d'Amérique du Nord aimeraient également établir des mécanismes leur permettant de comparer leurs conclusions et de reconnaître mutuellement les mesures qu'ils effectuent dans l'environnement.

Au Mexique, le *Sistema Nacional de Laboratorios Analíticos de Pruebas* (Système national de laboratoires d'analyse par essais) prévoit cesser d'homologuer les laboratoires de l'environnement, et le secteur privé héritera de ses attributions par la création (en cours) de l'*Unidad Nacional Acreditadora* (Unité nationale d'homologation). En raison de cette situation de transition, les laboratoires privés sont

dans l'expectative et, par conséquent, le mécanisme d'homologation ne fonctionne pas dans les meilleures conditions. De plus, les organismes qui font appel aux laboratoires de l'environnement les évaluent habituellement eux-mêmes et tiennent leurs propres listes de laboratoires autorisés, assumant de ce fait des fonctions d'organismes d'homologation.

Il faut donc faciliter l'élaboration des normes recommandées et des procédures d'homologation pour ces laboratoires, tout en favorisant la coopération destinée à renforcer leurs capacités. Il est nécessaire de parvenir à une entente entre les pays sur les avantages et les défis que représente la reconnaissance mutuelle des normes de fonctionnement de ces laboratoires.

Objectifs

- Encourager l'élaboration et la reconnaissance mutuelle des programmes d'homologation des laboratoires nord-américains de l'environnement.
- Renforcer les capacités des laboratoires mexicains de l'environnement.
- Faciliter, à long terme, le commerce des services des laboratoires de l'environnement en Amérique du Nord grâce à la reconnaissance mutuelle de leurs normes de fonctionnement.

Justification

L'article 1210 de l'ALÉNA énonce des critères visant l'autorisation d'exercer et la reconnaissance professionnelle, l'élaboration de normes et la reconnaissance mutuelle. Ces critères doivent être fondés sur des règles objectives et transparentes en termes de compétence et de capacité d'assurer un service, ne pas être inutilement complexes en vue d'assurer un bon service et ne pas constituer des restrictions déguisées aux échanges transfrontaliers de services. L'ALÉNA prescrit également que les gouvernements doivent encourager leurs organisations professionnelles respectives à établir volontairement des critères de reconnaissance mutuelle et de reconnaissance professionnelle.

Pour être en mesure de fournir des informations environnementales fiables et en temps opportun, il faudra renforcer les capacités d'essai des laboratoires publics et privés de l'environnement et favoriser l'homologation de leurs pratiques dans chaque pays, dans le but ultime de reconnaître mutuellement cette homologation à l'échelle de l'Amérique du Nord. On s'assurera ainsi que ce type de service ne risque pas de devenir un obstacle au commerce.

État d'achèvement

La *Canadian Association for Environmental Analytical Laboratories Inc.* (Association canadienne des laboratoires d'analyse de l'environnement) a entrepris un certain nombre d'activités d'essais environnementaux et d'homologation. L'*International Association for Environmental Testing Laboratory* (Association internationale des laboratoires d'essais environnementaux) encourage elle aussi la reconnaissance mutuelle en matière de certification des méthodes de laboratoire.

Au Mexique, l'homologation des laboratoires de l'environnement relevait de la *Dirección General de Normas* (Direction générale des normes), par le biais du *Sistema Nacional de Acreditación de Laboratorios de Prueba* (Système national d'homologation des laboratoires d'essais). Toutefois, en vertu de modifications à la *Ley Federal de la Metrología y la Normalización* (Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation), publiées le 20 mai 1997 dans le *Diario Oficial de la Federación* (Journal officiel de la Fédération) et entrées en vigueur le 1^{er} août 1997, des entités d'homologation privées sont désormais autorisées au Mexique. Tant que cette autorisation ne sera pas publiée dans le *Diario Oficial*, la Direction générale des normes du Secofi est la seule entité d'homologation reconnue aux échelles nationale et internationale.

Activités

En 2000, il est prévu d'entreprendre les activités suivantes :

2000	
	<ul style="list-style-type: none">• Établissement d'un rapport sur l'état des programmes nord-américains d'homologation des laboratoires de l'environnement, qui analysera les schémas de compatibilité. Il devra inclure des recommandations sur la marche à suivre pour une reconnaissance mutuelle des processus d'homologation.• Tenue d'une réunion d'experts qui analyseront le rapport et relèveront les mesures prioritaires à incorporer dans le programme de travail.• Tenue d'une réunion visant à évaluer les besoins en renforcement des capacités des laboratoires mexicains de l'environnement.
Ressources nécessaires	50 000 \$US

2001

Les activités seront fondées sur celles de 2000.

Participation du public

Le projet a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation publique comportant des réunions d'experts et de groupes de travail qui se chargeront d'élaborer le plan d'action régissant les activités.

Renforcement des capacités

Le projet contribue directement au renforcement des capacités des laboratoires mexicains de l'environnement et prévoit des programmes en vertu desquels leurs techniciens seront formés par des laboratoires nord-américains de l'environnement.

Résultats prévus

Ce projet permettra de mieux connaître les programmes d'homologation des laboratoires dans chaque pays et d'établir la marche à suivre pour arriver à rendre les systèmes compatibles ainsi qu'à instaurer une homologation et une reconnaissance mutuelles des méthodes qu'appliquent les laboratoires de l'environnement.

Pendant cette période, on cernera les besoins et les possibilités en vue de renforcer, de façon concertée, les capacités des laboratoires de l'environnement.

Le Programme de coopération en matière d'application des lois, que la CCE a instauré en 1995, est destiné à favoriser la coopération dans le domaine de l'application et de l'observation des lois sur l'environnement en Amérique du Nord. Ce programme vise les principaux objectifs suivants :

- *Servir de tribune pour ce qui est de la coopération nord-américaine en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement.*
- *Soutenir les activités de partage de stratégies, de compétences et de connaissances techniques en matière d'application des lois.*
- *Soutenir le renforcement des capacités en vue d'une application efficace et d'une observation plus stricte des lois.*
- *Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de programmes trilatéraux de coopération en matière d'application des lois.*
- *Examiner d'autres façons d'appliquer et d'observer les lois.*
- *Soutenir les Parties dans le cadre de l'établissement de rapports annuels sur l'application des lois, ainsi que de l'examen de mesures ou d'indicateurs améliorés de l'application et de l'observation efficace desdites lois.*

Le Programme de coopération en matière d'application des lois est directement lié aux diverses obligations que prescrit l'ANACDE et aux possibilités qu'il offre. Aux termes des articles 5, 6 et 7, du paragraphe 10(4) et de l'alinéa 12(2)c), les Parties sont collectivement tenues d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, selon un cadre fixé d'un commun accord; de s'engager à coopérer à cette fin; de s'acquitter de l'obligation prescrite à l'article 6 d'offrir aux parties privées l'accès à des recours; d'établir un rapport public annuel sur l'application de la législation sur l'environnement.

Le Programme est élaboré et exécuté en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »). Le Conseil l'a officiellement constitué en août 1996 et l'a chargé de soutenir les activités concertées et conjointes dans ce domaine, l'échange d'information et de compétences et la formation conjointe, ainsi que d'établir le rapport annuel sur l'application de la législation sur l'environnement. Le Groupe de travail a formé à son tour, en octobre 1996, le Groupe d'étude sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) afin de faciliter la coopération dans ce secteur.

Le Programme de coopération en matière d'application des lois porte sur des questions et des préoccupations que soumettent à l'attention de la CCE des organismes gouvernementaux, le secteur privé, des ONG, des universitaires et des spécialistes de ce domaine. Des efforts sont déployés pour surveiller les questions d'actualité ou les innovations en termes d'application et d'observation des lois, afin de faciliter l'échange d'information, les discussions et l'examen de ces questions communes. Ce programme sera exécuté grâce aux trois projets suivants :

- *Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord*
- *Renforcement des capacités en matière d'application et d'observation des lois*
- *Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement*

Sommaire du projet

Conformément aux directives du Conseil, le projet continuera de soutenir l'accomplissement du mandat du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») et du Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG). Ce soutien garantira l'établissement d'une tribune permanente pour l'échange d'information, de compétences et de stratégies à l'échelle du continent dans une perspective d'observation plus stricte des lois et de leur application efficace. Le projet prévoit également un soutien aux activités concertées visant l'établissement des rapports annuels des Parties sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Au cours des trois prochaines années, des efforts seront déployés pour élargir le réseau et y intégrer des organismes d'autres domaines liés à l'environnement, comme ceux des pêches, des parcs et des forêts, des gouvernements des échelons fédéral, étatique, provincial et tribal, ainsi que des Premières Nations.

Objectifs

Les objectifs du projet pour les trois prochaines années sont les suivants :

- Soutenir le Groupe de travail et le NAWEG afin qu'ils puissent continuer de remplir leur mandat, dont l'établissement de rapports annuels sur l'application des lois sur l'environnement.
- Soutenir les efforts visant à accroître le nombre de membres des groupes de travail pour y inclure des représentants de secteurs et d'organismes connexes.
- Sensibiliser d'autres réseaux et organisations connexes.
- Faciliter de meilleures communications avec le public, y compris sa participation au choix de secteurs de coopération d'intérêt prioritaire.

Justification

Le projet donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette fin. Il applique en outre la résolution du Conseil n° 96-06 constituant le Groupe de travail. Celui-ci, qui est formé de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois sur l'environnement nommés par les Parties, a reçu le mandat suivant du Conseil :

- prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation environnementale;
- améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de la législation environnementale, en reconnaissance de leur mission commune sur le plan de l'application et de l'observation de la législation;
- faciliter et soutenir les initiatives concertées en matière d'application et d'observation de la législation;
- échanger des informations et des expériences au sujet de solutions de rechange en matière d'application et d'observation de la législation;

- faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties;
- établir, au nom des Parties, le compte rendu sur les obligations et les activités en matière d'application et d'observation de la législation environnementale qui sera intégré au rapport annuel de la CCE;
- recommander à la CCE les priorités de programme liées à l'application et l'observation de la législation environnementale;
- former ou reconnaître tout sous-groupe, groupe d'étude ou groupe d'experts nécessaire à l'exécution du présent mandat, en conformité avec le Programme et le budget annuels approuvés par le Conseil.

Le Groupe de travail compte dans ses rangs le NAWEG, un réseau régional de fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages. Le projet donne également suite au *Programme d'action commun* recommandant que le Programme de coopération en matière d'application des lois (le « Programme ») soit centré sur l'aide à apporter en matière de conformité aux lois et de partage d'information tout en contribuant à améliorer le savoir-faire gouvernemental concernant des moyens de rechange destinés à encourager une meilleure performance environnementale.

État d'achèvement

Le Groupe de travail a été constitué en 1995 et ses membres ont été officiellement nommés par les Parties en juin 1996. Quant au NAWEG, le Groupe de travail l'a créé à l'automne de 1996 pour constituer un lien régional sur des questions relatives à l'application des lois sur les espèces sauvages. La participation supplémentaire du NAWEG, à titre de sous-groupe, au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des écosystèmes et des espèces sauvages aidera à établir un autre dialogue régional sur des questions d'application des lois et de politiques plus générales.

Depuis 1995, la CCE a apporté son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réunions du Groupe de travail et du NAWEG ont été coordonnées afin que ces deux organes puissent participer efficacement à l'élaboration et à l'exécution du Programme. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions à caractère prioritaire et de portée régionale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et d'autres mécanismes d'observation volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La poursuite du soutien apporté par le Groupe de travail garantira une continuité à ces efforts de concertation déployés à l'échelle régionale en matière d'application des lois. Le Groupe de travail et le NAWEG deviennent largement reconnus comme des réseaux modèles en matière d'application des lois à l'échelle régionale. Ils constituent également un mécanisme de liaison avec les organismes et les entités du monde entier qui se consacrent à l'application des lois, comme Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international sur l'observation et l'application de la législation sur l'environnement) et d'autres réseaux régionaux similaires.

Le Groupe de travail et le NAWEG ont coordonné l'établissement, par les Parties, des rapports annuels de 1995, 1996 et 1997 sur l'application des lois. Le rapport de 1995 donne un aperçu de la politique, des programmes et des stratégies des trois pays qui servent de fondement à l'établissement des rapports subséquents.

Activités

1999, 2000 et 2001			
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions du Groupe de travail, du NAWEG et des groupes d'étude, et communications entre eux. Recherche d'une tribune sur Internet pour le Groupe de travail et le NAWEG. • Établissement du rapport annuel sur l'application des lois. • Publication annuelle des bulletins du Programme. • Tenue d'une réunion qui permettra d'examiner l'ouverture du réseau à d'autres organismes, les communications du Groupe de travail avec des organismes provinciaux et étatiques, et les communications du NAWEG avec d'autres organismes (pêches, parcs et forêts), y compris des niveaux étatique et provincial. • Établissement de liens avec d'autres réseaux régionaux et internationaux. • Échange d'information entre organismes, fixation de priorités régionales, stratégies d'application et d'observation des lois sur l'environnement. • Tenue de réunions supplémentaires des groupes d'étude sur l'application des lois. • Consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux (CCN) et d'autres groupes. 			
	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	72 000 \$US	50 000 \$US	50 000 \$US

Participation du public

Comme cela a été mentionné précédemment, un des principaux objectifs de ce projet consiste à sensibiliser davantage le public au cours des trois prochaines années. Les bulletins du projet seront publiés et distribués afin de faire le point sur les membres, les priorités et les activités des réseaux régionaux. Tous les rapports et les bulletins du Programme sont maintenant disponibles sous forme imprimée ainsi que sur la page d'accueil de la CCE. On cherchera en outre des mécanismes pour que le public participe au choix des questions d'application des lois qui méritent de l'attention à l'échelle du continent. Dans le cadre de la planification et de l'exécution d'activités régionales déterminées concernant l'application des lois à l'échelle de l'Amérique du Nord, on accordera une attention particulière à la participation du public intéressé, dont les ONG, le secteur privé et le milieu universitaire, le cas échéant. Au départ, le Groupe de travail et le NAWEG entreprendront des consultations auprès du CCPM et d'autres groupes.

Renforcement des capacités

Le soutien de la CCE aux réseaux régionaux sur l'application des lois a eu pour avantage immédiat d'amener les organismes des Parties chargés de l'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière. Les groupes de travail ont en outre entrepris un certain nombre d'activités conjointes destinées à renforcer les capacités de surveiller, sur le terrain, la conformité aux lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages et à les appliquer. Elles comprenaient : la série de séminaires régionaux sur l'application des lois régissant le commerce des espèces en voie de disparition; un projet d'étude en vue d'améliorer la

coopération dans le domaine de la surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC, ainsi que de leur application; un projet destiné à accroître la participation des *maquiladoras* aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire des lois connexes; une activité concertée d'échange d'information visant à améliorer les politiques et les programmes nationaux relatifs à l'observation volontaire des lois; une activité conjointe consistant à établir de meilleurs critères pour évaluer l'efficacité des politiques et des stratégies des Parties en matière d'application des lois.

Résultats prévus

Le projet continuera d'apporter un soutien aux réseaux régionaux afin qu'ils puissent poursuivre le renforcement de la coopération régionale visant l'application efficace des lois sur l'environnement et servir de tribune pour développer le Programme. Ils ont aussi pour tâche de continuer de cordonner et d'établir le rapport sur l'application des lois sur l'environnement, conformément aux obligations qu'impose l'ANACDE.

Le défi des trois prochaines années consiste à réexaminer la structure et la représentation des groupes de travail afin d'y intégrer des représentants d'autres organismes compétents, par exemple, ceux du domaine des pêches, des affaires maritimes et des parcs, et d'autres paliers de gouvernement, notamment des organismes provinciaux et étatiques chargés de l'application des lois. Comme il en est question dans la section précédente consacrée à la participation du public, un défi parallèle se pose dans l'immédiat, celui de trouver les moyens de répondre aux demandes de participation du public à la conception et à l'exécution du Programme, ce qui comprend les ONG, les entreprises réglementées et les universités.

Des négociations sont en cours pour officialiser le statut du NAWEG à titre de lien nord-américain avec le sous-groupe d'Interpol chargé des crimes reliés aux espèces sauvages. On cherche à établir des liens similaires avec l'OMD et avec d'autres réseaux qui se consacrent à l'application des lois, tels que l'INECE et un projet de réseau à l'échelle des Amériques dans le cadre d'une activité parrainée par l'Organisation des États américains. Ces organisations ont été invitées à examiner la conclusion de partenariats et la réalisation d'échanges avec le NAWEG. La conférence internationale de novembre 1998 sur l'observation et l'application des lois sur l'environnement a donné l'occasion d'informer les participants sur le Programme, les réseaux régionaux et les publications connexes de la CCE.

Le Secrétariat examinera la possibilité de créer des hyperliens entre la page d'accueil de la CCE et celle des organismes des Parties chargés de l'application des lois, en vue de faciliter l'accès à l'information et à l'échange de stratégies dans ce domaine. Il recherchera des mécanismes pour informer le public nord-américain sur les activités des réseaux régionaux et l'y faire participer.

Renforcement des capacités en matière d'application et d'observation des lois

Sommaire du projet

Ce projet permanent est destiné à soutenir les efforts concertés visant à renforcer les capacités des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements sur l'environnement. En conformité avec les dispositions de l'ANACDE, il donne suite à l'obligation d'améliorer les compétences des gouvernements et des collectivités.

Objectifs

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir et exécuter des activités de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Examiner d'autres méthodes visant l'application efficace des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que leur observation plus stricte.
- Soutenir la création de bases de données sur l'application des lois en Amérique du Nord et multiplier les possibilités d'échanges intergouvernementaux d'information sur l'application des lois.
- Soutenir l'évaluation concertée de l'efficacité des systèmes de gestion de l'environnement (y compris la norme ISO 14001) dans la perspective d'améliorer la prévention de la pollution ainsi que l'ensemble de la performance environnementale et l'observation des lois connexes, ce qui comprend l'étude de projets pilotes.
- Soutenir l'exécution de l'obligation qu'impose l'article 6 de l'ANACDE aux trois pays signataires concernant l'accès des parties privées à des recours.

Justification

Le projet cadre avec les obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager l'application et l'observation efficace de ces lois et la coopération technique connexe. En outre, l'article 6 prescrit aux Parties d'accorder des droits précis à l'égard des processus d'application des lois ainsi que des possibilités d'accès.

Désireux de remplir ces obligations, le Conseil a adopté la résolution n° 96-06 constituant le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), dont le mandat consiste notamment à soutenir le renforcement des capacités d'application efficace et d'observation accrue des lois. En outre, l'auxiliaire du Groupe de travail, désigné Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), est chargé de collaborer au renforcement des capacités d'application des lois et règlements sur les espèces sauvages. Le projet applique également la directive du Conseil de la CCE figurant dans le *Programme d'action commun*, prescrivant d'apporter une aide en matière d'observation des lois et de renforcer les capacités de surveillance de la conformité à la CITES et de son application.

État d'achèvement

Le programme relatif à la coopération en matière d'application des lois, qui est placé sous la direction du Groupe de travail et du NAWEG, s'est jusqu'à présent concentré sur le renforcement des capacités dans les secteurs prioritaires suivants :

1. Application des lois sur les espèces sauvages

a) CITES : Surveillance de la conformité et application

Depuis 1995, les activités concertées de renforcement des capacités ont visé l'amélioration des moyens de surveiller la conformité à la CITES et l'application des lois qui régissent sa mise en œuvre à l'échelle régionale et des lois connexes. Vers la fin de 1998, quatre programmes de formation régionaux ont été offerts à des agents chargés de l'application des lois régissant le commerce de mammifères à fourrure, d'oiseaux, de reptiles, de coraux et d'invertébrés marins en voie de disparition.

b) Légistes de la faune

En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'*Universidad Nacional Autónoma* (Université nationale autonome) du Mexique, la CCE a parrainé un séminaire à l'intention d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces et les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales.

c) Échanges dans le domaine de la formation

En 1998, la CCE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CCE a en outre apporté son soutien à la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) concernant la mise sur pied d'un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.

2. Lutte antipollution : surveillance de la conformité aux lois et leur application

Un deuxième secteur prioritaire en termes de renforcement des capacités est la surveillance de la conformité aux lois antipollution et leur application. Jusqu'à présent, les travaux ont porté principalement sur les trois questions suivantes :

a) Capacités de surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC en Amérique du Nord ainsi que de leur application

Depuis 1996, le Groupe de travail reconnaît la nécessité de coopérer en vue d'améliorer les capacités de surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC, de même que d'appliquer ces lois. La CCE a commandé un rapport sur les politiques et les pratiques actuelles, qui doit servir de fondement aux discussions qui auront lieu au cours d'une réunion trilatérale des agents chargés d'appliquer les lois sur les déchets dangereux. Le rapport constitue un plan d'action régional dont les objectifs sont les suivants : échanger des

bases de données sur la surveillance, des données sur la conformité et des renseignements; renforcer la capacité de recueillir et d'utiliser des renseignements; améliorer la compatibilité des systèmes de surveillance; donner de la formation dans les domaines de la collecte de renseignements, des lois et des politiques régionales, de la sécurité, des mesures d'intervention en cas d'urgence ou de déversement; saisir la nature du commerce illégal régional et connaître les principales personnes qu'il met en cause.

b) Gestion rationnelle des produits chimiques

Depuis 1997, le Groupe de travail a été invité à participer aux discussions sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques. Il est proposé qu'il soit invité à participer au processus d'élaboration des plans d'action afin de s'assurer que l'on examine également, au début du processus, des stratégies de rechange concernant l'observation des lois.

c) Solutions de rechange visant l'observation des lois

Un soutien a aussi été apporté à la recherche d'outils de rechange ou novateurs afin d'améliorer l'observation des lois et la prévention de la pollution, ce qui comprend les mécanismes d'observation volontaire des secteurs public et privé dont font notamment partie les systèmes de gestion de l'environnement. La CCE a apporté son appui à une série de réunions conjointes d'information à l'intention des *maquiladoras* implantées dans la région frontalière entre le Mexique et les États-Unis. Ces réunions ont pour but de favoriser une plus grande participation aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire mis sur pied par les secteurs public et privé.

La CCE a également appuyé une initiative conjointe visant l'adoption d'une politique régionale sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et la conformité, conformément à la résolution du Conseil n° 97-05 intitulée *Coopération future en matière de systèmes de gestion de l'environnement et d'observation de la législation sur l'environnement*, et au rapport connexe présenté au Conseil par le Groupe de travail en 1998. Le projet a aussi comporté un appui aux activités nationales préconisant l'utilisation des SGE comme solution de rechange à des fins de conformité à la législation, l'évaluation de la valeur relative de ces systèmes pour favoriser une telle conformité et les échanges intergouvernementaux de ces expériences.

Activités

Renforcement des capacités de surveillance de la conformité à la CITES et aux lois sur les espèces sauvages et de leur application

1999	
	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence sur l'expertise médico-légale relative à la faune. • Réseau régional d'inspecteurs de la faune.
Ressources nécessaires	95 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux entourant la mise en place d'un réseau de légistes de la faune; vidéo de formation sur l'expertise médico-légale relative à la faune. • Planification d'un séminaire en 2001 sur le commerce des espèces végétales en danger de disparition. • Appui au réseau des inspecteurs de la faune. 	
Ressources nécessaires	100 000 \$US

2001	
<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire sur la surveillance de la conformité aux lois sur les espèces végétales menacées de disparition et sur l'application de ces lois. • Appui au réseau d'inspecteurs et communication avec d'autres organismes pour cerner les priorités des activités conjointes de renforcement des capacités. 	
Ressources nécessaires	90 000 \$US

Renforcement des capacités de surveillance de la conformité aux lois antipollution et de leur application

1999	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'initiative conjointe visant à mettre au point et à évaluer les SGE en tant que mécanismes permettant d'améliorer la conformité aux lois et règlements sur l'environnement. • Tenue d'une réunion visant à examiner des méthodes de coopération pour améliorer la capacité des Parties de compiler, d'utiliser et d'échanger des renseignements sur le commerce illégal des déchets dangereux et des CFC. • Élaboration d'une stratégie d'observation des lois à l'appui des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques. 	
Ressources nécessaires	65 000 \$US

2000	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation au projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques afin de trouver des méthodes de contrôle améliorées grâce à une meilleure application des lois (plan d'action déterminé relatif à des produits chimiques prioritaires). • Appui à l'activité conjointe visant l'évaluation des SGE en tant que mécanismes permettant d'améliorer la conformité aux lois, y compris la sensibilisation d'autres régions. • Appui aux activités conjointes visant à améliorer la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC en Amérique du Nord, ainsi que de leur application. 	
Ressources nécessaires	80 000 \$US

2001

- Poursuite des travaux sur les SGE et la conformité.
- Séminaire sur les domaines prioritaires du renforcement des capacités relevés en 2000.
- Projet d'examen de l'obligation de prévoir des mesures correctives privées.

Ressources nécessaires

110 000 \$US

Participation du public

Un certain nombre d'activités déterminées seront intégrées à ce projet au cours des prochaines années afin de veiller à ce que l'opinion du public et de l'industrie réglementée soit prise en compte au moment de fixer des priorités, en termes d'action concertée et d'exécution de ces activités. Il est prévu, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des politiques et des pratiques auxquelles les Parties ont recours pour s'acquitter des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, à savoir étendre à leurs processus respectifs d'application des lois les possibilités de participation du public. Une deuxième activité donnera lieu à un dialogue entre le Groupe de travail, le NAWEG et le public sur la question des priorités et des stratégies de rechange visant l'amélioration de l'application des lois.

Résultats prévus

Le soutien au renforcement des capacités d'application efficace et d'observation des lois sur l'environnement sera apporté graduellement afin de renforcer les activités en cours et de tenir compte des ressources affectées au présent programme. Les projets relatifs au renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages prévoient un soutien constant aux efforts concertés déployés au sein du NAWEG pour trouver des méthodes convenues de partage d'information et de compétences, dans la perspective d'améliorer la capacité de constater des infractions et d'appliquer les lois sur les espèces sauvages. En ce qui a trait au secteur des espèces sauvages, on se concentrera, au cours des prochaines années, à y élargir les activités, toujours en fonction des ressources disponibles, afin de faire de la place à d'autres organismes et associations des échelons national, étatique et provincial. Les activités de surveillance de la conformité aux lois antipollution et de leur application comportent trois priorités : 1) l'évaluation des SGE et de la conformité aux lois connexes; 2) les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques qui ont trait à l'application et à l'observation des lois; 3) la surveillance de la conformité aux lois sur les déchets dangereux et les CFC et leur application à l'échelle du continent.

1. Application des lois sur les espèces sauvages

Les travaux dans ce domaine d'intérêt prioritaire incluent :

- a) Le soutien à la mise en place d'un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune grâce au parrainage d'une rencontre de spécialistes nord-américains des domaines de l'application des lois sur les espèces sauvages et de l'expertise médico-légale connexe. Cette activité donnera lieu à l'étude d'une vaste gamme d'enjeux allant des barrières tarifaires au transfert des technologies et de l'échange de compétences en matière d'expertise médico-légale à l'aide mutuelle à l'égard des procédures d'application.
- b) La production conjointe d'une vidéo de formation dans le domaine de l'application des lois traitant de l'expertise médico-légale ainsi que de la surveillance de la conformité à la CITES et de la suite à donner aux infractions.
- c) La tenue d'un séminaire conjoint sur l'application des lois sur le commerce des espèces végétales en danger de disparition et sur le suivi de cette application.

- d) La planification d'un séminaire conjoint à l'intention des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages et des lois antipollution afin qu'ils puissent donner suite aux infractions relatives à une mortalité faunique en raison d'une contamination de l'environnement.
- e) L'étude concertée de protocoles d'application des lois touchant, par exemple, la restitution d'animaux confisqués.
- f) Une consultation conjointe concernant des protocoles d'application des lois touchant, par exemple, la restitution d'animaux confisqués.
- g) La consultation d'ONG compétentes sur des mécanismes éventuels de coopération relativement à des projets destinés à améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages et aux lois connexes.

2. Lutte antipollution : capacité de surveillance de la conformité aux lois et de leur application

Les priorités futures dans le domaine du renforcement des capacités incluent :

- a) La surveillance de la conformité aux lois sur les déchets dangereux et sur les CFC et leur application comprennent les activités suivantes :
 - i) élaboration d'une stratégie régionale de formation en vue d'améliorer la surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC et l'application de ces lois, à l'intention des douaniers et des agents chargés de l'application de la législation sur l'environnement;
 - ii) soutien aux organismes concernant l'étude conjointe de meilleurs systèmes de collecte de renseignements pour la surveillance du transport illégal des déchets dangereux et des CFC.
- b) L'élaboration d'une stratégie d'observation des lois à l'appui des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques.
- c) L'analyse conjointe de l'efficacité des SGE (y compris la norme ISO 14001) à améliorer la lutte antipollution, de la conformité aux lois et de la performance environnementale dans son ensemble :
 - i) examen conjoint de l'expérience acquise sur le plan national avec l'application pilote de mécanismes d'observation volontaire des lois et des SGE;
 - ii) poursuite de l'examen concerté de l'efficacité des SGE (y compris la norme ISO 14001) à améliorer la lutte antipollution, la conformité aux lois et la performance environnementale dans son ensemble, y compris l'examen de projets pilotes coopératifs;
 - iii) poursuite de l'évaluation des besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des possibilités de les sensibiliser aux SGE, et de s'assurer qu'elles se conforment à la législation sur l'environnement et améliorent leur performance environnementale;
 - iv) poursuite de l'échange d'information avec les autres pays, régions et organisations au sujet des politiques et programmes relatifs aux SGE et à la conformité;
 - v) évaluation des éléments fondamentaux des SGE (y compris la norme ISO 14001) en vue de leur intégration dans les politiques et programmes nationaux et, au besoin, formulation de recommandations au Conseil.
- d) La recherche conjointe d'un plus grand nombre de possibilités que le public participe efficacement aux processus d'application des lois.

Partenariats

L'exécution efficace de ce projet de renforcement des capacités exigera une plus grande interaction entre les divers groupes de travail et projets connexes de la CCE, dont les suivants :

- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le projet d'examen du commerce des espèces sauvages;
- le projet entrepris dans le cadre du Programme relatif aux normes et à la performance environnementales en vue d'examiner les capacités techniques et l'homologation des laboratoires de l'environnement, de façon à veiller à ce que les besoins et priorités en matière d'application soient pris en compte au cours de la conception et de la mise en œuvre des projets.

Les partenariats se poursuivront entre la CCE et les organismes des Parties chargés de l'application des lois antipollution et des lois sur les espèces sauvages, car le programme ne serait pas réalisable sans la collaboration de ces organismes. On reconnaît également que des efforts doivent être déployés pour que le réseau régional de renforcement des capacités dans le domaine de l'application des lois soit étendu à des organismes connexes responsables des pêches et des parcs, de même qu'aux organismes des États, des provinces, des gouvernements tribaux et des Premières Nations. On cherchera également à conclure des partenariats avec des ONG afin qu'elles puissent exercer leurs droits et saisir les occasions prévues à l'article 6 de l'ANACDE, et à s'assurer que les engagements en termes de participation et de transparence pris dans le cadre de l'ANACDE soient respectés.

On multipliera aussi les efforts afin d'établir des relations de travail avec d'autres institutions et organismes comme la Banque mondiale, le PNUE et l'Organisation des États américains afin de trouver des possibilités de partager les frais dans le domaine du renforcement des capacités.

Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

Sommaire du projet

Ce projet exige un effort concerté et multilatéral visant à analyser des indicateurs qui permettent de mesurer et d'évaluer l'efficacité des stratégies de chaque Partie en matière d'application et d'observation des lois. Il a pour but ultime de mettre au point des indicateurs efficaces de l'application et de l'observation des lois sur l'environnement en Amérique du Nord.

Objectifs

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

À court terme :

- Consigner les mesures prises jusqu'à maintenant par les Parties pour appliquer des critères et des processus d'évaluation des indicateurs de l'efficacité des politiques, des programmes et des stratégies de mise en œuvre de leurs lois respectives sur l'environnement, et donner suite à ce que révèlent ces indicateurs.

- Faciliter l'échange intergouvernemental d'information et de compétences relativement à la mise au point et à l'utilisation d'indicateurs de l'application efficace des lois.
- Offrir une tribune favorisant un dialogue entre les gouvernements, le public et le secteur privé sur la mise au point et l'utilisation d'indicateurs, de même qu'une analyse des tendances de la performance de chaque pays en vue d'établir une base de référence.

À long terme :

- Étudier la possibilité d'établir des indicateurs de l'efficacité des politiques, des programmes et des stratégies relatifs à l'application des lois sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Soutenir l'établissement d'indicateurs plus efficaces.
- Publier des rapports, à l'aide d'indicateurs convenus, sur la façon dont les gouvernements s'acquittent de leurs obligations en matière d'application des lois.

Justification

Ce projet a un lien direct avec l'obligation que l'ANACDE impose aux Parties d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement. Le Conseil ayant pour tâche d'encourager la coopération technique des Parties afin qu'elles s'acquittent de cette obligation, la CCE a donné suite à cette dernière et tenu compte de l'avis du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») en entreprenant, en 1997, un projet visant à examiner des méthodes permettant de mesurer l'efficacité des programmes d'application et d'observation des lois. Conformément aux principes de transparence et de participation mis de l'avant dans l'ANACDE, il est prévu de faire participer le public et l'industrie réglementée de l'Amérique du Nord à l'élaboration de critères qui serviront à améliorer les politiques, les stratégies et les interventions relatives à l'application et à l'observation des lois à l'échelle nationale.

État d'achèvement

Au cours des deux dernières années, la CCE a établi des documents de référence sur les questions suivantes :

- les systèmes actuels et les nouveaux programmes nationaux suggérés pour mesurer et évaluer l'application et l'observation des lois et faire rapport sur le sujet;
- le recours à des indicateurs de réponse du public afin de mettre en œuvre des stratégies d'application efficaces des lois au Canada;
- les expériences menées en Europe quant à la mesure de l'application et de l'observation de la législation sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur la question.

Ces documents de référence ont servi de fondement au dialogue parrainé par la CCE sur ces indicateurs en mai 1998, à Puebla, au Mexique, avec des représentants des gouvernements, du secteur privé et du public. Le compte rendu de ce dialogue devait être distribué à des fins d'examen et de commentaires à l'automne de 1998 et il servira de base à la prochaine étape.

Activités

<i>1999</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une réunion du Groupe d'étude sur l'application des lois et du Groupe consultatif d'experts afin d'examiner les indicateurs et les méthodes proposées. Il sera aussi question de l'utilisation d'indicateurs convenus et de l'inclusion des commentaires du public sur les travaux préliminaires. • Rapport d'étape au Conseil de la CCE sur l'élaboration et la mise à l'essai d'autres indicateurs. Rapport spécial sur les mécanismes de SGE à titre de facteurs d'amélioration de l'observation des lois. • Échange continu d'information et de savoir-faire dans le cadre de l'établissement et de l'application d'indicateurs. 	
Ressources nécessaires	68 000 \$US
<i>2000</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'indicateurs communs par le Groupe de travail en vue d'établir le Rapport annuel sur l'application des lois. • Échange d'information et de savoir-faire entre les organismes sur les indicateurs de l'application efficace des lois. 	
Ressources nécessaires	50 000 \$US
<i>2001</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique afin d'évaluer les nouveaux indicateurs. • Le Groupe d'étude sur l'application des lois se réunit pour réexaminer les indicateurs. 	
Ressources nécessaires	50 000 \$US

Participation du public

Depuis son origine, ce projet est destiné à favoriser la participation du public, des ONG, des universités et de l'industrie réglementée. Un de ses plus importants documents de référence comprend une analyse du recours, par les gouvernements, aux opinions et aux réactions du public comme moyens de mesurer l'efficacité relative des politiques et des programmes gouvernementaux d'application des lois. Le Dialogue sur les indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement comprenait des représentants d'ONG et du secteur privé ainsi que des spécialistes indépendants. Les documents de référence et le compte rendu de discussion seront distribués au public afin de lui offrir de plus grandes possibilités de participer à la conception et à l'exécution du projet. En outre, un groupe consultatif d'experts a été mis sur pied au cours de l'automne 1998; il comprend des représentants d'ONG et du secteur privé et des personnes ayant les compétences requises pour se joindre au groupe de fonctionnaires du domaine de l'application des lois constitué afin de conseiller la CCE au sujet du projet. En dernier lieu, la CCE a l'intention de s'assurer que le projet tienne compte du rôle du public dans tout processus d'évaluation.

Renforcement des capacités

Le projet continuera de soutenir l'établissement et l'application d'indicateurs plus efficaces. De plus, il est prévu de continuer d'établir une série de tribunes afin de partager l'expérience acquise avec de nouveaux outils et des processus d'évaluation améliorés.

Résultats prévus

Au cours de la prochaine phase de ce projet permanent, les activités s'orienteront sur l'établissement et l'examen d'indicateurs améliorés. Au cours de la rencontre de suivi réunissant des fonctionnaires du domaine de l'application des lois, il a été question d'une variété de choix d'activités pour les prochaines étapes dont :

- un examen interorganismes d'indicateurs et de processus d'étude novateurs;
- l'évaluation conjointe de « bonnes pratiques » d'évaluation en matière d'application des lois, comprenant des indicateurs ou des critères et des processus d'évaluation de rechange;
- des applications pilotes éventuelles d'indicateurs ou de méthodes;
- une participation directe et continue de représentants d'ONG, du secteur privé, du milieu universitaire et d'autres experts au cours du déroulement de cette phase;
- l'utilisation éventuelle d'indicateurs convenus pour que les Parties puissent établir leur rapport annuel sur l'application de la législation sur l'environnement.

La CCE élargira l'examen afin d'analyser l'expérience acquise aux échelles provinciale, étatique et locale, et de faire participer le public à l'élaboration et à l'examen d'indicateurs et de méthodes de rechange.

Autres activités de la CCE

Cette section renferme des renseignements sur les activités de la CCE qui sont obligatoires aux termes de l'ANACDE. Il s'agit d'activités reliées aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, d'activités qui découlent directement des décisions prises par les ministres, comme la création du FNACE, ou d'activités du Comité consultatif public mixte.

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

En plus des activités et des projets décrits dans le Plan de programme triennal, la CCE maintiendra son soutien aux obligations spécifiques de l'ANACDE, ce qui comprend :

- la facilitation de l'accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie [alinéa 10(5)a)] par le biais du Programme de gestion de l'information en Amérique du Nord (Centre d'information de la CCE);
- la coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA [paragraphe 10(6)];
- l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières [paragraphe 10(7)];
- l'accès réciproque aux tribunaux [paragraphe 10(9)];
- l'établissement du rapport annuel [paragraphe 12(1)];
- l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord [paragraphe 12(3)];
- l'établissement de rapports que le Secrétariat juge pertinents (article 13);
- le traitement des communications de citoyens et la constitution de dossiers factuels (articles 14 et 15);
- les autres obligations que prescrit l'Accord.

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Appliquant les directives du *Programme d'action commun* et les recommandations du rapport du Comité d'examen indépendant, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) :

- continuera de financer les projets communautaires et de s'assurer qu'ils traitent des questions qui revêtent de l'importance pour les trois pays (« Pensons régionalement, agissons localement! »);
- continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels;
- accordera des subventions aux projets qui cadrent avec le Plan de programme triennal de la CCE et établira des liens entre les résultats de ces projets et d'autres éléments du programme de travail de la Commission¹;
- priorisera la participation du public au processus de la CCE et à d'autres processus qui ont une pertinence sur le plan régional.

Les Lignes directrices du FNACE seront révisées immédiatement après l'adoption du Plan triennal, et l'appel de propositions préliminaires pour 1999 (diffusé au mois de décembre 1998²) précisera que la date limite de dépôt des propositions est le 10 mars 1999. Cet appel informera les intéressés que les projets qui seront financés au cours de la période 1999 à 2001 devront cadrer avec les objectifs du Plan de programme triennal. En 2000 et en 2001, les objectifs et les échéances seront les mêmes qu'en 1999, mais l'appel de propositions préliminaires tiendra compte de l'état d'achèvement du plan de la CCE.

¹ Recommandation 17 du Comité d'examen indépendant : « En s'appuyant sur le cycle de programme triennal, le FNACE devrait chercher à financer des projets qui permettraient d'obtenir une masse critique d'expérience communautaire sur les principaux thèmes du programme de travail de la CCE, de manière à éclairer le Secrétariat et le Conseil dans leurs fonctions respectives en matière de décision et de programme. »

² L'octroi des subventions sera fonction de la disponibilité des fonds et de l'approbation finale des Programme et budget annuels de la CCE pour 1999.

Le FNACE offre à la CCE la possibilité de travailler en partenariat avec des ONG de toute l'Amérique du Nord. Les organisations communautaires peuvent donner suite, d'une manière créative, aux buts et aux initiatives clairement définis de la CCE, en intégrant leurs travaux à la perspective plus large qu'offre le programme de la CCE. De son côté, la CCE peut tirer parti des projets exécutés à relativement peu de frais, en raison de la capacité des ONG de limiter les coûts et d'obtenir des fonds d'autres sources, et de respecter son engagement en termes de coopération et de participation du public.

Le FNACE poursuivra le processus entamé durant l'évaluation de son fonctionnement, consistant à établir des indicateurs pour mesurer l'incidence des subventions qu'il accorde, et ce, tant individuellement que collectivement. Ces indicateurs seront établis avec l'aide de bénéficiaires de subventions et d'autres intervenants de la CCE. Les résultats obtenus figureront dans une publication annuelle qui servira à évaluer le rendement du FNACE et à répondre à certaines des questions que les bénéficiaires et des membres d'autres collectivités se posent quant à la meilleure manière de s'orienter vers la durabilité.

	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	1 000 000 \$US	1 000 000 \$US	1 000 000 \$US

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la CCE, au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que ses fonctions sont, à certains égards, celles d'un microcosme du public, à savoir un groupe indépendant de personnes qui apportent à ce comité non seulement des antécédents divers au sein d'institutions, mais aussi différentes perspectives culturelles. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. En sa qualité de représentant de la collectivité nord-américaine, une de ses principales obligations consiste à s'assurer de tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord et à contribuer à la viabilité de la société.

Le Plan de travail du CCPM pour 1999 à 2001 continuera d'être axé sur celui de la CCE, le *Programme d'action commun*. Adopté par le Conseil, ce programme instaure un cycle de trois ans pour les projets de la Commission et charge le CCPM de créer de nouveaux groupes de travail et d'en réactiver dans la perspective de formuler des avis précis sur les nouvelles activités. Le Comité collaborera étroitement avec le Secrétariat en vue de formuler de tels avis au Conseil quant à l'élaboration du Plan de programme pour 1999 à 2001 et du programme de travail qu'il renferme.

Le CCPM est très soucieux de la relation entre l'environnement, l'économie et le commerce, et il a l'intention de concentrer ses travaux sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens d'Amérique du Nord. Il croit également que l'environnement, la santé humaine et le mieux-être de la société doivent servir de matrice pour élaborer et évaluer toutes les activités de la Commission. Il continuera de soulever ces questions générales durant toute l'exécution du Plan de programme triennal et de ses projets connexes.

Projections : 1999 à 2001
Le Comité consultatif public mixte

	1999	2000	2001
Ressources nécessaires	160 000 \$US	160 000 \$US	160 000 \$US

Nota : Le budget de consultation publique figure dans les projets de la CCE correspondants.

Annexe. Un programme d'action commun

Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale

Mérida, Mexique, le 26 juin 1998

Les trois ministres nord-américains de l'Environnement ont examiné la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement depuis son entrée en vigueur il y a quatre ans, de même que le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Les ministres ont écouté les commentaires et les conseils d'une vaste gamme de gens, et elles souhaitent remercier particulièrement les membres du Comité d'examen indépendant et du Comité consultatif public mixte.

La CCE est une institution unique et précieuse. Elle s'avère un chef de file dans l'examen des questions environnementales que soulèvent les accords commerciaux et elle a le mandat de promouvoir le développement durable. La CCE réunit deux membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) et le Mexique, lequel est encore un pays en développement à de nombreux égards. Ce regroupement de pays constitue un microcosme des nombreux problèmes de développement durable auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les discussions sur le développement durable, qui se tiennent par l'entremise de la CCE, offrent aux citoyens des trois pays la possibilité de faire directement valoir leur point de vue sur les activités de l'organisation.

La Commission a entrepris un éventail de projets au cours de ses quatre premières années d'existence et elle compte de nombreux succès à son actif. Le temps est venu pour elle de cibler encore davantage son orientation. Le présent document constitue la première étape du processus menant à l'établissement d'une approche à la fois plus stratégique et à plus long terme du travail de la CCE.

Ce cadre table sur les forces de la CCE. Cette dernière a un caractère trinational et elle devrait continuer d'axer son travail sur des questions qui ont la même importance pour les trois pays. Le principe du développement durable étant sa pierre angulaire, elle est dans une position idéale pour cerner les politiques qui favorisent la viabilité de l'environnement.

La CCE est une nouvelle institution au milieu d'une foule d'organisations internationales. Elle doit donc continuer de choisir son créneau avec soin, en évitant les chevauchements d'activités avec d'autres institutions que soutiennent les trois pays; elle doit aussi s'appuyer sur leurs travaux, si besoin est. Elle a démontré qu'elle pouvait accroître ses ressources financières limitées en les utilisant pour inciter de plus grandes organisations à prendre des engagements sur le plan financier. La CCE peut réaliser des projets « sur le terrain » et renforcer les capacités de gestion de l'environnement. Par la place privilégiée qu'elle accorde à la participation du public, la CCE est en mesure de conclure des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants de la société civile.

Compte tenu des ressources à sa disposition, la CCE doit concentrer son attention sur un nombre limité de projets. Chaque année, elle devrait s'attacher à atteindre des résultats tangibles pour un certain nombre d'entre eux. Elle fera aussi du renforcement des capacités un élément important de son programme de travail.

Les deux secteurs prioritaires suivants seront au cœur des plans de travail de la CCE au cours des prochaines années : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

I. La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres

Une libéralisation du commerce qui soutient les priorités d'ordre environnemental peut s'avérer utile pour atteindre le développement durable. Elle peut constituer une source financière supplémentaire pour la protection de l'environnement et offrir d'importantes possibilités d'emploi aux défavorisés. Elle peut faciliter l'importation et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en vue de passer au stade du développement durable. Elle peut aussi ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour les écoproduits.

Mais un commerce plus libre qui n'est pas assorti de politiques nationales strictes dans le domaine de l'environnement peut également accélérer la dégradation de ce dernier. Certains ont dit craindre que cela puisse donner lieu à des situations abusives si les pays affaiblissent leurs normes afin de demeurer compétitifs et d'attirer des investisseurs étrangers, de même qu'à une consommation non viable de ressources naturelles.

Toutefois, une gestion éclairée de la relation entre le commerce et l'environnement peut se traduire par de meilleures conditions environnementales et commerciales. La CCE peut aider les gouvernements à concevoir des mesures et à élaborer des politiques favorisant le type de commerce qui appuie le développement durable. Elle peut aider les gouvernements à surveiller les tendances en matière de législation nationale et de conformité aux lois, afin de s'assurer que cette législation est appliquée avec efficacité sur les territoires nationaux. La CCE peut aussi aider les trois pays en facilitant les efforts coopératifs en matière d'observation des lois.

La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres inclut les domaines de concentration suivants : la promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices; l'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce; les normes environnementales, l'application des lois sur l'environnement et la performance environnementale; l'action régionale face aux enjeux mondiaux.

La promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices

Le marché des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement est évalué à plus de 250 milliards de dollars américains par année dans la seule communauté des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Amérique du Nord a tout juste entrouvert la porte sur le potentiel qu'offre un commerce plus écologique.

Il est important de trouver des moyens d'accroître la rentabilité de la conservation de la biodiversité. Une intensification du commerce légal des espèces sauvages pourrait, si elle est bien gérée, offrir les ressources nécessaires pour préserver et améliorer la biodiversité dans les trois pays. Tout en s'assurant qu'un tel commerce ne nuit pas à la biodiversité, la CCE pourrait faciliter les efforts déployés d'une manière concertée par les trois pays pour s'acquitter de l'obligation que leur impose la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir la prévention du commerce illégal de ces espèces.

Une industrie écotouristique bien gérée pourrait également procurer les ressources financières dont les régions les plus pauvres d'Amérique du Nord ont besoin. Elle pourrait aussi fournir de l'emploi et préserver la biodiversité et la beauté de la nature.

Des formes d'agriculture plus durables fournissent des produits destinés à de nouveaux marchés. Par exemple, la production de café en zone ombragée, c'est-à-dire sous les arbres plutôt qu'en plein champ, peut aider à préserver la biodiversité, particulièrement les oiseaux.

Le nouveau projet relatif à la synergie des sous-produits promet d'être une expérience pilote au sein de l'entreprise privée. En effet, il encouragera cette dernière à échanger, recycler ou réduire les matières mises au rebut, car une matière constituant un déchet pour une entreprise peut être utilisée comme un produit par une autre.

L'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

La CCE étudiera sur une base continue les répercussions positives et négatives de l'ALÉNA sur l'environnement. En outre, la CCE veillera à relever les nouvelles tendances environnementales associées à l'expansion de l'activité économique. La reconnaissance de ces tendances permettra à la CCE d'examiner de quelle façon les Parties peuvent promouvoir des politiques qui sont bénéfiques pour l'environnement et qui étayent l'élaboration de réponses régionales et nationales aux tendances négatives.

La CCE travaillera avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de s'assurer que les politiques sur le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement.

Les normes environnementales, l'application et l'observation des lois sur l'environnement, et la performance environnementale

L'expérience a montré qu'il est extrêmement difficile de comparer la performance environnementale de différents pays, ou même de diverses régions d'un pays. Les normes ne sont pas les mêmes, les modes de surveillance des polluants varient et les systèmes juridiques diffèrent. La CCE devrait donc se fonder sur les travaux réalisés dans le cadre de la coopération en matière d'application des lois et se concentrer sur les tâches suivantes :

- l'analyse des tendances de la performance environnementale de chaque pays en vue d'établir une base de référence;
- une aide en matière de conformité aux lois et de partage d'information;
- l'élaboration d'indicateurs de conformité permettant de déceler les changements réels dans la performance environnementale;
- la promotion d'une meilleure performance environnementale en contribuant au développement de l'expertise dans le domaine des systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, des ententes volontaires et des façons d'améliorer les normes environnementales.

L'action régionale face aux enjeux mondiaux

D'aucuns prennent conscience que la méthode traditionnelle de réglementation directe en matière de protection de l'environnement doit être complétée par le recours à des instruments économiques et à d'autres techniques commerciales. L'Amérique du Nord possède une riche expérience dans ce domaine.

Pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, il faudra que le Nord et le Sud concluent de nouveaux partenariats. En raison de sa structure exceptionnelle, la CCE peut jouer un rôle de premier plan en vue de conclure certains de ces partenariats. Par exemple, le Protocole de Kyoto sur le changement climatique recommande la création d'un mécanisme de développement écologique. Dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer ce mécanisme à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les trois pays amèneront le secteur privé à participer aux efforts de diffusion d'écotechnologies de l'énergie. La CCE se penchera également sur la façon de maximiser la capacité des puits de carbone comme les forêts.

II. L'intendance de l'environnement nord-américain

Les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays qui possèdent la plus riche diversité biologique du monde. Bon nombre des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain sont d'envergure nationale, mais un bon nombre ont aussi une envergure binationale. Toutefois, certains touchent l'ensemble du continent, et ce sont ces derniers qui préoccupent particulièrement la CCE.

L'intendance de l'environnement nord-américain inclut l'analyse des nouvelles tendances caractérisant cet environnement, la protection de la santé des humains et des écosystèmes, de même que le maintien de la biodiversité de l'Amérique du Nord.

L'analyse des nouvelles tendances

La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. Il sera alors plus facile, pour les gouvernements, de s'éloigner de la traditionnelle et plus coûteuse méthode consistant à « réagir et guérir ». La reconnaissance des nouvelles menaces pourrait se faire au préalable grâce à un examen sommaire régulier des enjeux par les autorités principales des trois pays. En raison de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie de la région, un tel processus d'examen devrait prendre en compte les tendances autant économiques qu'environnementales. Les effets que la déréglementation du secteur de l'électricité a eus sur l'environnement constituent un exemple typique. Le rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord pourrait servir de base à un tel examen.

La protection de la santé des humains et des écosystèmes

Dans ce domaine, la CCE possède d'excellentes réalisations à son actif et elle a entrepris un certain nombre de projets permanents touchant aux questions suivantes :

- la coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports intitulés *À l'heure des comptes*).

Ces travaux continueront de constituer une importante partie du programme permanent de la CCE.

Le maintien de la biodiversité en Amérique du Nord

La CCE a également pris un départ prometteur dans ce secteur grâce à des activités concertées avec le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, la cartographie des régions écologiques d'importance et l'élaboration d'une stratégie nord-américaine concertée relative aux oiseaux. Ce travail pourra servir de base pour :

- élaborer et appliquer un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'« état de conservation »;
- aider les trois pays à renforcer leurs capacités d'atteindre les objectifs qu'ils se sont respectivement fixés dans le domaine de la biodiversité.

Étant donné la complexité de cette question et le grand nombre d'activités connexes en Amérique du Nord, il faudra mener une étude de délimitation afin de cerner les possibilités d'instaurer des programmes dans l'avenir.

Établissement d'un plan stratégique et d'un cycle triennal de projets pour la CCE

Pour être en mesure d'appliquer une approche stratégique à plus long terme, la CCE se dotera d'un plan triennal continu. Elle mettra l'accent sur la planification de ses activités et elle révisera et renouvellera chaque année son plan à long terme. Cette mesure constitue un moyen terme adéquat entre l'obtention de résultats rapides et la sécurité financière nécessaire pour les projets pluriannuels.

À l'échelon organisationnel, cette approche sera fondée sur une coopération étroite entre les organes de la CCE : le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Secrétariat. Le public sera invité à participer d'une façon ouverte et efficace à ce processus. Dès le départ, le Secrétariat et le CCPM travailleront de concert avec des représentants des trois pays afin de dresser le premier plan triennal continu cette année, de même que le programme de travail de 1999. Au cours de la première année, l'incidence du plan stratégique sur le plan de travail sera limitée, car de nombreux projets seront déjà en cours. Mais à la fin de la deuxième année, la plupart des projets de la CCE pourront être élaborés conformément à ce plan stratégique.

Les projets devront faire l'objet d'une planification détaillée. Le Secrétariat aura la charge d'examiner les ressources en information disponibles et, le cas échéant, les fondements scientifiques des questions à l'étude. Compte tenu du fait que la CCE dispose de ressources limitées et qu'elle jouera son rôle de catalyseur à l'égard de la plupart des questions, les projets devront donner des résultats concrets et être limités dans le temps. Si possible, les projets devraient traduire les priorités nationales, car cela incite les gouvernements à engager leurs propres ressources pour donner suite aux résultats de ces projets. La plupart de ceux-ci exigeront des stratégies de fin de projet exposant en détail de quelle manière les projets se poursuivront une fois que la CCE cessera d'apporter son soutien.

Les projets devraient également être conçus de manière à comporter des jalons et un mécanisme interne destiné à s'assurer qu'ils seront menés à bien. Cela devra donner lieu à une évaluation régulière des projets.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera d'être une source de financement communautaire, et son efficacité sera accrue du fait que les subventions seront accordées aux projets qui appuient le nouveau plan triennal. Le FNACE priorisera les moyens d'en arriver à une plus grande participation du public, ce qui permettra aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de l'environnement nord-américain.

Production coordonnée
par la section des communications
et de la sensibilisation du public

Disponible en español / Available in English

Conception graphique
Mosaïc Design Communication Inc.

Préresse
Scan Express

Impression
Delpar Litho

Papier
Couverture – Rolland Opaque Nouvelle Vie/160m
Texte – Rolland Opaque Nouvelle Vie/140m
Recyclé, 30 % de postconsommation
sans chlore atomique

Encres
À base d'huile végétale,
sans chlore ni métaux lourds

Imprimé au Canada

1999
2001



En Amérique du Nord, nous partageons un patrimoine naturel d'une grande richesse qui inclut l'air, les océans et les rivières, les montagnes et les forêts. Ensemble, ces éléments constituent la base d'un immense réseau d'écosystèmes qui assurent notre subsistance et notre bien-être. Pour que ces écosystèmes continuent d'être une source de vie et de prospérité, il faut les protéger. C'est là une responsabilité que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

La Commission de coopération environnementale (CCE) est une organisation internationale dont les membres sont le Canada, le Mexique et les États-Unis. La Commission a été créée en vertu de l'**Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement** (ANACDE) afin de s'occuper de questions d'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord, d'aider à prévenir tout différend relatif au commerce ou à l'environnement et de promouvoir l'application efficace de la législation sur l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qui ont trait à l'environnement.



COMMISSION DE
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
COMISIÓN PARA LA
COOPERACIÓN AMBIENTAL
COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL COOPERATION

393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1N9

Tél. : (514) 350-4300
Télec. : (514) 350-4314